



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

Sommaire

LES FAITS MARQUANTS L'AIDE AUX VICTIMES EN 2021	9
LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES	14
1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national	17
2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention	31
3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble	40
L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES	48
1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes	49
2. L'aide aux victimes d'événements collectifs	54
3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme	61
4. Les autres formes d'aide de la Fédération sur les événements collectifs	63
5. L'aide à des publics dédiés	67
ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF	78
1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers	79
2. Animer le Réseau	83
3. Accompagner les associations	89
BILAN FINANCIER	93
Bilan 2021	94
Résultat 2021	95
GLOSSAIRE	96

Rapports moral et général

Une nouvelle année s'est écoulée depuis la rédaction de notre dernier rapport. Elle s'est déroulée dans des conditions plus faciles que la précédente même si le COVID était toujours présent.

La crise sanitaire s'étant éloignée, en fin d'année nous avons pu organiser nos Assises à Nancy dans des conditions très favorables. Nous étions tous ravis de nous y retrouver et de participer à des moments de convivialité.

Les Assises Nationales à Nevers s'annoncent aussi sous les meilleurs auspices.

En 2017, lorsque nous vous présentions notre plan d'action pour les 3 années à venir, nous avons mis un fort accent sur la montée en notoriété de la Fédération et du réseau France Victimes, dans l'objectif de mieux faire connaître notre présence sur le terrain, et nos activités, afin que les personnes souhaitant en bénéficier le puissent.

Après une année 2020 très perturbée par la crise sanitaire, nous pouvons dire ici que 2021 aura été une année charnière.

La stratégie globale mise en place depuis 3 ans porte ses fruits : plus de présence médiatique, plus de reconnaissance et d'implication dans la mise en œuvre de la politique publique, plus de partenariats, plus d'activités.

Aujourd'hui il est incontestable que les associations d'aide aux victimes jouissent d'une meilleure identification dans le paysage associatif et socio-judiciaire, localement et au national.

Quels moments ou éléments retenir pour illustrer ces résultats ?

Nous avons poursuivi le développement vers le Réseau et la communication tant pour la Fédération que pour les associations au local. La mise en place des « Zoom Com' » mensuels ont permis des échanges fructueux et ont favorisé les interactions en termes de communication locale. L'agence qui nous accompagne sensibilise les journalistes locaux aux événements mis en place.

Cette présence accrue dans les médias aura permis à France Victimes de se battre et d'être entendue dans le cadre du marché public lancé sur le 116006 avec un cahier des charges très critiquable.

Ce marché 116006 a été renouvelé en fin d'année et, de haute lutte, nous avons pu obtenir, grâce à un recours gracieux devant le garde des Sceaux, la suppression du temps d'écoute que les services techniques du ministère de la Justice voulaient nous imposer. Nous avons également été entendus sur les besoins et obtenu un prix relativement correct et fluctuant avec l'activité.

Cependant, la communication sur le 116006 demeure insuffisante, et le passage en 24/24 semble indispensable pour permettre aux victimes résidant en Outre-Mer d'y accéder.

La reconnaissance publique de notre Réseau s'illustre notamment par la nomination de France Victimes au Conseil Économique, Social et Environnemental, et aussi par les différents rendez-vous politiques qui ont émaillé l'année, tant auprès des ministres directement, que des conseillers de ces derniers, ou du Président de la République lui-même.

Notre présence au niveau de l'Europe s'est également retrouvée renforcée avec le renouvellement de notre poste de Vice-Président de cette belle institution. La Fédération a par ailleurs poursuivi ses engagements sur plusieurs projets européens cette année (Infovictims III, With You ou, avec l'EUCVT).

Des partenariats nouveaux ont été signés, à la fois avec l'AMF (Association des Maires de France), le ministère de l'Économie, des Finances et de la relance, l'ONAC-VG, des enseignes de la grande distribution ou des grandes écoles, ce qui permet de toujours mieux prendre en charge certaines catégories de victimes.

En termes d'activité, l'année 2021 fut riche et signe une montée en charge : + 15 % de personnes reçues, + 13,5 % d'entretiens, + 22 % de sollicitations au 116006, + 18 % de sessions de formation, + 21 % de conventions signées.

Ce surcroît d'activité occasionne dès lors une vigilance de la Fédération quant aux moyens accordés par l'État et les autres financeurs publics telles que les collectivités.

Le principe d'une gratuité des services pour les victimes, en lien avec l'agrément administratif ne souffre d'aucune exception. Cette gratuité doit être préservée et les moyens doivent être à la hauteur des besoins.

Plus de **2,5 millions de faits** ont été constatés par les



forces de sécurité intérieure en 2021 (*source rapport d'Analyse Interstats n°41 – janvier 2022*), sachant toutefois que seule 1 victime de violences sur 4 dépose plainte, et 1 sur 10 seulement en matière de violences au sein d'un ménage.

Avec près de 300 000 à 350 000 victimes reçues chaque année, nous pourrions nous réjouir de recevoir et d'accompagner autant de victimes. Mais combien passent encore à côté de ces mains tendues que nous pouvons leur proposer ? Combien de victimes ne sont pas informées de l'existence d'un numéro national 116006 faute d'une communication adéquate ? Combien ne nous sont pas orientées faute de systématisation des process ?

Des efforts importants restent à faire pour le financement de notre Réseau. Si les dotations des associations du Réseau ont augmenté, elles n'ont pas été à la hauteur des nouvelles missions qui leur sont confiées. Nous ne lâchons pas et continuerons nos efforts pour obtenir un financement en rapport avec les besoins des victimes et l'investissement des salariés de nos associations.

De grosses difficultés sont apparues avec l'annexe 8 et nous militons toujours pour obtenir des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ; là encore nous ne renonçons pas. Nous avons multiplié nos interventions auprès du cabinet du Garde des Sceaux et de la Secrétaire Générale du ministère de la Justice, y compris au sujet des nouveaux agréments mis en place d'autorité en fin d'année, sans même en évaluer les conséquences.

Nos combats menés durant l'année ont été couronnés de succès, mais ils ne doivent pas nous faire oublier les défis à venir tels que rappelés aux candidats à l'élection présidentielle pour une politique d'aide aux victimes fondée sur des principes d'universalité et de solidarité : que le 116006 devienne un numéro réflexe, permettre un meilleur accès des victimes à l'information, garantir l'effectivité des droits des victimes, doubler le budget d'aide aux victimes, et adapter la politique publique aux victimes âgées et mineures.

Si un réseau associatif tel que le nôtre reste dynamique, cela passe aussi par le fait que la Fédération poursuive sa capacité à mettre en œuvre des innovations au profit des victimes et au profit des adhérents.

2021 aura été marquée par la 1ère année de lancement de Mémo de Vie et sa montée en puissance, par le lancement du site dédié aux victimes « parcours-victimes.fr » avec le Fonds de Garantie

des Victimes, la création d'une e-boutique au profit des adhérents, le déploiement du chien d'assistance judiciaire ou le développement du e-learning par le service formation, désormais « Qualiopisé » en fin d'année.

Les équipes fédérales sont de plus en plus sollicitées quotidiennement. Elles veillent à ce que chaque catégorie de professionnels puisse avancer et elles restent attentives à anticiper leurs besoins, à proposer de précieux temps d'échange, à leur fournir des veilles juridiques ou sociales, à les faire travailler à l'évolution de nos pratiques, et aussi à être disponibles autant que possible en cas de difficultés, de besoin de mutualisation de pratiques ou de documents, voire d'un simple avis ou de temps d'échange informel.

Cette présence aux côtés des adhérents est fondamentale et reste très appréciée.

À nouveau, notre rapport d'activité 2021 reflète la richesse des actions engagées dans l'année.

L'équipe fédérale fait feu de tout bois et œuvre au quotidien pour que cela puisse se réaliser et devra pouvoir être renforcée et se réorganiser en 2022. Les bénévoles du Conseil d'administration s'impliquent eux aussi, et de plus en plus, dans les travaux fédéraux, dans les groupes de travail de nos réflexions, ce qui nous permet d'avancer.

Le bureau, quant à lui, reste attentif et engagé pour que nous gardions le cap et restions le réseau fer de lance de l'aide aux victimes.

Nous les remercions toutes et tous chaleureusement, ainsi que chacune et chacun des professionnels et intervenants de terrain qui accompagnent les victimes au quotidien sur les territoires.



Maryse LE MEN RÉGNIER
Présidente



Jérôme BERTIN
Directeur Général

La vie institutionnelle

BUREAU

Présidente

Maryse LE MEN RÉGNIER
Magistrate
33- AL PRADO

Secrétaire Général

Jean-Pascal THOMASSET
Directeur d'Association
01- AVEMA- France Victimes 01

Vice-Présidente

Françoise PASSUELLO
Directrice d'Association
31- France Victimes 31

Vice-Président

Jérôme MOREAU
Adjoint de direction APF France Handicap
58- France Victimes 58 ANDAVI

Trésorière

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
Retraitée
34- France Victimes 34

Trésorier adjoint

André LAURENT
Retraité
67- SOS Aide aux habitants -
France Victimes 67

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEMA-FRANCE VICTIMES 01

Jean-Pascal THOMASSET
01- Ain

APERS

Olga LOUIS-RICHON
13- Bouches-du-Rhône

FRANCE VICTIMES 16

Isabelle DECOSTERD
16- Charentes

FRANCE VICTIMES 21

Jean-Dominique CASEAU
21- Côte-d'Or

REMAID FRANCE VICTIMES 26

Jean-Michel CREISSON
26- Drôme

FRANCE VICTIMES 31

Françoise PASSUELLO
31- Haute-Garonne

AL PRADO

Maryse LE MEN RÉGNIER
33- Gironde

FRANCE VICTIMES 34

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
34- Hérault

FRANCE VICTIMES 37

Serge DINTROZ
37- Indre-et-Loire

FRANCE VICTIMES 38 - APRESS

Aude CAMAGNE
38- Isère

ADAVEM JP 40

Anne DECUNG
40- Landes

FRANCE VICTIMES 44

Marie-Christine RICOUR
44- Loire-Atlantique

LE MARS FRANCE VICTIMES 51

Xavier THIEBAULD
51- Marne

FRANCE VICTIMES 54

Anne-Sophie GAVRILOFF
54- Meurthe-et-Moselle

FRANCE VICTIMES 58 ANDAVI

Jérôme MOREAU
58- Nièvre

FRANCE VICTIMES 65

Pascale SIMON
65- Hautes-Pyrénées

FRANCE VICTIMES 66

Karine CHAUVET-TEULIÈRE
66- Pyrénées-Orientales

SOS AIDE AUX HABITANTS

FRANCE VICTIMES 67
André LAURENT
67- Bas-Rhin

VIADUQ - FRANCE VICTIMES 67

Jean-Michel MEYER
67- Bas-Rhin

VIFFIL - AIDE AUX VICTIMES

Élisabeth LIOTARD
69- Rhône

AMAV

Magali BLASCO
84- Vaucluse

FRANCE VICTIMES 87

Olivier GUILLOT
87- Haute-Vienne

GUADAV FRANCE VICTIMES 971

Achille PALMISTE
971- Guadeloupe

APAJ - TE RAMA ORA

Cécile MOREAU
987- Tahiti

L'APPUI D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

Présidente

Caroline LACROIX
Maître de conférences HDR
en droit privé et sciences
criminelles - Université Paris-
Saclay - Evry Val d'Essonne

Gaëlle ABGRALL

Psychiatre Référente CUMP
de Paris et Ile de France

Bernard AZEMA

Magistrat honoraire

Barbara COMBES

Psychiatre Référente CUMP
Occitanie

Carole DAMIANI

Docteure en psychologie
clinique et Directrice de PAV

Rémy FÉVRIER

Maître de conférences au
CNAM

Ghada HATEM

Médecin praticien hospitalier,
gynécologue, dirige la Maison
des femmes de St-Denis

Alain HENNENFENT

Consultant en sociologie
urbaine (Retraité)

Laurent MARTRILLE

Chef de Service de médecine
légale, CHU de Montpellier

Serge PORTELLI

Ancien magistrat -
actuellement avocat

Myriam QUEMENER

Avocate générale près la Cour
d'appel de Paris - Docteure en
droit

L'équipe salariée

DIRECTION GÉNÉRALE

Jérôme Bertin

Directeur général

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Malek Ait Djoudi Oufella

Cadre comptable

Nathaly Cury

Assistante de direction

Loubna Nouari

Assistante comptable

PÔLE JURIDIQUE, COORDINATION,

ANIMATION RÉSEAU,

AFFAIRES EUROPÉENNES

Isabelle Sadowski

Directrice juridique et de la coordination
de l'aide aux victimes

Michel de Sousa

Chargé d'animation du Réseau

Candice Le Guilloux

Chargée des conventions nationales
et mandats judiciaires

Bastien Brul

Psychologue référent

Pauline Okroglic

Juriste Aide aux Victimes et
Affaires Européennes

Alexandra Tkaczynski

Référente Accompagnement social

PÔLE FORMATION

Céline Komano

Coordinatrice de la formation

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION,

RELATIONS PUBLIQUES

Olivia Mons

Directrice de la communication & du
développement

Sarah Ben Ayoun

Chargée de communication

Victoire Deveau

Chargée de projet Mémo de Vie

PÔLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

D'AIDE AUX VICTIMES

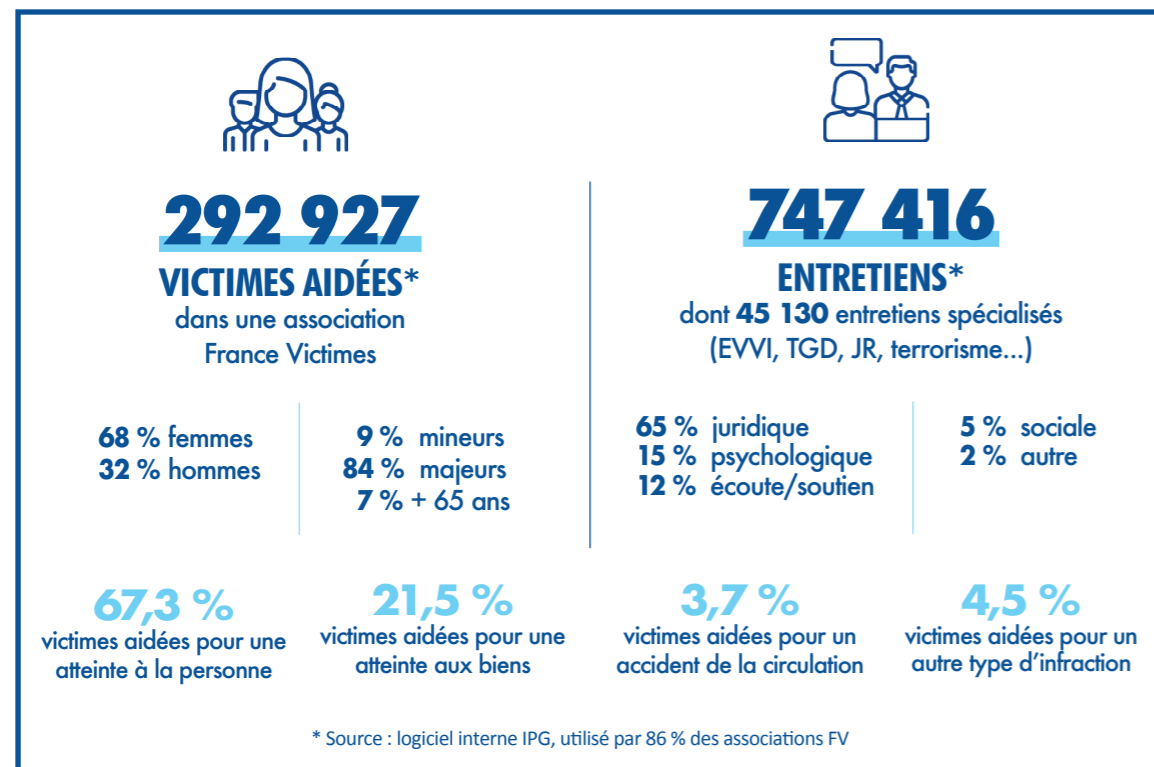
Géraldine Bouhedja

Cheffe de service

9 écoutants Aide aux Victimes

MERCI AUX ÉQUIPES DE LA
FÉDÉRATION ET DU RÉSEAU
FRANCE VICTIMES POUR
LEUR ENGAGEMENT AU
BÉNÉFICE DES PERSONNES
VICTIMES

L'ANNÉE 2021 EN CHIFFRES



LES FAITS MARQUANTS DE L'AIDE AUX VICTIMES EN 2021



116 006 : BRAS DE FER POUR QUE LES VICTIMES PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ÉCOUTE SANS RESTRICTION

Dans le cadre du renouvellement du marché public, la Fédération a réussi à faire entendre au ministère de la Justice que les victimes méritaient une écoute de qualité qui ne pouvait être cantonnée à un couperet de 6mn. En effet, le ministère de la Justice avait indiqué une limitation du temps d'écoute des victimes à 6 minutes pour 80 % des appels. Pour le ministère, il était question de prendre plus d'appels donc de répondre à plus de victimes, mais la conséquence eut été le stress du chronomètre pour l'équipe d'écouter experts de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes de France Victimes.



L'écoute téléphonique des victimes, l'instauration d'un climat de confiance pour bien appréhender les demandes explicites et déterminer les besoins parfois non exprimés des victimes demandent du temps. Les écoutants sont bien formés pour savoir écouter, reformuler et passer le relais à une structure qui permettra d'assurer à l'appelant une réponse adéquate et personnalisée.

Une pétition de Catherine Bertrand, illustratrice et victime des attentats du 13 Novembre, a repris cette exigence et a recueilli 19 000 signatures en moins de 15 jours.

Pour bien faire comprendre l'importance de cette écoute primordiale, la Fédération, gestionnaire actuelle du numéro, a créé un "Collectif France Victimes pour l'écoute des Victimes" et plusieurs organisations d'aide (3977 contre les maltraitances, l'Union nationale des familles de féminicides, Petits Frères des Pauvres, la FENVAC), et des personnalités (Françoise Rudetzki, Juliette Méadel et Isabelle Steyer) ont rejoint le collectif créé par France Victimes pour refuser cet objectif car le 1^{er} des droits des victimes est d'être écoutées.

Les membres du Collectif et sympathisants ont été réunis pour savoir si ce Collectif devait perdurer. La réponse donnée est qu'il est important d'avoir une communication régulière entre des acteurs de l'écoute, de l'aide, de l'accompagnement des personnes victimes ou vulnérables, et également de pouvoir se remobiliser à la demande d'un membre le cas échéant.

Lors de cette réunion fin novembre en présentiel animée par Jérôme Moreau et Olivia Mons pour France Victimes, Jean-Claude Hubler, de Life for Nice, Pascale DUPAS, de Suicide Écoute, Catherine Gouy Levy, vice-présidente de l'Observatoire et famille d'une victime de l'attentat de Ouagadougou du 14 août 2017, Stéphane Gicquel, Observatoire citoyen des droits des victimes, ont pu décider de constituer un "groupe d'échanges et de concertation sur l'aide et l'accompagnement des personnes victimes et fragilisées".

L'intention est de rompre l'isolement des structures, de se rassembler autour de thématiques qui peuvent parler aux uns et aux autres, et cartographier les ressources.

Une à deux réunions peuvent être envisagées en visio pour faire en sorte que le maximum de personnes soient présentes, sur des sujets comme :

- L'expression de la souffrance
- L'annonce des décès quelle que soit la cause
- La question des jeunes (mal-être répercussion).
- La question du suivi et du renouvellement de l'offre de services sur le long terme.

Par ailleurs, l'une ou l'autre des structures participantes à ce groupe peut solliciter le groupe via la fédération France Victimes (qui sert de tête de pont et de secrétariat, à l'initiative des réunions), pour évoquer avec toutes et tous une problématique

particulière qui la touche.



RÉINVESTISSEMENT SUR L'EUROPE

En 2021, la Fédération a souhaité largement renforcer son implication sur les questions européennes d'aide aux victimes : par sa participation active à l'Assemblée Générale de Victim Support Europe (VSE), le 26 mai 2021, et par sa mobilisation dans le nouveau Bureau de VSE. Lors de son AG, Victim Support Europe a présenté sa future plateforme qui permettra notamment de faciliter les échanges via des discussions en ligne et d'accéder à des formations via internet par Victim Support Europe. Au départ accessible seulement aux membres de Victim Support Europe, cette plateforme a vocation à s'ouvrir par la suite à des organisations externes.

Lors de cette Assemblée Générale, Victim Support Europe a également procédé à l'élection des membres de son bureau. À cette occasion, **Jérôme Moreau, Vice-Président de la Fédération France Victimes et Président de l'association ANDAVI – FV 58 Nevers, a été élu Vice-Président de Victim Support Europe.**

Une nouvelle Présidente, une co-Vice-Présidente et une trésorière ont également été élues. Dans le cadre de son mandat, Jérôme Moreau a rencontré l'équipe de Victim Support Europe dans ses locaux en Belgique en septembre 2021, afin de se présenter et de définir ensemble les priorités d'action pour Victim Support Europe et France Victimes.

France Victimes a investi pleinement et immédiatement son mandat reconduit de Vice-présidence au sein de Victim Support Europe, pour faire rayonner des sujets français à un échelon international. Ainsi, à l'occasion du nouveau marché public du 116 006, Victim Support Europe (sur la base de l'expérience des différents 116 006 à travers l'Europe) a fait parvenir un courrier au Président de la République, en soutien de la position de la Fédération au sujet de préoccupations sur les moyens accordés à ce numéro ainsi qu'au fait de consacrer le temps nécessaire aux victimes.

La Fédération a, quant à elle, envoyé un courrier similaire à destination des parlementaires et sénateurs.

À l'approche de la présidence de la France au Conseil

de l'Union européenne, la Fédération a interpellé le Président de la République pour que les victimes et les droits des victimes soient un marqueur du mandat de la France. La Fédération a notamment demandé à ce que l'Élysée organise un événement fondateur, pour définir un acte II de la Directive Victimes de 2012.

Plusieurs rencontres en ce sens ont eu lieu, notamment en octobre 2021 avec la conseillère aux Affaires européennes et internationales auprès du cabinet du Garde des Sceaux.

Des perspectives de travail et d'échanges sur ces sujets ont été ouvertes pour l'année 2022, en particulier avec le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé des affaires européennes.

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES VICTIMES

La protection de l'enfance

La question de la prise en charge des victimes mineures suscite une attention gouvernementale toujours plus grandissante. Les mineurs victimes doivent, en effet, faire l'objet d'une vigilance particulière au regard des besoins spécifiques que requièrent leur accompagnement, que ce soit en termes de développement, d'éducation, d'écoute, de protection, de soutien, ou de participation à une procédure.

Parce que la protection de l'enfance et la prise en charge des victimes mineures sont intimement liées et doivent être travaillées en pleine cohérence et harmonie, la fédération France Victimes, inscrite au cœur des politiques publiques d'aide aux victimes, a souhaité s'associer au développement des politiques publiques de prévention et de protection des enfants aux violences et maltraitances en favorisant la mutualisation des réflexions de terrain en la matière et le développement d'outils adaptés.

Intégrée à différentes instances à vocation interministérielle, et afin d'assurer une connexité entre ces sujets liés à la Protection de l'Enfance et l'Aide aux mineurs victimes, la Fédération a organisé au début de l'été 2020, **deux web réunions avec les associations du Réseau**, visant à :

- connaître leurs actions plus particulières sur ce volet ;
- avoir leurs retours de terrain et les points sur lesquels travailler pour pouvoir ensuite décliner des axes de travail concrets (communication, formation, supports pédagogiques etc.).

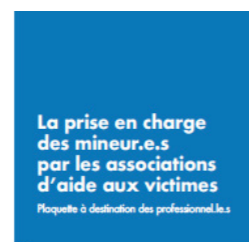
Dans ce cadre, deux projets ont été particulièrement déployés au cours de l'année 2021 :

- **L'élaboration d'un cahier technique à destination du réseau associatif France Victimes qui vise à proposer un cadre de référence dans la prise en charge des mineurs** – qu'ils soient victimes directes, indirectes ou co-victimes - au sein d'une association d'aide aux victimes, à mutualiser les savoirs et valoriser les bonnes pratiques locales. L'ambition a été d'inscrire ce projet dans une dynamique pluridisciplinaire renforçant l'articulation efficiente entre prévention et protection, l'expertise de chaque professionnel, ainsi que la mise en œuvre d'une intervention globale individualisée pour chaque victime mineure.



Août 2021

- **Des plaquettes d'information à destination des victimes mineures, mais aussi des partenaires spécialisés** en vue d'agir en faveur de la prévention, de soutenir et développer le partenariat entre les acteurs locaux et de favoriser ainsi, la saisine directe des mineurs victimes. Ces outils ont été mis à disposition du Réseau France Victimes en formats papier et numérique et sont diffusables au grand public et partenaires.



écoute soutien confidentialité pluridisciplinarité
Aide aux victimes
 accompagnement gratuit
 transversalité généraliste
 justice enfance



France Victimes et l'Aide au mineurs

Notons que, en 2021, 26 400 mineurs ont été accompagnés par le Réseau France Victimes, composé de 130 associations d'aide aux victimes agréées par le ministère de la Justice, sur l'ensemble du territoire français, métropolitain et d'Outre-mer, sur les plus de 350 000 victimes, dont près de 11 000 de moins de 13 ans.

Les associations peuvent assurer une prise en charge des mineurs victimes sur les plans juridique, psychologique, social, selon leurs besoins ; certaines exercent également la mission d'administrateur ad hoc, pour les représenter en justice dans certains cas.

Par ailleurs, la Fédération proposera prochainement un module de formation dédié à l'accueil et l'accompagnement des mineurs au sein des associations France Victimes, ainsi qu'une rencontre nationale afin de mettre en commun savoirs et expériences, et enrichir l'intervention auprès des mineurs.

Protection des personnes vulnérables

La Fédération participe depuis plusieurs années aux travaux de la Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

L'identification et le traitement des situations de maltraitance des personnes vulnérables, quel que soit leur âge ou leur handicap, étant des actions souvent difficiles à mener, cette Commission a rédigé un document de vocabulaire partagé sur la maltraitance des personnes en situation de vulnérabilité, restitué le 14 avril 2021. Ce document a été diffusé aux associations France Victimes en septembre 2021.

Par ailleurs, Alice Casagrande, Présidente de la Commission, et les équipes de la Direction Générale de la Cohésion Social (DGCS) ont souhaité lancer une recherche action afin de travailler la coordination des acteurs concernés par le repérage et le traitement des risques et situations de violence sur les publics vulnérables.

En effet, les travaux menés par le ministère de la Santé ont montré que, si la question de la maltraitance des personnes adultes vulnérables est à l'esprit dans les réflexions et travaux relatifs à la prévention et à l'accompagnement de la perte d'autonomie, elle demeure peu présente sur le plan médiatique. Le contexte de crise sanitaire a révélé en outre une exacerbation des violences commises à l'encontre des femmes et des enfants, redoublant à juste titre les mobilisations contre ces violences.

Les maltraitances commises envers les adultes en situation de vulnérabilité sont bien moins connues et identifiées et sont par là même peu révélées, par l'ensemble des parties prenantes.

La Commission s'est ainsi engagée sur le projet de Traitement des Alertes, informations préoccupantes et signalement en Concertation sur les Territoires, à savoir « TACT », qu'elle porte politiquement, en s'appuyant sur des compétences scientifiques et techniques.

Le projet de cette recherche action – dont le calendrier de déploiement s'étend de septembre 2021 à juin 2024 – est de construire un espace d'intelligence collective pour l'ensemble des acteurs du territoire (de la justice, de l'intérieur, de la santé, de la cohésion sociale, des collectivités, etc.) qui traitent des alertes, informations préoccupantes et signalement.

La Fédération n'a pas manqué de relayer cet appel à candidature au réseau France Victimes.

Les victimes dans l'Église

Après le travail d'écoute, dans le cadre de la mission confiée à la Commission Indépendante des Abus Sexuels au sein de l'Église (CIASE), France Victimes a conclu un partenariat avec la Conférence des Évêques de France et celle des Religieux et Religieuses pour que les victimes d'abus sexuels dans l'Église aient un lieu d'aide et d'accompagnement, suite au rapport du Président Sauvé qui parle de 330 000 victimes possibles.

Ce rapport a été rendu le 5 octobre 2021 dans le cadre d'une conférence de presse animée par la directrice de la communication de France Victimes, et retransmise dans le monde entier via les canaux de diffusion ouverts de KTO.

Les membres de la Commission indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église étaient présents avec les représentants des associations de victimes et des personnes victimes individuellement, les autorités publiques et de très nombreux journalistes dans la salle et à distance compte tenu encore de contraintes sanitaires.

Ont ainsi été remis le rapport complet, un résumé ainsi qu'un recueil de témoignages, intitulé « De victimes à témoins ».



Suite à la fermeture du numéro mis en place pour la CIASE, et pour ne pas laisser seules les personnes victimes dans l'Église, les deux entités commanditaires ont décidé de les faire bénéficier d'un accompagnement et de poursuivre la mise à disposition d'un numéro d'appel. Une équipe de professionnels de la fédération France Victimes apporte ainsi une écoute et une mise en relation avec une association proche afin de bénéficier gratuitement d'une aide juridique, psychologique et sociale.

En savoir plus



FOCUS

L'implication de la Fédération en matière de lutte contre les violences conjugales

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES

France Victimes siège à plusieurs instances sur le thème des violences conjugales, auxquelles elle a participé en 2021 :

- Le groupe de travail « Justice », issu du Grenelle sur les violences conjugales, sous l'égide d'Isabelle Rome, Haute fonctionnaire à l'Égalité Femmes-Hommes au ministère de la Justice,

- Un sous-groupe de travail « Urgence et violences au sein du couple », piloté par le SADJAV, dont les travaux ont abouti en juin 2021 à la diffusion d'un Guide pratique sur l'aide en urgence des victimes gravement traumatisées (hors situations d'événements collectifs).

Ce document vise à développer progressivement une aide immédiate et adaptée aux victimes d'infractions graves sur l'ensemble du territoire.

Disponible sur l'intranet de la Justice, envoyé aux Magistrats Délégués à la Politique Associative et à l'Accès aux Droits, et aux AAV France Victimes, il a vocation à constituer une base de travail au local, sur les questions d'astreinte notamment, avec un principe phare d'adaptation aux besoins et spécificités territoriaux.

- Le CNOP (Conseil National de l'Ordonnance de Protection) : présidé par Ernestine Ronai, ce comité pluridisciplinaire au niveau national vise à relever les éventuelles difficultés de mise en œuvre des ordonnances de protection et surtout à émettre des suggestions susceptibles d'améliorer la diffusion de ces mesures.

Dans le [premier rapport d'activités du CNOP 2021-2021](#), sont formulées 8 préconisations et exposées les futures pistes de travail.



- Le CNVIF (Comité National des Violences Intra-Familiales) : dans le cadre de son engagement contre les violences conjugales et intra-familiales, la Fédération a poursuivi et renforcé son implication au sein du CNVIF (Comité National contre les Violences Intrafamiliales), dont elle fait partie depuis sa création en avril 2020.

À ce titre, France Victimes est membre du Bureau du CNVIF, en charge de la délégation aux relations extérieures, pour relayer au public et aux professionnels la réglementation, les préconisations et travaux du CNVIF. Elle participe à plusieurs Commissions (Enfants et adolescents / Femmes victimes / Formation et Enseignement / Avis, Recommandations, questions d'Éthique, de Déontologie et Juridiques).

En termes de productions pour 2021, un document de synthèse des acteurs associatifs des 3 grandes Fédérations a été élaboré afin de faciliter pour les professionnels de santé l'orientation de victimes de violences intrafamiliales sur leur territoire.

Par ailleurs, la Commission Mineurs et Adolescents a rédigé 5 fiches « réflexes » sur les différents cas de violences sur mineurs à destination des professionnels de santé. Ces fiches doivent ainsi leur permettre de faire de la prévention et de signaler rapidement les cas de maltraitances. Il s'agit aussi pour les médecins généralistes ou autres professionnels d'acquiescer un réflexe plus « facile » du signalement ou de l'information préoccupante.

[C'est ici pour consulter ces documents.](#)



Le 15 octobre 2021, le CNVIF a organisé son 1^{er} colloque sur le thème : "De la détection de la violence aux outils de protection", en collaboration avec l'Université Paris 8. Près de 130 professionnels ont ainsi pu échanger, sur place ou à distance. France Victimes a aidé à l'organisation et à l'animation de ce colloque.

1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national

L'IMPLICATION DE LA FÉDÉRATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

- le lancement dès septembre d'une plateforme, destinée à recueillir la voix du maximum de victimes d'actes de terrorisme, en lien avec leurs parcours d'indemnisation.

Cette plateforme a en parallèle aussi été relayée par la Fédération à ses adhérents, de sorte que les associations d'aide aux victimes (AAV) puissent inviter les victimes de leurs ressorts à contribuer à ce questionnaire.

De plus, il a été souhaité de recueillir les contributions des associations de victimes et organismes participant à ces réflexions, dans une vision opérationnelle sur le processus et le parcours d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, et concernant les pistes de progrès à proposer.

10 entretiens tripartites ont ainsi été réalisés par le FGTI et France Victimes, en sa qualité de modérateur, entre le 7 octobre et le 17 novembre 2021 :

- 7 avec les associations de victimes ;
- 3 avec d'autres entités membres du groupe de travail (Représentants victimes au CA du FGTI, Conseil National des Barreaux et CN2R).

5 grands thèmes d'échanges ont guidé ces rencontres (en lien avec la « consultation victimes ») :

- Prise de contact du FGTI ;
- Versement des provisions ;
- Expertise médicale ;
- Offre d'indemnisation ;
- Possibilités de recours ;
- Propositions plus globales d'amélioration en matière d'accompagnement.

Ils ont été véritablement essentiels pour alimenter utilement les réflexions du groupe de travail, complémentaires à la plateforme collaborative, destinée aux retours individuels de chaque victime désirant être associée à la démarche.

Une réunion de restitution s'est déroulée le 18 novembre 2021 au FGTI, afin de partager des constats tirés de la plateforme de consultation des victimes et

En 2021, la Fédération a poursuivi avec dynamisme, engagement et conviction son action dans le déploiement de la politique publique d'aide aux victimes au niveau national, à l'égard de toutes les victimes d'infractions.

Concertation nationale initiée par la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

Le 29 juin, la DIAV a lancé un processus de concertation nationale sur l'accompagnement, l'indemnisation et l'aide à la résilience des victimes d'actes de terrorisme, qui se situe dans une logique d'évaluation et d'amélioration continue des politiques publiques d'aide aux victimes.

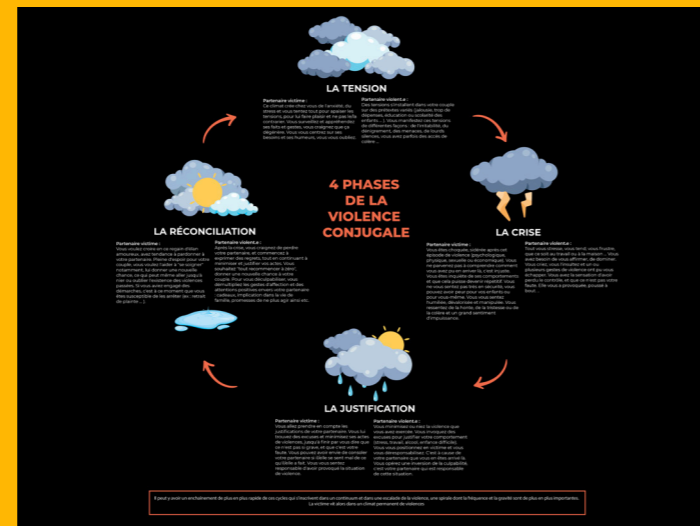
Cette démarche vise à rassembler régulièrement, au sein de plusieurs groupes de travail, les partenaires de ces politiques publiques (État, associations, autres organismes etc.).

Un premier groupe de travail a été mis en place dès le mois de juillet, portant sur le parcours d'indemnisation des victimes de terrorisme, porté par le FGTI et modéré par France Victimes.

Il a en particulier initié 2 actions majeures :

- une réunion de cadrage et de lancement des travaux le 8 juillet 2021, aux fins notamment de définir les thèmes d'analyse du retour d'expérience sur le processus d'indemnisation,

victime et également vues du côté de la personne violente.



Source : France Victimes

Plusieurs associations France Victimes ont joué le jeu avec les juridictions et apposé sur les grilles des tribunaux les 40 mètres linéaires de photographies et de textes engagés de mairaines, avec leur signature, des panneaux pour apprendre à connaître et reconnaître les violences conjugales, l'emprise, et les numéros, outils, appli pour aider les femmes victimes à alerter, à prendre conscience, à s'informer, à s'entre-aider... notamment avec un focus particulier sur **Mémo de Vie**, plateforme numérique pour sauvegarder témoignages et documents. Ces expositions extérieures ont souvent été l'occasion d'un point presse voire une inauguration locale avec les autorités judiciaires, les forces de sécurité, les représentants de l'État et bien sûr l'association France Victimes.

L'expographe a été inaugurée à Paris le 25 novembre 2021 à l'École nationale d'architecture en présence de nombreuses mairaines, des partenaires et de Isabelle Rome, alors Haute-fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes au ministère de la Justice, et sur les grilles de 8 juridictions en métropole Avignon, Bourges, Brest, Limoges, Lyon, Marseille, Reims et Toulouse.

L'objectif est d'aller encore plus loin en 2022 avec 500 Villes sensibilisées et 500 Mairaines qui soutiennent cette communication pour qu'on ne puisse plus dire qu'on ne savait pas !



Collectif Mots et Maux de Femmes

Le Collectif *Mots et Maux de femmes* a proposé à France Victimes d'être partenaire de l'expographe éponyme pour sensibiliser aux violences conjugales : pédagogie, outils (parmi lesquels Mémo de Vie), engagement de mairaines et photos marquantes. 8 juridictions ont affiché l'expo sur leurs grilles et une inauguration a eu lieu à Paris.

L'idée d'expographe (contraction de exposition et photographies) est née de l'envie d'un couple désireux de se mobiliser en faveur des femmes victimes de violence. Le courage d'oser est né d'un enthousiasme et a permis de fédérer autour des porteurs du projet, graphiste, attachée de presse, webmaster et photographes réunis au sein d'un collectif. Ensuite, le soutien de femmes célèbres désireuses d'ajouter une pierre à l'édifice a été sollicité : plus de 300 ont répondu présentes. La Fédération France Victimes a accepté de s'investir également dans cet objet culturel en proposant des textes pédagogiques explicatifs des 4 phases de la violence conjugale, vues du côté de la personne

des différents entretiens menés en collaborations avec France Victimes.

4 ateliers thématiques ont émergé, tant des retours d'expérience des associations que des contributions des victimes, pour mettre en œuvre un plan de progrès d'accompagnement renforcé des victimes :

- La relation entre le FGTI et les victimes,
- L'expertise médicale,
- Les règles et les modalités d'indemnisation,
- L'articulation du FGTI avec les autres acteurs de la prise en charge des victimes.

Les premiers ont eu lieu en fin d'année ; à l'issue de ce cycle d'ateliers, une réunion plénière de partage et de consolidation des travaux se tiendra en janvier 2022.

Implication nationale sur de nombreux autres sujets de politiques publiques

Fédération France Victimes membre de CESE

La fédération France Victimes a été désignée comme membre du Conseil économique social et environnemental et c'est un honneur que de siéger au sein de la troisième Assemblée Constitutionnelle française.

La séance plénière d'installation de la mandature 2021-2026 du CESE, qui vient concrétiser sa réforme a eu lieu le 18 mai. Jean-Pascal Thomasset, secrétaire général de la Fédération, et plus ancien administrateur, a été désigné pour représenter France Victimes. La décision a été prise de s'associer au groupe des associations.

[Voir toutes les organisations représentées.](#)

Le CESE conseille le Gouvernement et le Parlement. Il participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences. La loi du 15 janvier 2021 réformant le CESE en a remanié la composition (désormais 175 membres). Elle intègre la parole citoyenne aux travaux de la société civile organisée.

La réforme du CESE par la loi organique du 15 janvier 2021 a confié au Conseil de nouvelles missions, tout en en faisant le fer de lance de la démocratie participative en France, permettant à la parole citoyenne individuelle de s'exprimer pour alimenter les travaux de la société civile organisée :

- Le CESE peut être saisi par voie de pétition citoyenne, sous format numérique, à compter de 150 000 signatures et non plus 500 000, avec un abaissement de l'âge qui permet d'en être signataire, de 18 à 16 ans ;

- Le CESE devient le lieu privilégié d'expression de la participation citoyenne dont elle a expérimenté et évalué au cours de la précédente mandature de nombreux outils (groupes citoyens, plates-formes participatives, veille sur les pétitions citoyennes, ateliers citoyens..., et au premier chef une convention citoyenne, celle pour le climat) ;

- Lorsque le Premier ministre consultera le CESE sur un projet de loi de sa compétence, il pourra décider de ne pas procéder aux autres consultations prévues par les textes ;

- Le CESE a la capacité d'associer à ses travaux des représentantes et des représentants de conseils consultatifs placés auprès des collectivités territoriales et notamment les CESER ;

- Enfin, les membres du Conseil seront désormais tenus d'établir une déclaration d'intérêts tant auprès de la HATVP que d'une commission de déontologie interne nouvellement créée.

Le 12 octobre 2021, le secrétaire général et le directeur général de France Victimes ont participé à la Conférence des enjeux du CESE.

Cette présence au sein du CESE a permis également au réseau France Victimes de réintégrer le Conseil National de la Sécurité Routière, Jean-Pascal Thomasset ayant été désigné pour y siéger.

Référentiel relatif à l'accueil et l'accompagnement des victimes en juridiction

La Direction des Services Judiciaires au ministère de la Justice a piloté l'élaboration d'un référentiel sur l'accueil et l'accompagnement des victimes en juridiction, avec l'appui du cabinet du Garde des Sceaux, du SADJAV et de la DACG.

Les objectifs de ce référentiel, et les engagements qui le composent, visent à améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'assistance des victimes lors de leur parcours en juridiction pénale.

Ce groupe de travail, co-animé par AFNOR Certification, était composé de professionnels et d'associations d'aide aux victimes : présidents de tribunaux judiciaires, procureurs de la République, directeurs de greffes, représentants des avocats et la

Fédération.

Il s'articule en quatre parties :

- Une partie « tronc commun » comprenant des engagements portant sur les fondamentaux en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes en juridiction ;

- Une partie focus « procédures spécifiques » comprenant des engagements spécifiques à chaque procédure ;

- Une partie focus « victimes particulièrement vulnérables » comprenant des engagements spécifiques à ces victimes ;

- Une partie « modalités d'évaluation interne » permettant aux chefs de juridiction de piloter le suivi des engagements et d'apprécier les bénéfices.

Les travaux se poursuivront en 2022 et devraient faire l'objet d'une publication au cours du premier trimestre 2022.

Les autres actions fédérales :

Par ailleurs, la Fédération est également associée au comité stratégique du plan de lutte contre les violences faites aux enfants d'Adrien Taquet, coprésidé par le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de la Justice.

France Victimes a aussi participé à différents chantiers de réflexion menés par la DIAV :

- la réunion du groupe de travail interministériel sur la sur-amende, afin de dresser un bilan sur les expérimentations en cours et envisager les prochaines étapes,

- la facilitation du retour à l'emploi pour les victimes d'actes de terrorisme, en lien avec Pôle Emploi ; l'objectif, à terme, serait d'associer davantage d'acteurs de l'insertion professionnelle afin de mettre en œuvre des outils et/ou dispositifs adaptés aux besoins des victimes.

La Fédération a assisté en octobre à la journée nationale organisée par l'ANISCG (Association Nationale des Intervenants Sociaux en Commissariats et Gendarmerie) et introduite par Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur qui a rappelé en quoi ce dispositif était essentiel tant pour la sécurisation des parcours des victimes, que pour la prévention de la récidive.

Assises Nationales de l'Aide aux Victimes 2021

En 2021, les 34^{es} Assises Nationales de l'Aide aux Victimes se sont déroulées à Nancy en novembre sur le thème "De l'Aide à la Protection des Victimes". En présentiel pour la satisfaction de tous, de nombreuses personnalités ont présenté leurs réflexions et dispositifs innovants, et interrogé les incidences de ce besoin de "Protection" sur leurs pratiques d'accompagnement des victimes.



[5 tables-rondes ont permis de réfléchir](#) autour de :

- Les enjeux de la protection des victimes
- Quels outils de protection des victimes ?
- Pour un accompagnement plus global des victimes - différents facteurs de protection
- La Famille comme lieu à protéger
- Pratiques innovantes, pratiques inspirantes

[Retrouvez les ici.](#)

Si la reconnaissance des droits des victimes s'est fortement développée en 30 ans, la société civile, et tout particulièrement les associations d'aide aux victimes, se sont mobilisées pour rendre ces droits effectifs.

Aussi, un véritable arsenal législatif, national et européen, a vu le jour ces dernières années, aux fins de garantir la réelle prise en compte des besoins spécifiques des victimes et, en particulier, d'assurer leur protection effective.

Citons le large développement des dispositifs de téléprotection des victimes (Téléphones Grave Danger, Bracelets Anti-Rapprochement, ...), les mesures spécifiques de protection pour les enfants mineurs, ou encore la prise en charge psychologique.

Outre ces outils, des procédures spécifiques ont été créées visant à accélérer l'accompagnement global des victimes. À cet égard, l'évaluation des besoins des victimes en matière de protection (EVVI), les interventions sociales et la procédure d'indemnisation sont d'autres exemples novateurs.

Assistons-nous, avec le développement de ces outils et l'implication des Association d'Aide aux Victimes dans leur mise en œuvre, à un changement de paradigme, un mouvement que l'on pourrait résumer comme un passage de l'aide à la protection ?

C'est cette question en guise de fil rouge que ces 34es Assises ont exploré.

Auditions France Victimes

Comme tous les ans, France Victimes a porté la voix du Réseau devant le Parlement ou des Inspections générales, sur divers thèmes en lien avec l'aide aux victimes :

- Mission de modernisation du FGTI,
- Mission d'évaluation des mesures d'éviction du conjoint violent et d'appui au déploiement du BAR,
- Mission relative à la présomption d'innocence.

La Fédération a aussi été auditionnée sur des thèmes d'actualité intéressant l'aide et le droit des victimes, tels que la justice de proximité, les discriminations, la place de la victime dans le développement des alternatives aux poursuites, ou encore, à l'occasion d'un groupe de travail sur les parquets, au sujet de la

place des victimes, à l'heure du numérique, ainsi que sur un projet de fichier de prévention des violences intrafamiliales.

Par ailleurs, dans le cadre des **États généraux de la Justice**, outre sa présence lors du lancement de ces États par le Président de la République à Poitiers, France Victimes a participé ou contribué à 3 groupes de travail :

- Simplification de la procédure pénale,
- Justice pénitentiaire et de réinsertion,
- Justice de protection (avec un focus sur la protection de l'enfance et l'accompagnement des victimes de discriminations, harcèlement et violences).

*„
Systématiquement, la Fédération a rappelé l'importance de la prise en compte de toutes victimes à toutes phases de la procédure, de la garantie d'un soutien effectif et cohérent, et de leur information continue.*

La Fédération a poursuivi cette année son implication dans différentes instances au national :

- Administrateur du Fonds de Garantie des victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (**FGTI**),
- Présence au sein du **Haut Conseil à la Famille, à l'Âge et à l'Enfance**,
- Présence au sein de l'Office National de de Délinquance et de la Réponse Pénale (**ONDRP**),
- Membre de la commission **AGIRA** (Association sur la Gestion et l'Information sur le Risque Automobile),
- Membre du Conseil Scientifique et d'Orientation du Centre national de Ressources et de Résilience (**CN2R**),
- Membre partenaire du Centre de recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (**RAIV**),
- Membre du Conseil National de la Protection Civile (**CNPC**),
- Vice-Présidente de **Victim Support Europe**,
- Membre du collège des usagers du **GIP Acyma** (www.cybermalveillance.gouv.fr),
- Membre du bureau du Conseil National des **Violences IntraFamiliales - CNVIF**,
- Membre expert du Conseil d'administration de l'Office National des Anciens Combattants et

Victimes de Guerre (**ONAC-VG**),

- Administrateur de l'Institut Français pour la Justice Restaurative (**IFJR**),
- Membre de l'Observatoire de l'Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (**ANISCG**),
- Membre du **Conseil National de l'Ordonnance de Protection**,
- **Commission maltraitements financiers** pilotée par la FIAPA (5 réunions)
- **Commission urgence gérontologique** (2 réunions)



mémoire et solidarité



UNE FÉDÉRATION RESPONSABLE DE SA NOTORIÉTÉ

Le site Internet de la fédération France Victimes reste le vecteur le plus commun d'information pour le grand public et le Réseau. Malgré cela, un investissement particulier est mis sur les réseaux sociaux, dans les relations presse avec une agence dédiée et également des partenariats en termes d'information et de communication. La Fédération s'appuie également sur des journées liées à la question des victimes pour faire porter la voix des personnes victimes et porter à la connaissance du plus grand nombre les services des associations France Victimes. De plus, pour la première fois, la fédération France Victimes a publié en début d'année un document synthétisant l'année précédente. L'Essentiel 2020 retrace une année d'actions et d'activités et permet une communication plus grand public en amont du rapport d'activité qui est réalisé pour l'Assemblée générale.

La communication digitale

Site Internet



612 062 pages consultées
+ 25 %



262 922 utilisateurs
+ 47 %

Newsletter Grand Public

Ce rendez-vous mensuel s'adresse à toute personne intéressée par l'actualité de France Victimes et de l'aide aux victimes, ainsi qu'aux adhérents de France Victimes.



3 233 abonnées
- 11 %



16 % taux d'ouverture
- 18 %

Réseaux Sociaux



8 367 abonnées
+ 12 %

64 471 impressions



3 648 abonnés
+ 16 %

550 265 impressions
- 10 %



2 487 abonnés
+ 105 %

178 723 impressions
+ 126 %



801 abonnés
+ 541 %

1 786 impressions
+ 561 %

Parmi les exemples de communication digitale, à l'occasion du 8 mars : journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, France Victimes a créé une publication, une infographie et partagé plusieurs ressources pertinentes pour les femmes victimes de violences.

Les femmes sont de loin les premières victimes, tous types d'agressions confondus. Elles sont victimes de plus de 70 % des violences. Chaque année, on estime à 219 000 le nombre de femmes victimes de violences conjugales. Les femmes victimes de violences, notamment conjugales, sont largement suivies par les associations d'aide aux victimes du réseau France Victimes (plus de 64 000 en 2020), qui avec ses 130 associations agréées a déployé et continue de déployer des dispositifs innovants pour leur venir en aide de manière personnalisée :

- Des outils sur le terrain pour gérer l'urgence,
- Des outils numériques pour accompagner les femmes dans leurs démarches,
- Des outils pour protéger les femmes.

FOCUS PRESSE

La communication presse

L'année 2021 a été riche en communication presse, avec 26 communiqués de presse et notes aux rédactions qui ont engendré :



20 passages TV



17 occurrences de presse écrite



23 en Radio



+ de 100 liens web

Les retours presse marquants de 2021 :

- Les occurrences pour la journée européenne des victimes et le 11 mars et aussi Le Figaro – France Victimes écrit à Emmanuel Macron ;
- L'Obs sur les Abus sexuels dans l'Église ;
- Télérama avec un dossier sur les violences faites aux enfants suite à une interview sur la justice restaurative ;
- Journal du Dimanche + JT France 2 13H sur le dispositif psychomobile à Strasbourg ;
- Marie-Claire sur les arnaques à l'amour ;
- Les articles Journal du Dimanche, L'Humanité... sur les 6 minutes de l'appel d'offre du ministère de la Justice ;
- Le Figaro « La Fédération France Victimes : 35 années sur tous les fronts ».



Partout en France, la parole commence à se libérer sous l'influence des médias et des réseaux sociaux. 40 ans après la création du Réseau sous l'impulsion de Robert Badinter les victimes commencent à être entendues. Écouter ne suffit pas, il faut aussi accompagner et réparer, chose qu'aucun réseau social ni aucune ligne d'écoute ne peut faire. Les associations seules peuvent prendre en charge l'humanité des victimes.

Aujourd'hui, qu'on le souhaite ou pas, nous sommes dans un monde ouvert interconnecté, en permanence sous le regard des médias qui font l'opinion. Concernant les relations presse, l'agence Influence & Stratégie qui accompagne la Fédération, depuis 2 ans permet une plus grande exposition médiatique, donc une meilleure connaissance de la Fédération des 130 associations et surtout la possibilité pour les pouvoirs publics, les structures publiques et privées et les personnes victimes elles-mêmes d'avoir accès à des services d'accompagnement globaux, gratuits et en proximité.

Occurences Presse

Janvier :

- **Six ans après les attaques de janvier 2015** - France Victimes accompagne les victimes d'attentats
- **Bracelets anti-rapprochement** : les associations France Victimes mobilisées sur tout le territoire français
- **Bracelets anti-rapprochement** : l'association France Victimes 16 à Angoulême mobilisée
- **Affaire Duhamel** : la fédération France Victimes est favorable au maintien des délais de la prescription
- **Violences sexuelles sur mineurs** : la fédération France Victimes pleinement mobilisée
- **Commission Taquet** sur les violences sexuelles dans l'inceste : France Victimes a adressé un courrier au Président de la République.

Février :

22 Février : **Journée européenne des Victimes** - Communiqué de la fédération France Victimes + Communiqué commun avec le Fonds de Garantie des Victimes pour le **lancement de parcours-victimes.fr**.

Mars :

- France Victimes : **des outils pour l'urgence, l'écoute, la protection des femmes victimes de violences**
- **Strasbourg** : les associations de France Victimes mobilisées pour l'aide d'urgence aux femmes victimes de violences
- **Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme** : France Victimes sera présente à la cérémonie d'hommage

- **Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme** : France Victimes 87 participera à la cérémonie d'hommage le 11 mars.

Avril :

Cybermalveillance, tous concernés : la Fédération France Victimes accompagne les victimes d'attaques en ligne

Juin :

- Jérôme Moreau de la fédération France Victimes élu **vice-président de l'organisation Victim Support Europe**
- France Victimes 54 organisera les Assises de la fédération France Victimes les 4 et 5 novembre 2021

Juillet :

- **Création du Collectif France Victimes pour l'écoute des victimes**
- Aide aux Victimes : ensemble avoir les moyens de nos ambitions

Septembre :

Procès des attentats du 13 novembre 2015 : France Victimes a accompagné plus de 3 000 victimes et proches en amont du procès

Octobre :

Assises nationales de France Victimes à Nancy les 4 et 5 novembre

Occurences Presse (suite)

Novembre :

- **Assises nationales de France Victimes**
- Aide et protection des victimes : Éric Dupond-Moretti annonce de nouveaux dispositifs
- **Violences contre les élus** : la fédération France Victimes signe une convention avec l'AMF
- **Attentats du 13 novembre 2015** : France Victimes participera aux cérémonies de commémoration organisées par la mairie de Paris
- **Violences faites aux élus** : Jérôme Bertin, directeur général de France Victimes, sera présent sur le Salon des Maires
- La fédération France Victimes **prend en charge l'aide aux victimes d'abus sexuels dans l'Église**
- 3 Communiqués - 25 novembre – **Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes** : la fédération France Victimes partenaire de Mots et Maux de femmes et à la pointe sur des dispositifs innovants de protection
- **Mots et Maux de femmes** : Marlène Schiappa présente à l'inauguration de l'expographie ce soir à 18h50

Décembre :

- **L'Assemblée nationale vote un nouveau délit de harcèlement scolaire** : France Victimes accompagne les victimes
- **Mobilisation nationale des magistrats** : France Victimes s'associe au mouvement
- Mobilisation des magistrats : **Jérôme Moreau, vice-président de France Victimes, participe à la manifestation à Paris.**

Quelques retombées presse non exhaustives pour les :

Passage TV :

4 novembre : France 3 Lorraine - [Interview d'Anne-Sophie Gavriloff dans le JT de 19/20](#)

5 novembre : France 3 Lorraine – Reportage JT sur les assises nationales

Presse écrite :

5 novembre :

L'Est Républicain – Aide aux victimes : 40 millions d'euros aux associations

10 novembre :

La Semaine de Nancy – Aider et protéger les victimes

Radio :

4 novembre :

France Bleu Lorraine – Interview d'Anne-Sophie Gavriloff dans la matinale à 7h45 en direct

Liens Web :

28 octobre :

[L'Est Républicain](#)

4 novembre :

[Ici C Nancy – Interview de Jérôme Moreau](#)

[L'Est Républicain](#)

[L'Est Républicain](#)

11 novembre :

[La Semaine de Nancy](#)

[La Semaine de Nancy](#)

Des partenariats pour développer la notoriété de France Victimes et surtout l'accès des victimes aux services

Pour faire rayonner la cause des personnes victimes, France Victimes a réintroduit en France en 2010, la journée européenne des victimes qu'elle avait monté pour la 1^{re} fois en 1990 avec d'autres associations nationales d'aide aux victimes en Europe. D'autres dates mémorielles ou emblématique permettent de mettre en avant une communication sur les victimes.

22 février : Journée Européenne des Victimes

Pour le 22 février, journée européenne des victimes, la Fédération et le Fonds de Garantie des Victimes ont fait une opération commune de presse en lançant le site Parcours-victimes.fr, le site d'information des victimes de violences. Pour les adultes et pour les mineurs, victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, le site parcours-victimes.fr a été créé pour les accompagner dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à leur éventuelle indemnisation.

Ce site internet apporte des informations pédagogiques générales pour des adultes et des mineurs, en complément de celles que la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels (forces de l'ordre, professionnels du droit et de la justice, assistants sociaux, associations d'aide aux victimes, etc.).

Les réseaux sociaux ont poussé également la création du site, et plusieurs retombées presse, et notamment une exclusivité offerte au Parisien, ont permis de faire connaître le site pour atteindre 30 000 visiteurs en un an.

[Pour en savoir plus.](#)

11 mars : journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme

À l'occasion de la 2^e journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme, la fédération France Victimes a fait un bilan des 10 dernières années (2011-2021) sur la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme. Pendant ces 10 ans, la Fédération et le Réseau d'aide aux victimes agréé sont intervenus à la suite de la survenance de 53 attentats dont 23 en France, auprès de plus de 10 000 personnes concernées par ces actes (familles endeuillées, victimes directes, blessées physiques et psychiques...).

Un article du Figaro a permis de retracer le travail très concret des associations mobilisées lors d'attentats, comme celui de Remaid-France Victimes 26 pour l'attentat de Romans-sur Isère, en avril 2020 ; celui des associations France Victimes 67 (Sos Aide aux Habitants et Viaduc) à l'occasion de l'attentat du Marché de Noël en décembre 2018 ; celui de France Victimes 31, "terrain d'expérience" avec les attentats de Merah en 2012, puis auprès de Français de Barcelone en 2017 ou encore le travail de France Victimes 60, jamais touché directement sur son territoire, mais qui est intervenu pour les victimes de Ouagadougou ou d'Istanbul, de Nice ou encore de Paris, avec un accompagnement dans la durée.

L'organisation du procès des attentats de 2015 a été abordée avec le Président de la République le jour de cet hommage pour évoquer les moyens mis à disposition et ceux encore à mobiliser. France Victimes a parlé également à Emmanuel Macron et à son épouse des attentes des victimes quant à la prévention de la radicalisation et du rôle fondamental de l'Éducation nationale dans ce domaine.

De manière complémentaire, la Fédération a signé une convention avec [l'ONAC-VG](#) pour unir nos forces sur les territoires et mieux se coordonner pour une prise en charge durable et adaptée des victimes d'actes de terrorisme. France Victimes soutient le [Bleuet de France](#) et a diffusé la campagne de dons pour cette œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre qui apporte son aide aux ressortissants de l'Office par un soutien financier et moral.

Pour les victimes de la route



102 ŒUVRES D'ART
102 ARTISTES
102 TÉMOIGNAGES

EXPO PROJET [102]

#streetart
#peinture
#photographie
#sculpture

DU 21.02 AU 01.03.2022
TOUS LES JOURS DE 11H00 À 19H30

HALLE DES BLANCS MANTEAUX
48, RUE VIEILLE DU TEMPLE, PARIS 4^{ème}

Entrée libre

VICT'W ART ART POUR TRANSFORMER LA ROUTE www.projet102.fr



La fédération France Victimes s'est associée au [Projet \[102\]](#) pour lancer un appel à témoignages afin de recueillir expériences, ressentis, convictions : victime, famille de victime, soignant, service social, association, gendarme, policier, pompier, élu, entreprise ... Le projet 102 a aussi fait appel à des artistes connus, reconnus et inconnus, pour exposer une œuvre (peinture, sculpture, photographie, vidéo...) avec carte blanche pour évoquer la route, les enfants, les dangers, la mort, le handicap, la reconstruction, la vie, ...

102 œuvres accompagnées de 102 témoignages, en mémoire des 102 enfants décédés en 2019, sur les routes en France.

Projet [102] est porté par Vict'w Art, présidée par Aurélie Vernaz, [son témoignage](#) est disponible.

La ministre Sophie Cluzel a accepté de parrainer ce projet et Pauline Déroulède, espoir tennis fauteuil pour les JO 2024, en est la marraine.



Grâce à l'ensemble de cette mobilisation, une exposition verra le jour début 2022 avec 102 œuvres d'artistes qui ont eu carte blanche pour exprimer les dangers de la route, complétées par les 102 témoignages dont celui de la porte-parole de la Fédération qui a témoigné de l'action en faveur des victimes de la route.



Faire connaître le 116006 et France Victimes pour les victimes d'inceste

À l'occasion de la **Journée Internationale des Droits de l'Enfant, le 20 novembre**, France Victimes s'est associée à la Gendarmerie de l'Hérault, soutenue par la Gendarmerie nationale et [Face à l'inceste](#), pour une campagne nationale de sensibilisation contre les violences sexuelles sur mineurs.

Afin d'atteindre un large public, trois spots vidéos ont été dévoilés sur les réseaux sociaux de Face à l'inceste, la Gendarmerie Nationale, le 119, France Victimes et la FF-CRIAVS.

Chacune de ces vidéos délivre un message différent :

- **Pour le 119**, l'intérêt est d'inviter les témoins et les personnes proches d'un enfant victime présumé à appeler le numéro afin d'alerter sur un enfant en danger.

Pour découvrir le spot, [c'est ici](#).

- **Pour la fédération France Victimes**, la mission est de rappeler que nous sommes là, avec le 116 006 numéro d'appel national pour écouter et mettre en lien les victimes avec notamment les associations France Victimes, formées pour mieux accueillir leur parole et les accompagner dans les démarches et procédures judiciaires.



Prévenir l'agression sexuelle sur mineurs: message à l'attention des victimes d'inceste.

Pour découvrir le spot, [c'est ici](#).

- **Pour le 0806 23 10 63 de la FF.CRIAVS**, l'objectif est d'interpeller les personnes attirées sexuellement par les enfants pour prévenir tout passage à l'acte, en composant le numéro STOP 0806 23 10 63.

Pour découvrir le spot, [c'est ici](#).

Chacun de ces spots est un rappel : les victimes ne

sont plus seules et il existe différents moyens pour sortir de ces situations.

Julien MASDOUA, acteur dans la série quotidienne diffusée sur France 2 *Un si grand soleil* et parrain de l'association Face à l'inceste, prête son image et sa voix pour ces trois clips réalisés à l'initiative de la Gendarmerie de l'Hérault et tournés à Montpellier en juillet 2021.

Vols de données à l'APHP, une occasion d'informer sur la cybermalveillance et l'aide aux victimes

En septembre, l'AP-HP a été une victime d'une attaque informatique qui a porté sur un service sécurisé de partage de fichiers hébergé et utilisé par l'AP-HP. Ce service lui permet d'assurer le stockage et le partage sécurisé de fichiers, en interne et en externe. Des résultats d'examen de dépistage Covid-19 y étaient stockés, à titre exceptionnel. Cet incident a été notifié à la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), comme prévu par l'article 34 du règlement européen sur la protection des données (RGPD). L'autorité judiciaire a été saisie par l'AP-HP et le ministère des Solidarités et de la Santé.

Les victimes ont également reçu un courriel de l'AP-HP pour les informer, et les inviter à aller sur le site <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> dont la fédération France Victimes est membre.

Une communication a été proposée afin d'informer le public des faits, qu'une enquête préliminaire était ouverte à la Brigade de Lutte Contre la Cybercriminalité (BL2C) de la direction régionale la police judiciaire de Paris et de promouvoir les ressources pour se prémunir contre les éventuelles conséquences de ce type de vol de données et proposer le réseau France Victimes via le 116006 en cas de besoin d'aide, notamment pour déposer plainte.

VERS UNE CULTURE COMMUNE PROFESSIONNELLE DE L'AIDE AUX VICTIMES

Chaque professionnel, intervenant auprès d'une personne victime, quel que soit son domaine d'activité (droit, santé, social...), et chaque citoyen peut être un prescripteur d'aide aux victimes telle que France Victimes la prodigue. C'est la raison pour laquelle il est vraiment important de partager une culture commune de l'aide aux victimes auprès de tous les professionnels qui gravitent autour de la personne victime et de son entourage de confiance. La formation, les actions de sensibilisation ou de prévention sont des atouts majeurs afin de faire connaître les enjeux de l'aide aux victimes et toutes les formes de prise en charge des victimes et des proches qui en subissent également les répercussions.

Sessions de formation au Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale

En 2021, le Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ) a souhaité poursuivre son partenariat avec France victimes via sa participation à la formation EMVIF - **Expertise des mécanismes des violences intrafamiliales**.

La Fédération a participé durant toute l'année à 6 sessions de formations, regroupant à chaque fois près d'une trentaine de participants personnels ressources (militaires officiers de police judiciaire, correspondants territoriaux de la prévention, volontaires et impliqués dans la lutte contre les violences intrafamiliales), sur 2 volets : présentation du réseau France Victimes et psycho-traumatisme chez les victimes de violences conjugales.

[Tout savoir sur cette formation.](#)

- Participation de France Victimes à 2 formations ENM (École Nationale de la Magistrature), l'une intitulée Victimes et Procès Pénal et l'autre relative aux experts judiciaires désormais nommés dans les procédures d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme, afin de les sensibiliser plus particulièrement à la question des victimes.

- Intervention lors de la conférence de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale sur les violences conjugales le 11 janvier.

- Intervention devant la commission égalité du Conseil National des barreaux le 2 novembre, sur le rôle des associations agréées dans la prise en charge des victimes de violences sexuelles et sexistes.

- Participation active à la Conférence de la Cour de Cassation sur "les attentes du justiciable dans la justice du quotidien".

ENSP (École Nationale Supérieure de la Police)

Comme chaque année, la Fédération est intervenue auprès de la 26ème promotion des 100 élèves officiers de l'École Nationale de Sécurité Publique. Correspondant à l'objectif de professionnalisation de la formation, ils ont souhaité la reconduction de l'intervention fédérale.

Cette dernière a permis la présentation de la Fédération et de son Réseau ainsi que les perspectives de partenariat locaux à créer avec les associations France Victimes à venir.

Brigade numérique

Dans le cadre de la formation de la Brigade Numérique, unité nationale se situant à Rennes, France Victimes a été sollicitée pour intervenir et présenter le Réseau des associations aux 12 nouveaux opérateurs intégrant cette unité.

Pour rappel, cette dernière a pour mission de répondre aux questions des internautes sur les thématiques relevant de la sécurité au travers de différents canaux dématérialisés (réseaux sociaux, tchat, ...), et est également amenée à prendre en compte des victimes d'infractions notamment via le portail de signalement des violences conjugales, sexuelles et sexistes. À ce titre, les opérateurs transmettent aux victimes des informations afin de les orienter vers des associations d'aides aux victimes. La Fédération a bien répondu positivement à cette demande et a pu présenter ses missions le 14 juin 2020.

MCPF : Présentation de Mémo de Vie

Le 9 février, France Victimes est intervenue à la demande de la Gendarmerie nationale dans le cadre d'un séminaire pour les chefs des nouvelles Maisons de la Confiance et de la Protection des Familles (MCPF), entités gendarmiques formées pour les violences faites aux femmes, sur les mineurs et les personnes âgées. Le réseau France Victimes a été présenté ainsi que la coordination avec les autres réseaux associatifs. **Mémo de Vie** a également été présenté comme un outil que les gendarmes pouvaient prescrire aux personnes dont ils avaient connaissance et comme des éléments qu'ils pourraient accueillir, notamment comme indices, dans le cadre de futures procédures.

aux victimes qui sont mis en place dans les pays francophones (belge, français, suisse et canadien). France Victimes a pris part à ce MOOC est ouvert à tous et toutes gratuitement.

[Informations.](#)



France Victimes participe au MOOC de l'Université de Liège : Victimes - Introduction à la victimologie



La « victime » est une valeur fondatrice de la culture occidentale. Dans le même temps, la personne victime fait partie de notre quotidien au travers des médias et de nos discussions lorsque l'actualité tragique interpelle et bouleverse nos certitudes. Pourtant son approche scientifique est relativement récente.

L'Université de Liège a conçu un nouveau MOOC (Massive Open Online Course) intitulé : Victimes - Introduction à la victimologie. Ce cours propose, dans un premier temps, d'analyser selon une approche socio-historique les contours du concept de victime qui définissent la perception que nous en avons aujourd'hui. Dans un second temps, ce cours aborde sous l'angle criminologique et psycho-médico-légal les différentes formes de victimisation, la question du traumatisme psychique et les moyens institutionnels et thérapeutiques pour venir en aide aux victimes.

Il propose une analyse fine des concepts et des notions-clés de la victimologie. Il est l'occasion aussi de comprendre les mécanismes d'aide

2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DIFFÉRENTS

Le Chien d'Assistance judiciaire

Un chien d'assistance judiciaire accompagne et soutient moralement les personnes qui s'estiment victimes d'infractions pénales - en particulier les enfants - dans tous les actes de la procédure, de l'audition initiale au jugement. Le chien est spécifiquement formé pour cet objectif, dans le cadre de programmes développés depuis longtemps à l'étranger, pilotes en France.

En 2021, la Fédération a poursuivi l'accompagnement des projets relatifs à l'intégration d'un chien d'assistance dans les associations, en se positionnant publiquement sur ce dispositif et en poursuivant son travail partenarial avec les acteurs engagés comme l'association Handi'chiens.

En 2021, 3 juridictions proposaient cet accompagnement : Les Tribunaux judiciaires de Cahors, de Strasbourg et de Nevers.

Il est à remarquer que concernant Nevers et Strasbourg, les 2 associations France Victimes ont fait le choix de confier à un salarié le chien d'assistance judiciaire, qui ainsi, vient travailler au sein de l'association et profite de ses soirées et week end pour se reposer.



[Guide Profession : Chien d'Assistance Judiciaire](#)



FOCUS



Mémo de Vie : du code au lancement

UNE PLATEFORME AU SERVICE DES PERSONNES VICTIMES DE TOUTES LES VIOLENCES

Retour sur la première année de mise en service de l'outil Mémo de Vie, une plateforme gratuite et sécurisée issue de la consultation citoyenne de Make.org portée par la fédération France Victimes et lancée le 23 novembre 2020 avec le ministère de la Justice.

Pour permettre à un maximum de personne victime de bénéficier de cette solution innovante facilitant la prise de conscience, le soutien de la mémoire, la sécurisation des données sensibles ainsi que l'accès à des relais d'aides et des informations utiles, les premiers mois qui ont suivi le lancement ont été consacrés à la diffusion de l'outil. Tous les professionnels des associations France Victimes ont continué à être formés, leurs partenaires et tous les professionnels dans le parcours de l'aide aux victimes : juristes, travailleurs sociaux, policiers, gendarmes, magistrats, aussi avocats, psychologues, médecins, élus etc. En un an, plus de 800 professionnels ont été équipés d'outil de communication, accompagnés sur la prise en main et formés à la prescription de Mémo de Vie via un atelier d'une heure et quart. À la suite de ces ateliers, les professionnels peuvent donc proposer la solution aux personnes, patients et clients qu'ils accompagnent et également informer, sensibiliser ou former leurs propres collègues et partenaires. Ce travail de prescription a permis en 2021 à **1 050 victimes de sauvegarder leurs témoignages, 730 de sécuriser leurs documents officiels et indices et à plus de 16 000 personnes de s'informer et de trouver des relais d'aide** et d'écoute à travers les 4 fonctionnalités.

Au-delà des chiffres, le lien de proximité avec les territoires pilotes, (associations du réseau France victimes ayant participé à la réflexion, élaboration, test, création de supports et diffusion de Mémo de Vie en amont du lancement et toujours aujourd'hui) et avec les professionnels formés toutes les semaines, a permis de récolter des retours qualitatifs.

« Grâce à Mémo de Vie j'ai pu mettre des mots sur ce que je vivais et prendre du recul : j'ai pris conscience que j'étais victime. »
Sacha, personne victime.

« C'est un moyen pour la victime de participer à la défense de ses propres intérêts le jour où elle décidera de lancer une procédure »
Une avocate.



UN OUTIL QUI ÉVOLUE

Grâce à ces retours la désirabilité de l'outil a été confirmée et, on a pu constater aussi à travers certains profils, victimes de plusieurs typologies de violences simultanément, **la possibilité d'aider toutes les personnes victimes de violences répétées ou multiples**. Cette remarque a alors marqué un tournant dans l'évolution de Mémo de Vie, puisque France Victimes a candidaté au Fonds Facebook pour le Civisme en ligne, avec pour objectif de pérenniser Mémo de Vie et de l'adapter davantage aux personnes victimes de harcèlements, discriminations et discours de haine. En septembre 2020 Mémo de Vie était lauréat de ce concours et, a pu être entamer une nouvelle étape.

Pour faire évoluer cet outil, l'expertise de professionnels spécialisés dans l'accompagnement des victimes de harcèlements, discriminations et discours de haine était nécessaire. Pour ce faire, avec l'appui en interne des experts métiers juridique, social et psychologique, des structures ont été identifiées pouvant participer ou relayer l'adaptation future. 7 associations spécialisées se sont alors engagées à suivre l'évolution du projet et à diffuser l'outil à terme dont 4 se sont investies pour participer aux ateliers de co-création. Nous remercions chaleureusement ces collaborateurs : En avant toutes, Flag, La licra et Respect Zone pour leurs participations et leur aide précieuse. Les adaptations qui découleront de ces ateliers seront ensuite maquettées par un designer d'interface, développées avec Omnilog puis tester par des professionnels et des testeurs grands public (dans lequel des personnes victimes, des proches et témoins de violences) pour être enfin présentées au courant de l'année 2022.

Ces solutions prendront la forme de mises à jour pour permettre de mieux accueillir et aiguiller les personnes victimes de différentes typologies de violences répétées ou multiples, tout en améliorant le parcours des utilisateurs actuels et à venir, pour les aider à sortir durablement et plus rapidement des violences en les amenant à tirer profit de toutes les fonctionnalités de l'outil.

UNE PRESCRIPTION QUI ÉVOLUE

Si l'outil évolue, sa prescription doit le faire également. Afin de comprendre les freins actuels et relever les bonnes pratiques de prescription et d'appropriation de l'outil dans les associations par les professionnels et les personnes victimes, nous avons eu la chance de pouvoir accueillir en 2021 sur le projet, Giuseppina Sapio, chercheuse à Paris 8, pour une recherche action co-financée par l'Institut du Genre. Son travail intitulé "Mémo de Vie : l'usage par des femmes victimes de violences conjugales d'une web-app développée par la fédération France Victimes", entamé dans l'association Le Relais France Victimes 18 à Bourges, se poursuivra jusqu'en 2023 dans d'autres associations France Victimes.

Parallèlement et pour aider les professionnels à prescrire à toutes personnes victimes de violences répétées ou multiples ont évolué les supports de communication. Une affiche prescription, associant 1 besoin et 1 fonctionnalité



a été développée pour faciliter l'identification de la combinaison la plus pertinente pour la victime accompagnée.

UNE AUTO ÉDUCATION POUR UNE PAIX DURABLE



Mémo de Vie n'est pas seulement un outil d'aide aux victimes ou un outil d'aide et de support pour les professionnels, c'est aussi un outil complémentaire aux solutions existantes. La collaboration avec les associations spécialisées en dehors du parcours de l'aide aux victimes, les échanges avec les équipes des autres outils d'aide aux victimes ont plus que jamais montré l'importance de participer et de diffuser une culture commune de l'aide aux victimes.

C'est pourquoi, l'objectif de sensibilisation du grand public aux violences répétées et multiples, a été ajouté, car nous sommes tous susceptibles un jour d'avoir besoin de Mémo de Vie, que ce soit en tant que victimes, proches, témoins. France Victimes souhaite que tous connaissent Mémo de Vie pour ne plus être désarmés face à ces violences.

Alors l'équipe Mémo de Vie a travaillé sur :

- Le lancement de Mémo de Vie sur les Réseaux Sociaux
- Des ateliers de sensibilisation et de prise en main pour les étudiants et le grand public.

Grâce aux 4 fonctionnalités complémentaires, Mémo de Vie est une solution innovante par rapport aux solutions existantes d'alerte, d'aide ou de lutte contre les violences physiques et sexuelles faites aux femmes, puisqu'elle aide la personne victime, quel que soit son genre, ses proches et même le grand public à prendre conscience et à sortir des violences tout en éduquant sur différents enjeux et typologies. Les femmes et les hommes étant victimes d'une diversité de violences il est important de reconnaître les schémas pour en sortir et éviter un risque d'isolement ou de non-action si d'autres violences surviennent. C'est une auto éducation pour une paix durable !

C'est enfin une solution innovante et complémentaire pour les professionnels. Mémo de Vie offre un gain de temps et améliore le diagnostic et l'accompagnement des victimes ; ce qui incite à la prescription de l'outil, puisqu'il permet l'enregistrement d'informations, l'accompagnement du travail d'enquête des gendarmes et policiers, dans le but de confronter les agresseurs aux faits qui leur sont reprochés, et celui des avocats pour préparer un dossier étayé et clair pour donner à voir un environnement global, un continuum, et non plus seulement un fait unique de violence devant les juges. Il simplifie également l'accompagnement des victimes par les psychologues et les services sociaux pour sortir non seulement des violences directes mais également des répercussions morales, psychologiques et sociales.

« Parfois, j'ai du mal parce que cela fait mal quand on relit... Mais ça me permet d'avancer. D'extérioriser tout ça, de pouvoir reconstituer ce qui s'est passé, pas comme un vague souvenir. Cela aide beaucoup. »

Alex, personne victime.



« Ça se voit que les victimes en ont besoin, surtout le coffre-fort, j'ai souvent des personnes qui viennent me voir avec une valise remplie de documents. Beaucoup de victimes nous demandent de garder leurs documents pour les mettre en sécurité, alors celui de Mémo de Vie est un vrai soulagement, d'autant qu'elles peuvent y accéder en toute autonomie, et retrouver leurs informations et y accéder en se connectant depuis n'importe quel appareil numérique ».

Une professionnelle de l'aide aux victimes.



Dispositifs de protection des victimes

Généralisation des BAR

Le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) a été généralisé à tous les tribunaux judiciaires début 2021. 3 dispositifs anti-rapprochement étaient disponibles par tribunal judiciaire, un ajustement à la hausse étant envisageable au cas par cas.



Le Réseau a été largement mobilisé sur ce nouveau dispositif, dans la mesure où, dans 86,7 % des juridictions, le dispositif BAR est porté par une AAV France Victimes.

La Fédération a assisté ses adhérents dans le déploiement et la prise de main des BAR, afin d'en garantir la meilleure opérationnalité à l'égard des victimes.

Le rôle de l'association agréée, en lien avec le Parquet, y est conçu de la manière suivante :

- assurer la pédagogie de la mesure ;
- assurer l'accueil de la personne protégée pour la remise du matériel ;
- assurer la remise du matériel et la vérification de son fonctionnement ;
- assurer un suivi renforcé de la personne protégée sur les plans juridique, psychologique et social ;
- récupérer le matériel de la personne protégée et le remettre au SPIP, selon les modalités définies localement.

Durant l'année, France Victimes a en particulier fait le lien avec l'ensemble des Directions du ministère de la Justice afin d'accompagner au mieux les associations sur cette nouvelle mission participant à la protection des victimes.

Ce rôle s'est également traduit par l'élaboration de fiches techniques, la diffusion des documents du ministère de la Justice, et surtout, une remontée de difficultés techniques rapportées régulièrement par les associations.

Téléphone Grave Danger (TGD)

En parallèle, le TGD demeure lui aussi un dispositif de protection essentiel pour les victimes, complémentaire du BAR. À l'instar de l'an passé, le nombre de TGD a continué à augmenter en 2022.

Avec l'arrivée des BAR, quelques AAV locales ont également récupéré la gestion des TGD sur leur ressort : c'est ainsi que dans **71 % des juridictions désormais, le dispositif TGD est porté par une AAV France Victimes.**

De façon globale, toutes les AAV France Victimes gérant le TGD gèrent également le BAR ; 26 AAV FV gèrent le BAR « seul », sans le TGD.

Dans seulement 16 juridictions (soit 9,6 % des juridictions), l'AAV France Victimes n'est positionnée ni sur la gestion du TGD ni sur celle du BAR.

Fin 2021, **3 248 TGD étaient déployés et 2 085 attribués, avec un objectif gouvernemental de 5 000 téléphones déployés en 2022.**

L'implication des associations France Victimes dans la politique publique de lutte contre les violences conjugales connaît une expansion et une effectivité incontestables depuis plusieurs années : largement porteuses des dispositifs légaux, réquisitionnées par les Parquets pour la réalisation d'EVVI (Évaluations personnalisées des victimes) dont la vocation est de déterminer les besoins spécifiques de la victime dans la procédure judiciaire pour une protection et une prise en charge globale, les associations savent également s'adapter aux spécificités territoriales en utilisant également différentes applications participant à la protection des victimes de violences conjugales (ex : App'Elles, MonSherif, etc.).

MONSHERIF
LE BOUTON



Quotidiennement, la Fédération rappelle à un échelon national cet ancrage fort de son Réseau, véritable spécialiste de l'accompagnement judiciaire des victimes, sur cette thématique des violences conjugales.

Le Réseau accompagne 89 529 victimes de violences conjugales dont 82 724 sont des femmes

GROUPE**ADMINISTRATION AD HOC**

Ce groupe est composé de :

Maryse Le Men Régnier

Présidente de France Victimes

Laure Le Hueur

Procureur de la République adjointe,
Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand

Aude Camagne

Directrice de France Victimes 38-APRESS

Wendy OTOMIMI

Directrice adjointe de l'APAJ-PF 987

Émilie Werbrouck

AAH à l'IAIVM 59

Lindsay Rezzoug

Juriste à France Victimes 87

Candice Le Guilloux

Chargée de mission fédération France
Victimes

Relance du groupe de travail AAH

Depuis toujours, France Victimes conçoit le mandat d'administration ad hoc (AAH) comme un prolongement naturel de l'aide aux victimes.

La dernière enquête AAH réalisée par France Victimes au sein du Réseau en septembre 2018, a révélé qu'un tiers des associations exerce ce mandat judiciaire.

Par ailleurs, l'enquête « Accueil et accompagnement des mineurs au sein des AAV et des services d'aide aux victimes » lancée en janvier 2021 par la Fédération a confirmé cette tendance, dans la mesure où **45 associations ont indiqué être habilitées à exercer ce mandat (soit 34 % des associations du Réseau).**

24 % d'entre elles acceptent les désignations pour prendre en charge les mineurs auteurs et 36 % d'entre elles acceptent les mandats relatifs à l'accompagnement des mineurs non accompagnés.

Le groupe de travail interne à la Fédération a été redynamisé concernant l'administration ad hoc pour les mineurs victimes, avec notamment pour mission de proposer des préconisations sur des thèmes de circonstances, comme la revalorisation de la mission d'AAH, la désignation d'un AAH pour représenter un mineur non accompagné ou encore un mineur auteur, etc.

Il s'est réuni en visio à 2 reprises en 2021, et a pu servir aussi de support, en appui à Aude Camagne, formatrice pour la Fédération sur ce sujet, sur certaines questions techniques posées par les associations de terrain à la Fédération.

Justice Restaurative

La justice restaurative continue d'être promue par France Victimes, tant par ses activités de formation, de représentation institutionnelle, que par sa défense d'un droit pour les justiciables qu'il faut faire connaître, par des actions de communication en lien avec l'IFJR et des interventions de sensibilisation des professionnels.

France Victimes a ainsi poursuivi son partenariat étroit avec l'IFJR au cours de l'année 2021, duquel elle est d'ailleurs administrateur : elle participe notamment, avec d'autres organismes, à une démarche de discussions initiée par l'IFJR, autour des diverses pratiques, en vue d'adopter à terme un référentiel commun.

Par ailleurs, un groupe de travail restreint a été mis en place au sein du CA de l'IFJR pour réfléchir à la question de la mise en œuvre par l'IFJR de médiations restauratives et/ou de conférences restauratives auprès de personnes âgées et/ou handicapées qui ne portent pas toujours plainte. France Victimes a participé aux premières réunions qui ont eu lieu en 2021 sur le sujet.

France Victimes continue à promouvoir la Justice Restaurative comme un droit pour tous les justiciables.

Sollicitée par des citoyennes intéressées par la Justice restaurative découverte auprès de Salomé Van Billoen, la fédération France Victimes a participé en tant que "compagnonne" avec de nombreuses autres personnes et organisations, co-constructeurs de cette idée d'intelligence collective pour proposer de penser la justice autrement, ensemble. Cet ensemble s'est appelé Justice et Justesses.

Justices & Justesse vise à faire découvrir et partager les expériences de justice restaurative et ses modalités cousines. L'objectif était ainsi de mettre à la portée de toutes et tous cette idée de Justice restaurative afin de mieux la faire connaître du grand public. La continuation des mesures sanitaires a empêché la création d'un événement fort en présentiel, mais a permis de réaliser plusieurs ateliers pour initier des réflexions sur de nombreux sujets relatifs notamment aux domaines d'implication de la justice restaurative, comme le terrorisme, la violence conjugale, d'autres formes de justice...

Un premier atelier auquel France Victimes a participé en visio a permis de découvrir un documentaire, « Les Cornes de la Vache », réalisé par François Bierry, initié et présenté par Salomé Van Billoen sur une expérience de justice restaurative au Rwanda.



En juillet, France Victimes a également investi un atelier sur la justice restaurative et les violences conjugales. C'est sur même sujet que France Victimes est intervenu au colloque **LA JUSTICE RESTAURATIVE. DES FRONTIÈRES PLURIELLES ET MOUVANTES** en novembre, en présentiel à Agen pour les 20 ans de l'École nationale d'administration pénitentiaire.

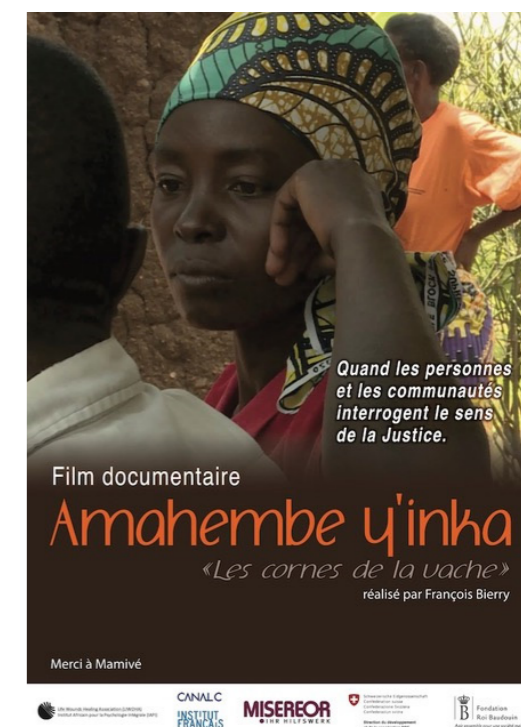
En savoir plus



Dans le cadre de la convention entre l'ANM (association nationale des Médiateurs) emmenée par Janie Bugnion pour sa commission Justice restaurative, la Fédération a participé à plusieurs soirées sur le thème de la Justice restaurative avec également Médiations Plurielles (association des médiateurs formés au CNAM), l'IFJR et le CNAM en avril : Quelle place pour la justice restaurative ?

En mai, France Victimes a participé à une visioconférence sur la justice restaurative en 3 questions : quelle restauration ? Quels freins ? Quels leviers ? Autour du film de Maïana Bidegain sur une médiation restaurative "Rencontre avec mon agresseur" et a pu apporter des réponses aux près de 400 personnes qui ont suivi le webinaire.

Enfin, en novembre, avec le support du documentaire réalisé au Rwanda "Les cornes de la Vache", les mêmes partenaires (et en plus l'IFOMENE, le centre de médiation du barreau de Paris, l'ARCA) ont débattu sur Violence et Médiation, la justice restaurative : quels enjeux ?



FOCUS

Actions communes Fonds de Garantie des Victimes – France Victimes pour l'amélioration du parcours des victimes

Les 2 premières actions s'inscrivent dans les chantiers engagés avec le FGTI dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée entre les 2 organismes à l'occasion de la Conférence des Présidents de France Victimes, en février 2019.

Travaux de finalisation de Parcours-victimes.fr avec le FGTI

France Victimes et le Fonds de Garantie des Victimes (FGV) ont lancé, le site parcours-victimes.fr pour les victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques, pour les accompagner dans les principales étapes de leur parcours, depuis les faits subis jusqu'à l'éventuelle indemnisation et la reconstruction des personnes, à l'occasion du **22 février, Journée Européenne des Victimes**.

Ce site est le fruit d'une co-construction pendant plusieurs mois, qui a mis à contribution un groupe de travail composé des équipes du FGV accompagnées de consultants dédiés, la Fédération ainsi que 3 AAV locales (FV 37, FV 38 Vienne et FV 51).

Facile d'utilisation, fluide dans les différentes étapes, ce site apporte des informations pédagogiques générales pour des adultes et des mineurs, en complément de celles plus personnalisées que la victime pourra obtenir auprès d'autres professionnels.

Le site est construit autour de 5 moments clés d'un « Parcours Victimes » que sont :

- Parler et être écouté ;
- Se mettre en sécurité ;
- Préparer le temps pénal ;
- Être indemnisé ;
- Se reconstruire.

Sur toutes les pages, la victime a à disposition les contacts de l'association France Victimes la plus proche pour être prise en charge et recevoir de l'aide.

Un comité de pilotage régulier entre les 2 organisations a été mis en place afin de connaître les statistiques de fréquentation et aussi d'envisager des ajouts et des modifications notamment afin d'être toujours en adéquation avec la loi et les procédures.



Mon Parcours de Justice

Sur une idée impulsée par la directrice de France Victimes 37, en lien notamment avec son mandat d'administrateur ad hoc, ce projet vise à élaborer un document unique permettant de suivre le parcours d'un enfant victime de bout en bout.

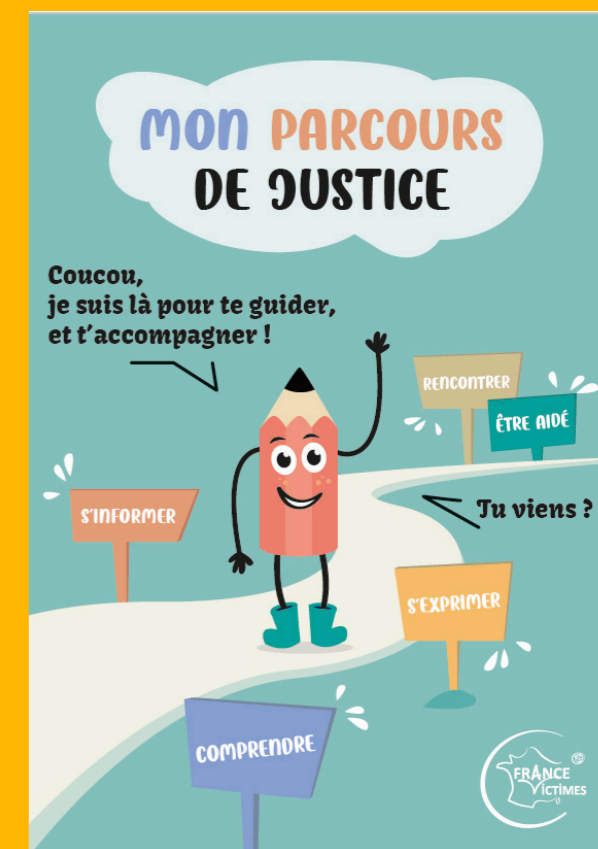
Cela permet au mineur victime d'être plus aisément acteur de son histoire, et ce document, finalement appelé **Mon Parcours de Justice**, constitue un document de référence, adapté à son âge, pour faciliter les différentes étapes de son parcours, et bien connaître les différents professionnels qui l'accompagnent.

Un groupe de travail s'est ainsi formé courant 2021 entre le FGTI, la Fédération et les 2 AAV locales de Tours et Vienne. L'aboutissement de Mon Parcours de Justice est prévu pour 2022.

Groupe de travail FGTI - Charte de l'Expertise médicale des mineurs victimes d'attentats

Depuis 2020, le FGTI a engagé des travaux visant à renforcer la charte de l'expertise médico-légale des victimes d'actes de terrorisme : en effet, dans le cadre de l'expertise des victimes de terrorisme, la problématique de l'évaluation des séquelles imputables (psychologiques en particulier) est très difficile pour les victimes mineures.

Un groupe de travail, dirigé par le FGTI et composé de plusieurs personnes, dont France victimes, a ainsi élaboré un avenant de la Charte de l'Expertise des Victimes de Terrorisme dédié aux victimes mineures, en vue d'appréhender au mieux la spécificité de l'évaluation et de l'expertise des mineurs victimes d'un attentat.



3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble

DE NOUVEAUX PARTENARIATS POUR COMPLÉTER LES INTERVENTIONS



mémoire et solidarité

ONAC - VG

En février 2021, France Victimes a signé une convention de partenariat avec l'ONAC-VG, qui vise notamment à favoriser les relations entre les associations locales et les services départementaux de l'ONAC-VG, en particulier les échanges et orientations réciproques s'agissant de victimes d'actes de terrorisme.

Violences conjugales : convention entre France Victimes et la Coopérative U Enseigne

Le 16 mars 2021, France Victimes et la Coopérative U Enseigne ont signé une convention de partenariat sur les violences conjugales.

La Coopérative U Enseigne, dans le cadre de son engagement dans la lutte contre les violences conjugales et familiales, a en effet souhaité organiser une réponse de l'entreprise à ses salariés victimes de tels faits et ainsi leur proposer un cadre global d'intervention.

2 axes pratiques de collaboration ont ainsi été identifiés :

- La mise en place d'une **formation sur les violences conjugales dispensée par France Victimes** auprès des personnels des Ressources Humaines,
- **L'organisation de l'orientation des salariés victimes vers le 116006 et/ou les associations d'aide aux victimes localement compétentes** pour un accompagnement global et pluridisciplinaire.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance comprend 130 000 agents répartis sur tout le territoire.

Outre le dispositif interne d'accompagnement social et médical des agents, le ministère des Finances a souhaité mettre en place un dispositif complémentaire et spécifique de prise en charge des agents victimes. Il a signé avec France Victimes une convention en octobre 2021, qui prévoit la mobilisation des associations pour les agents victimes (dans leurs fonctions ou sphère privée).



Commerçants autrement



Liberté
Égalité
Fraternité



Association des Maires de France (AMF)

2021 fut l'aboutissement des échanges en place avec l'Association des Maires de France depuis plusieurs années. Lors de la signature d'une convention avec François Baroin la veille du Congrès National des Maires et Présidents d'intercommunalités auquel France Victimes a participé, France Victimes et l'AMF sont convenues des modalités de prise en charge des élus victimes et des collaborations possibles sur les territoires au profit de toute personne victime.

Discussions avec le ministère de l'Éducation Nationale

Pour rappel, pour la première fois depuis 1999, France Victimes n'avait pas reçu, en 2020, de subvention de la part du ministère de l'Éducation nationale. Il en a été de même pour 2021.

La Fédération a néanmoins réaffirmé à de nombreuses reprises sa volonté de travailler plus étroitement avec ce ministère, les victimes en milieu scolaire mobilisant très régulièrement les AAV, et de plus en plus fréquemment, eu égard à la recrudescence du harcèlement en milieu scolaire, par exemple.

Durant l'année, France Victimes a rencontré à plusieurs reprises la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), afin d'échanger sur ce partenariat et sur son financement, ainsi que sur les axes de travail pour les années à venir. La DGESCO a par ailleurs souhaité recenser les actions de sensibilisation et interventions du Réseau au sein des établissements scolaires de 2019 à 2021. Une nouvelle convention pourrait être signée en 2022.

De plus, France Victimes a contribué, dans le cadre d'un groupe de travail consécutif au Grenelle des violences conjugales, à l'élaboration d'un document unique de signalement des violences intrafamiliales à l'usage des personnels de l'Éducation nationale.

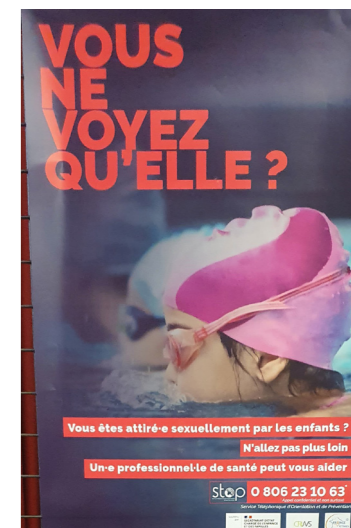
Fédération des CRIAVS

Depuis plusieurs années, la Fédération France Victimes et la Fédération des CRIAVS ont tissé des liens de collaboration très forts.

Si France Victimes a pu bénéficier d'une intervention de sa présidente, le docteur Anne-Hélène MONCANY lors des Assises de Nancy en novembre, France Victimes avait participé en janvier au lancement du numéro de prévention des atteintes sexuelles sur mineur, à Toulouse, en présence du secrétaire d'Etat à l'enfance et à la famille.



Liberté
Égalité
Fraternité





Métro

L'entreprise METRO France, 1^{er} fournisseur de la restauration indépendante en France, compte parmi les nouveaux partenaires de la Fédération en 2021. A travers son accord Diversité et Inclusion, METRO France a souhaité faire appel à l'expertise et au savoir-faire de France Victimes en matière de violences intrafamiliales sur deux axes pratiques de collaboration :

- Organiser l'orientation des salariés de METRO France, victimes de violences intrafamiliales vers les associations d'aide aux victimes de France Victimes pour un accompagnement global et pluridisciplinaire,
- Mettre en place des formations auprès des personnels des Ressources Humaines de METRO France.

Pour cette dernière action, le Psychologue Référent de la Fédération a ainsi animé 5 formations dans plusieurs entrepôts ; de nouvelles formations auront lieu en 2022. Ces journées de formation avaient pour but d'informer les RH sur le contexte et la politique de lutte contre les violences conjugales, de reconnaître le cycle de la violence, les signes d'alerte et les manifestations de souffrance psychologiques des salariés, et enfin, de se saisir d'outils pour réaliser au mieux des entretiens avec des victimes.

Le Collectif TeSS



24 acteurs de la téléphonie sociale et en santé, dont France Victimes, se sont regroupés au sein du Collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (Collectif TeSS) depuis mars 2012 pour promouvoir les métiers et compétences liés à la téléphonie sociale et à l'aide à distance, améliorer la qualité du service rendu et être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Le Collectif TeSS a mis en place une formation spécifique au métier d'écouter qui accueille plusieurs sessions chaque année. Il organise également chaque année la Journée des écoutants et de la téléphonie sociale et en santé, qui réunit une centaine d'écouterants autour d'une plénière et de 4 ateliers afin de favoriser les échanges.

Formation partenaires

+ 15 sessions

273 personnes extérieures formées

LES FORMATIONS EXTÉRIEURES POUR UNE MEILLEURE CULTURE PROFESSIONNELLE DE L'AIDE AUX VICTIMES

En 2021, France Victimes a formé 273 personnes extérieures à son Réseau. Sur certaines formations organisées pour le Réseau, des personnes extérieures peuvent s'inscrire, c'est le cas pour 113 personnes. Sinon, France Victimes organise, à la demande de structures extérieures souvent partenaires identifiées de France Victimes, des formations intra.

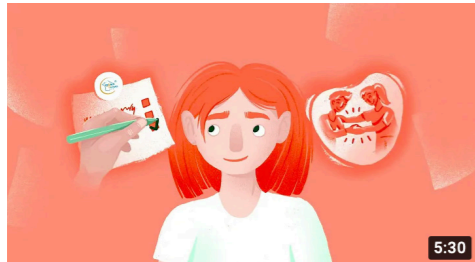
En 2021, un programme de formation a été construit pour :

- **La Banque Postale Assurances** et France Victimes a réalisé 5 sessions de formation sur du « Perfectionnement et échanges de pratiques sur l'écoute et l'entretien au téléphone » pour 32 gestionnaires de dossiers en dommage corporel.
- **L'enseigne Métro** a également souhaité des sessions de formations pour « Repérer, comprendre les besoins et orienter les victimes de violences conjugales ». Pour l'instant 5 sessions se sont déroulées dans différentes régions permettant de former 48 personnes sur cette thématique dans différentes régions. D'autres sessions sont prévues en 2022.
- **Le Crédit coopératif** qui a une convention avec France Victimes a souhaité former 4 responsables sécurité sur un programme d'une journée sur « La prise en charge des victimes ».
- France Victimes a également poursuivi la formation des gestionnaires du **Fonds de garantie des Victimes** qui de son côté poursuit son programme « Démarche victimes ». Cette année, une seule session a eu lieu pour 7 personnes. Ces actions de formation vont sans doute se poursuivre à la marge pour former les éventuels nouveaux gestionnaires.
- Concernant la justice restaurative, la **Direction Interrégionale des services pénitentiaires Sud-Est – Marseille** a souhaité faire à nouveau un parcours complet en justice restaurative à 3 sessions (1 module 1, un module 2 RDV-RCV et un module 2 en médiation restaurative) pour 34 personnes dont 10 du Réseau qui sont intégrées dans les projets de mise en place des mesures. Le SPIP de Châteauroux a, de son côté, débuté la mise en place du parcours de formation en intégrant au module 1 une vingtaine de personnes.
- Dans le cadre de la mise en place de la **Cellule Info Public**, France Victimes a également poursuivi la formation des volontaires du **Ministère de l'Intérieur et de la Justice**. Concernant l'Intérieur, 26 volontaires ont été formés à la « Réponse téléphonique en cas de crise majeure » durant 4 heures. Cette formation s'intègre dans la formation proposée par le ministère à son groupe de volontaires.

UN RÔLE PHARE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

You won't believe it but it exist

France Victimes s'est associée à Victim Support Europe pour sa campagne de communication You won't believe it, but it exists (#itexist) lancée lors de la journée européenne des victimes.



[Le visionnage se fait ici](#)

Elle présente les voix des victimes, dont nous apprenons les histoires par le biais de l'animation et de la vidéo. À travers ces films – un par pays, dans sa langue nationale – les victimes emmènent les spectateurs dans un voyage puissant et émouvant à travers leurs histoires.

La vidéo française s'appuyant sur un récit authentique, dévoile l'histoire de Victoire (prénom changé), victime de violences conjugales, et, qui a trouvé le soutien dont elle avait besoin auprès d'une des associations France Victimes.

L'objectif de cette vidéo est de partager son histoire, ses doutes et ses peurs, comment elle a découvert que des services adaptés à sa situation existaient, quand et comment elle a eu le courage de chercher de l'aide et comment elle a été aidée.

WithYou – Accompagnement des victimes et témoins dans le système judiciaire

La Fédération participe depuis 2020 au projet européen WithYou, relatif à l'accompagnement des victimes et témoins. Ce projet est coordonné par l'association portugaise d'aide aux victimes APAV, et a pour but de développer des pratiques générales permettant aux victimes d'être accompagnées par les services d'aide aux victimes durant la procédure pénale et ce, afin de faciliter leur accès aux droits, leur permettre de bien les comprendre et éviter la victimisation secondaire.

Dans le cadre de ce projet, la Fédération a notamment co-écrit avec APAV un guide pratique rappelant le cadre de l'accompagnement des victimes et témoins, et comprenant des recommandations relatives à l'intervention des professionnels des associations d'aide aux victimes, une brochure synthétisant le guide pratique, ainsi que du matériel pédagogique (poster, marque-page).

La Fédération a également participé à des visites techniques en ligne, organisées par chaque partenaire du projet, ayant pour but d'exposer les différents cadres nationaux de l'accompagnement des victimes.

Pour la France, France Victimes a organisé cette visite technique en visioconférence le 24 novembre 2021 et a, à cette occasion, présenté le système français et l'accompagnement plus spécifique des victimes aux procès.



INFOVICTIMS III

La Fédération participe également au projet européen INFOVICTIMS III, coordonné par l'association portugaise APAV : ce projet, sur 24 mois, a pour but d'intégrer au site internet international infovictims.com un volet relatif à la France et aux droits des victimes en France.

Ce site, qui sera disponible en anglais et en français, recensera toutes les informations utiles aux victimes en France, que ce soit des informations sur leurs droits, une présentation des acteurs de l'aide aux victimes, des contacts utiles, ou encore des schémas pour leur expliquer la configuration d'une salle d'audience.

Infovictims.com

Une application sera également développée en 2022, reprenant le site internet et incluant un système de géolocalisation permettant à la victime d'identifier autour d'elle les services qui pourraient lui être utiles.

La Fédération, en plus de réunions régulières en ligne, a participé les 15 et 16 novembre 2021 à une rencontre des partenaires du projet à Athènes, où ont été discutés les progrès réalisés dans le cadre du projet et la planification des tâches à venir pour la deuxième année de mise en œuvre.

Les partenaires ont également rencontré des représentants des ministères grecs de la Justice, du travail et des affaires sociales, et du département des violences conjugales de la police hellénique.



Développement du rayonnement des actions du réseau France Victimes sur la scène européenne

France Victimes a multiplié ses interventions à l'international pour présenter le cadre d'intervention des associations d'aide aux victimes, et plus particulièrement, partager l'expérience française de l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme lors des procès d'attentats en France et à l'étranger.

La Fédération est notamment intervenue :

- Au près du groupe d'experts internationaux INVICTM le 22 avril 2021 : « **Supporting victims in legal proceedings for terrorist attacks** »,
- Lors de la Conférence Annuelle de Victim Support Europe les 19 et 20 mai 2021 : « **The French model for trials of terrorist attacks with an international dimension** »,
- À l'occasion d'un colloque en Italie les 25 et 26 novembre 2021 : « **The French experience with assisting victims of terrorist attacks** »,
- Mais aussi lors de la Conférence d'Automne de Victim Support Europe le 3 décembre 2021 : « **The necessary consideration of victims in the organisation of the trial of the terrorist attacks of November 13, 2015** » et « **Collaboration through multiagency approach** ».



Participation aux travaux du Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme (EUCVT)

La fédération France Victimes a rejoint en 2020 le Conseil consultatif d'experts près le Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme (EUCVT).

Ce Centre, instauré pour une durée de 2 ans, a été créé et financé par la Commission Européenne. Les tâches du Centre sont exécutées par un consortium dirigé par Victim Support Europe et composé du Centre National de Psychotraumatologie ARQ, l'Association française des Victimes de Terrorisme et la Fondation Lenval.

Le Centre a produit en 2021 un **guide national relatif à la transposition nationale et la mise en œuvre pratique des droits européens des victimes de terrorisme**, décrivant des bonnes pratiques européennes et de l'État membre concerné. Ce guide national a été réalisé en collaboration avec France Victimes, le ministère de la Justice (Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'aide aux victimes) et l'Association française des Victimes de Terrorisme (AfVT).

Le 17 septembre 2021, dans le cadre de la journée des référents événements collectifs du Réseau France Victimes, la Fédération a inclus un module relatif aux travaux de l'EUCVT afin de les présenter au Réseau et de mettre en perspective les pratiques françaises en matière de terrorisme avec les normes européennes.

Les travaux de l'EUCVT se sont conclus et ont été présentés lors d'une Conférence finale en ligne le 13 décembre 2021, à laquelle la Fédération a participé.

Pour accéder au [manuel de l'UE relatif aux victimes du terrorisme, c'est ici.](#)



INVICTM

La Fédération a continué son activité au sein du groupe d'experts internationaux INVICTM, relatif aux victimes de terrorisme : elle a ainsi participé à 10 réunions en ligne tout au long de l'année, afin de partager son expertise sur le sujet de l'aide aux victimes de terrorisme.

Le groupe, en partenariat avec Oscar Kilo, a développé un exercice de crise à destination de la police de

Toronto et de Londres, afin de les sensibiliser à l'importance de l'aide aux victimes en cas d'attaque terroriste, et de mettre à l'épreuve leurs capacités organisationnelles en cas de crise.

La fédération France Victimes a participé à cet exercice de crise le 21 janvier 2021 en tant qu'observateur et a apporté ses remarques sur la réponse apportée par les services canadiens lors de la phase de crise.

Le procès des attentats de janvier 2015 et du 13 novembre 2015 ayant suscité un grand intérêt auprès d'INVICTM, le groupe a sollicité la Fédération pour une présentation sur le sujet.

Cette intervention, intitulée « Supporting victims in legal proceedings for terrorist attacks », a eu lieu le 22 avril 2021 et avait pour but de présenter le dispositif mis en place pour soutenir les victimes en amont, pendant et après les deux procès d'attentats en France, ainsi que pour les procès d'attentats à l'étranger.

Orientation des victimes en Europe et à l'international

Victim Support Europe a créé et mis en place en juin 2020 une **plateforme sécurisée d'orientation des victimes en Europe** afin de rediriger toute victime (quelle que soit sa nationalité) résidant ou partant à l'étranger et ayant rencontré une association d'aide aux victimes en France, vers une structure dans son pays de destination afin d'assurer une continuité de prise en charge.

Chaque organisation membre de VSE dispose ainsi d'un point de contact qui centralise et traite les demandes d'orientation à destination des structures étrangères via cette plateforme. Les associations du réseau France Victimes peuvent ainsi mobiliser la Fédération pour mettre en lien une victime résidant ou partant à l'étranger, avec une structure étrangère membre de Victim Support Europe.

En 2021 :

- 5 orientations ont été réalisées par 3 associations vers des structures étrangères,
- 1 saisine d'une structure étrangère a été réalisée pour une victime orientée vers France Victimes par le MEAE,
- 3 victimes étrangères résidant en France ont été orientées par des structures étrangères vers 2 associations (Montjoye 06 et PAV 75).

Visite d'une délégation croate (association Zvonimir et ministère de la Justice)

L'association croate Zvonimir a pris attache avec la Fédération, dans le cadre d'un projet financé par l'Ambassade de France en Croatie relatif aux victimes de violences conjugales.

Ce projet s'inscrit dans une décision gouvernementale visant à ouvrir davantage de centres d'hébergement pour les femmes victimes de violences conjugales (les violences conjugales étant un sujet sensible d'actualité en Croatie).

Originellement prévue pour octobre 2020, cette visite a eu lieu du 3 au 7 mai 2021 (ce report étant dû à la situation sanitaire compliquée, rendant impossible les déplacements internationaux).

La Présidente de l'association Zvonimir, accompagnée d'une représentante du ministère de la Justice Croate, se sont rendues en France pour une durée de 5 jours afin de rencontrer la Fédération ainsi que différents partenaires pour comprendre le fonctionnement du système français et s'inspirer de ses bonnes pratiques pour améliorer la prise en charge des victimes de violences conjugales en Croatie et renforcer la coopération franco-croate.



Cette délégation a ainsi rencontré Isabelle Rome, Haute-fonctionnaire chargée de l'égalité femmes-hommes au Ministère de la justice, Paris Aide aux Victimes, les membres de la Maison des femmes de Saint-Denis, mais aussi ceux de la plateforme des violences sexuelles et sexistes à Guyancourt.

Réunion de VSE sur la révision de la Directive Victimes de 2012

France Victimes a participé à une réunion organisée par Victim Support Europe, relative à la révision de la Directive Victimes de 2012.

La révision de cette directive européenne est prévue par la Commission européenne, à l'occasion des 10 ans de ce texte. Dans cette perspective, la Commission a conduit différentes consultations publiques, afin de déterminer les points à revoir pour améliorer l'effectivité de la directive.

Victim Support Europe a ainsi réuni ses membres en ligne le 7 septembre 2021 afin de se coordonner sur la réponse à apporter aux consultations de la Commission et œuvrer au renforcement de la directive.

Deux objectifs ont notamment été définis : souligner l'importance de la directive et la façon dont elle a amélioré les droits des victimes dans chaque pays de l'Union Européenne, et consolider la directive et les droits existants via une rédaction plus claire et précise, et la création de nouveaux droits.

L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES

1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes

La plate-forme téléphonique d'aide aux victimes de France Victimes (PFTAV) prend en charge les victimes d'infractions pénales depuis 2001.

En application de la Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, invitant chaque pays membre à mettre en place un numéro européen harmonisé d'aide aux victimes, le 116 006 a succédé à l'ancien numéro national d'aide aux victimes à partir du mois d'octobre 2018 dans le cadre d'un marché public lancé par le ministère de la Justice pour une durée de 4 ans. En 2021, le 116 006 a fait l'objet d'un nouveau marché public que France Victimes a remporté à nouveau pour une durée de 4 ans. Ce marché inclut dorénavant **la possibilité pour les victimes de contacter le service par courriel via l'adresse victimes@116006.fr et rend le 116 006 accessible aux personnes sourdes et malentendantes.**

Facilement mémorisable, entièrement gratuit pour l'utilisateur, le 116 006 fonctionne 365 jours par an de 9 heures à 20 heures. Ces horaires peuvent être élargis en cas d'événement particulier de 7 heures à 23 heures ou 24 heures sur 24 selon les besoins.



Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes.

Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes.

En dehors des horaires d'ouverture, une messagerie est accessible pour laisser ses coordonnées afin d'être rappelés dès l'ouverture. Cette messagerie est également activée lorsque tous les postes sont occupés pour éviter aux appelants de patienter.

Le 116 006 est bien au-delà d'un simple numéro d'orientation car il offre aux victimes un **espace de parole anonyme et confidentiel, qui a pour objectifs de libérer la parole, d'évaluer les besoins et les difficultés rencontrées, et propose une orientation personnalisée vers les services localement compétents** (associations d'aide aux victimes, associations spécialisées, organismes publics, etc.). Pour faciliter la mise en lien avec les associations d'aide aux victimes, les écoutants peuvent saisir l'association ou effectuer un transfert d'appel. Dans le cas d'une saisine, l'association fait elle-même la démarche de prendre attache avec la victime, dans le cas du transfert, la mise en relation se fait immédiatement à l'issue de l'entretien. Il s'agit d'une véritable prise en charge immédiate et facilement accessible pour toute victime.

Les écoutants, spécifiquement formés, interviennent dans le respect de l'autonomie de la victime, du non jugement, de la bienveillance et de la juste distance. Ils s'appuient sur des procédures écrites régulièrement interrogées pour s'adapter aux évolutions des pratiques.



Il existe **3 types de mises en relation** avec une association locale pour assurer le suivi des victimes dans la durée et en proximité :

- **L'orientation simple**

La victime est informée de l'existence d'une structure locale et en quoi elle peut répondre à ses besoins. Les coordonnées ainsi que les informations pratiques sont transmises. La victime peut contacter la structure quand elle le souhaite.

- **La saisine de l'association**

Afin de soulager la victime d'une démarche supplémentaire et faciliter le lien, l'écouter propose de transmettre à l'association locale un dossier de saisine reprenant les informations de la victime, avec son accord, ainsi que ses coordonnées. La victime n'a plus de démarche à faire, l'association locale se charge de la contacter pour lui proposer un rendez-vous. Les victimes sont rappelées dans un délai maximum de 48 heures.

- **Le transfert direct de l'appel**

Il s'agit d'assurer le lien direct entre la plateforme et l'association locale en transférant l'appel à l'issue de l'entretien vers l'association. Cela garantit une prise en charge immédiate de la victime sans rupture de l'entretien.

- **Pour les personnes victimes**

86 % des appels liés à une infraction pénale ont abouti à une mise en relation avec une association d'aide aux victimes pour une prise en charge dans la durée et en proximité.

19 % de ces appels ont donné lieu à une orientation complémentaire vers une structure extérieure.

En complément d'une orientation vers une association d'aide aux victimes, ou lorsque la situation n'entre pas dans son champ de compétences, le numéro peut orienter vers un de ses partenaires. Ces derniers sont des associations spécialisées, des organismes publics, des fédérations ou encore d'autres numéros nationaux.

- **Pour les personnes non victimes**

96,5 % des appels non liés à une infraction ont donné lieu à une orientation vers une structure extérieure.

EN CHIFFRES | Le 116 006

61 477 SOLLICITATIONS EN 2021

L'activité du 116 006 est en hausse constante depuis ces quatre dernières années, avec une augmentation de 22 % des appels entre 2020 et 2021 en raison d'une plus grande notoriété du numéro et de France Victimes. Cette affluence se retrouve également sur la messagerie interactive qui indique une augmentation de 258 % entre 2020 et 2021.



41 053
appels reçus
+ 22 %



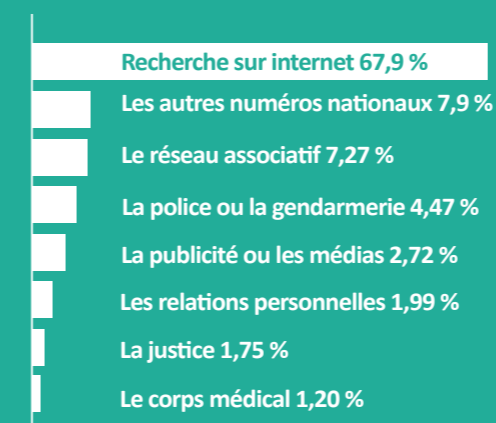
16 924
sur la messagerie
interactive
+ 258 %



3 308
personnes par des biais différents
(courriel/réseaux sociaux/formulaires)

MODES DE CONNAISSANCE DU 116 006

68 % GRÂCE AUX RECHERCHES SUR INTERNET



De manière stable, la **grande majorité des appels (75 %) est effectuée par les victimes elles-mêmes.**

Pour 25 %, ce sont les tiers qui contactent. Parmi les tiers appelant, on relève :

- 71,85 % issus de la famille de la victime ;
- 14,17 % issus de l'entourage amical ;
- 9,53 % issus de professionnels en charge d'une victime ;
- 4,43 % issus d'autres tiers (tiers éloignés, voisins, collègues, etc.).

Un des intérêts de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes est de permettre le relevé **de difficultés que les appelants disent avoir rencontrées**. Cela offre une vision partielle mais pertinente des retours entre monde judiciaire et victimes

Une grande majorité des réflexions font état de problématiques avec les forces de l'ordre, la Justice, l'organisation judiciaire générale, les auxiliaires de justice, l'indemnisation, les personnels éducatifs...

Les sujets tournent autour de la compréhension de la gravité des faits, de la longueur des procédures (qui implique de continuer à cotoyer l'auteur présumé...), du manque d'informations dans le temps, avec des contextes d'infraction particuliers.

Parmi ces infractions, il en est pour lesquelles les difficultés relevées habituellement, seraient plus ancrées notamment pour la prise de plainte : domaine du harcèlement (nécessité d'un certificat médical), des violences non physiques (insultes et des menaces), des conflits de voisinage, des cyberviolences et cyberescroqueries.

Il y a aussi une difficulté à comprendre certaines procédures en cas de violences conjugales, sexuelles, escroqueries aux sentiments, cybermalveillance... le fait qu'on ne puisse pas porter plainte à la place d'une victime directe qui serait dans le déni ; stress de la confrontation en enquête préliminaire, peur de ne pas être cru ; indication sur la réponse du Parquet par les plaignants (classement, prescription...).

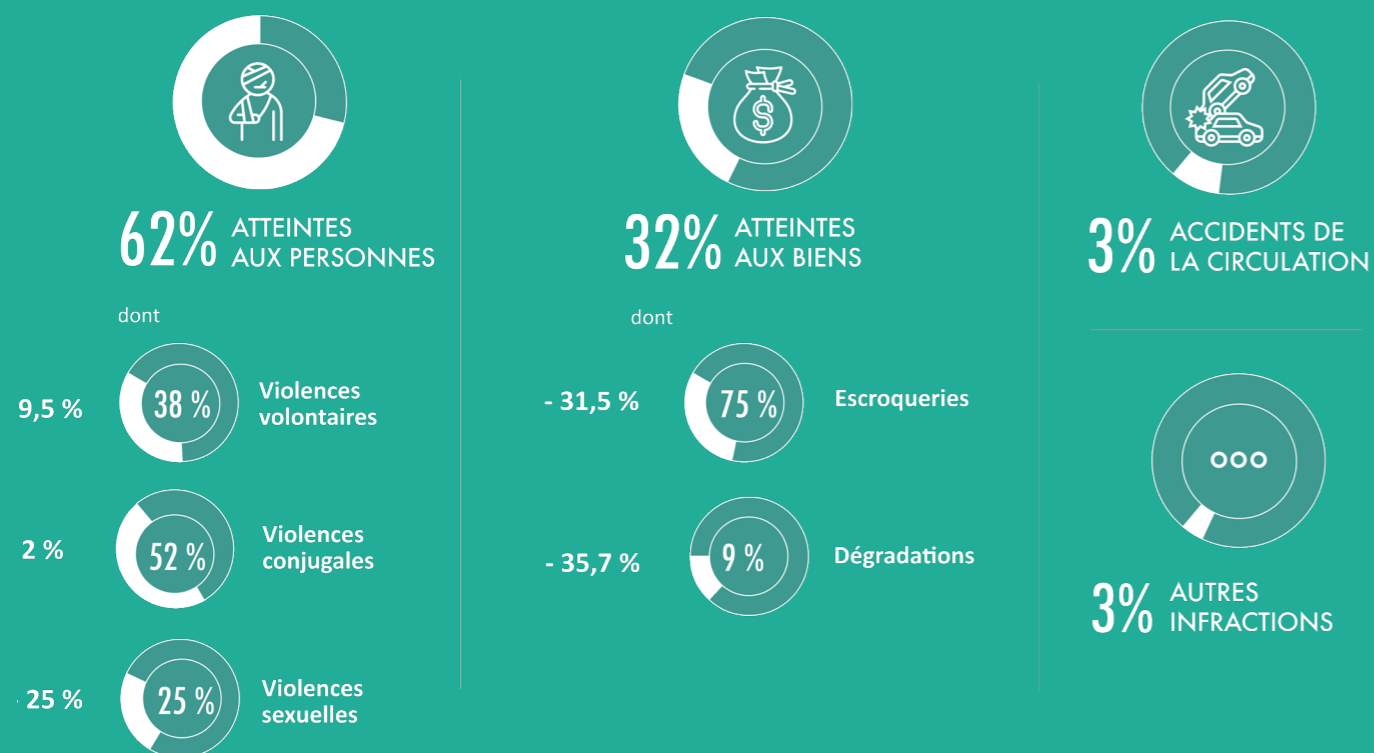
PROFIL DES VICTIMES

Les victimes concernées sont majoritairement de genre féminin. Dans 1 % des cas, le genre de la victime est inconnu.

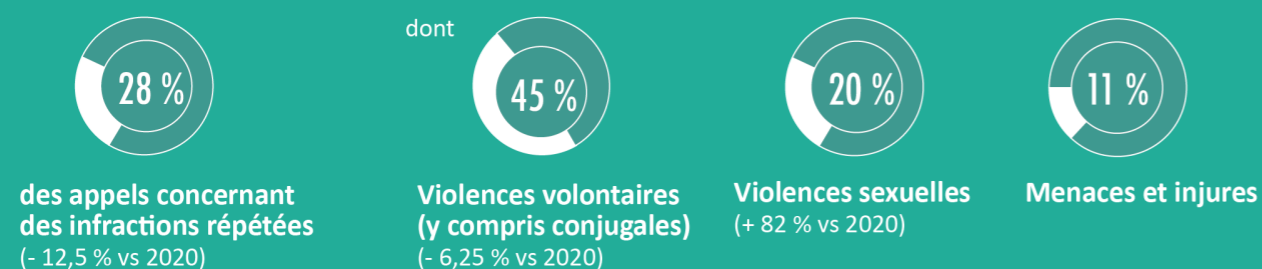
65,4 % ♀ **34,6 %** ♂

Lorsque les appelants acceptent de transmettre leur âge, on constate une majorité du côté des 31/50 ans et des plus de 60 ans. Parmi les plus jeunes, les 18/24 ans et les moins de 15 ans représentent une activité importante également.

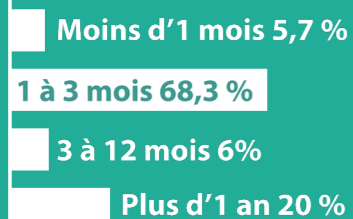
NATURE DES INFRACTIONS



LES INFRACTIONS RÉPÉTÉES



DÉLAIS ENTRE LES FAITS ET L'APPEL



Au cours des entretiens, on relève une forte demande d'écoute accompagnée d'un besoin d'aide d'ordre juridique. En effet, durant leur parcours, les victimes nous font part de ce sentiment d'avoir été beaucoup entendues (par la police, la justice, l'avocat, etc.) mais peu écoutées.

L'aspect juridique est souvent la porte d'entrée de l'appel, ce n'est qu'après une écoute attentive qu'on discerne également un besoin de soutien psychologique, mais ce besoin n'est pas immédiatement formulé dans la plupart des cas.

LES AUTRES MODES DE PRISE DE CONTACT DU NUMÉRO NATIONAL

Bénéficiaires

En 2021, 3 308 personnes ont fait l'objet d'échanges écrits avec la plate-forme téléphonique de France Victimes.

Support des demandes

Parmi ces 3 308 personnes, 2 745 ont contacté France Victimes par courrier électronique, 489 par un message posté sur le site internet de France Victimes, 7 via l'application « Aidez-moi ! », 38 par la plateforme Mémo de Vie, 2 par courrier postal.

Pour les 27 autres situations, soit les personnes ont utilisé un autre mode de contact (réseaux sociaux, fax...), soit France Victimes était à l'origine de l'échange (prise de contact pour mise à disposition de nos services en cas d'événement collectif, par exemple). Certaines situations ayant donné lieu à plusieurs envois, c'est en tout 4 193 sollicitations reçues à France Victimes qui ont été traitées par la plate-forme dont 3 621 mails et 498 messages site.

Nature de la demande

Sur ces 3 308 situations, 2 414 concernaient des victimes ou des proches de victimes d'infraction pénale, 356 étaient liées à une procédure civile et 538 portaient sur des questions non directement liées à une procédure judiciaire en cours (ou les messages étaient trop succincts pour identifier la nature de la situation).

Orientations

Suite à ces 3 308 sollicitations, on relève :

- 2 307 orientations vers une association
- 1 108 orientations vers une ou des structures partenaires du 116 006 (hors réseau France Victimes)
- 531 autres orientations

325 situations n'ont pas donné lieu à orientation.

Certaines situations ont donné lieu à plusieurs orientations, ce qui explique que le chiffre total excède le nombre de situations.

Support des réponses

Au total, l'activité courriers/mails de la plate-forme a donné lieu à 3 012 réponses : 2 682 mails, 12 courriers papier, 318 appels téléphoniques. Plusieurs réponses ont pu être adressées à une même personne, ce qui explique le chiffre total de 3 012.

2. L'aide aux victimes d'événements collectifs

INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

Chaque année, la plateforme téléphonique de France Victimes est mobilisée dans le cadre d'événements collectifs pour lesquels le numéro national 116 006 peut être soit diffusé, soit mis à disposition pour prendre contact avec un grand nombre de victimes concernées. Dans ce deuxième cas, les écoutants ont une démarche proactive en direction des victimes par le biais d'appels sortants. Ces appels ont pour objectifs d'apporter une écoute, de recenser les besoins, de transmettre les informations officielles et de proposer les services des associations d'aide aux victimes.

De plus, conformément à l'instruction interministérielle relative à la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme adoptée le 12 novembre 2015, le numéro activé au sein de la Cellule Infopublic bascule sur la plateforme de France Victimes en situation post-crise afin d'assurer une prise en charge des victimes sur le long terme.

357 appels pour 20 événements collectifs :

- Les attaques terroristes de novembre 2015
- La fusillade Charlie Hebdo
- L'ouragan Irma
- Les victimes du Lévothyrox
- L'attentat de Nice
- Les victimes des prothèses PIP
- La fusillade à Strasbourg en décembre 2018
- Les victimes du Mediator
- Les violences sexuelles « Chirurgien »
- L'escroquerie VGE 2
- L'attaque terroriste au Niger
- L'explosion à Beyrouth
- L'accident de train à Brétigny
- Les vols de données médicales
- La fusillade à Toulouse
- Le séisme à Haïti
- Le meurtre à Claye Souilly
- La fusillade à Eygallières
- Les vols de données APHP
- L'attentat à Marrakech

Le pourcentage d'appels provenant des victimes directes est de 88,4 %, les tiers représentent 11,6 %.

Parmi ces derniers, 76,9 % sont de l'entourage familial de la victime.

BILAN DE L'ACTION AIDE AUX VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

Comme toujours en 2021, la Fédération est aux côtés de ses adhérents en cas d'événements collectifs, dès les premiers instants de leur mobilisation.

En 2021, à la suite de 11 événements d'ampleur collective survenus en France ou à l'étranger, la Fédération a été sollicitée par les autorités et est intervenue en appui et en conseils de ses adhérents :

- 2 actes de terrorisme,
- 3 accidents de transports,
- 5 incendies / explosions,
- 1 catastrophe naturelle.

11 événements d'ampleur collective

Attentats

Le réseau France Victimes a été mobilisé par les autorités à 2 reprises en 2021 pour la prise en charge de victimes d'attentats.

Au total, une famille endeuillée et 5 victimes blessées physiques et psychiques bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire par 6 AAV* locales sollicitées.

À noter une nouvelle pratique dans la sollicitation des associations : ces dernières sont désormais également systématiquement réquisitionnées par le Parquet National Antiterroriste (PNAT), pour davantage de réactivité et de fluidité dans les échanges des premiers instants si besoin.



Par ailleurs, en cas d'accident collectif pour lequel le PAC (Pôle Accidents Collectifs) de Paris est compétent, la Fédération est elle aussi directement réquisitionnée par ce dernier pour mobiliser le Réseau, afin de coordonner et d'organiser la prise en charge des victimes.

Attentat au commissariat de Rambouillet - 23 avril 2021

Une attaque terroriste au couteau est survenue le 23 avril 2021 au commissariat de police de Rambouillet : une victime (policière) est décédée.

Le Parquet national antiterroriste (PNAT) s'est saisi dès le 23 avril d'une enquête en flagrance, pour assassinat en relation avec une entreprise terroriste sur personne dépositaire de l'autorité publique et association de malfaiteurs terroriste criminelle.

Le jour-même, l'association France Victimes 78-SOS Victimes 78 a été réquisitionnée par le PNAT.



L'association s'est mise en lien avec la CUMP 78, intervenue sur les lieux de l'attaque. Deux personnes présentes sur les lieux au moment des faits ont ainsi été orientées vers l'AAV, qui les a contactées le 27 avril et a pu mettre en place avec elles un soutien psychologique.

L'association s'est également mise à disposition du commissariat de Rambouillet et du Service de Soutien Psychologique Opérationnel, suite à la mise en place d'une ligne téléphonique dédiée aux effectifs du commissariat de Rambouillet.

FV 78-SOS Victimes 78 a envoyé un courrier de mise à disposition à la famille de la victime, ne disposant que de leurs coordonnées postales.

L'association ACJM 50 a également été mobilisée par la fédération France Victimes pour la prise en charge des parents de la victime ; elle a eu un contact téléphonique avec le père de la victime, alors qu'il se trouvait auprès de sa belle-famille et a différé à plus tard un rendez-vous, notamment quand lui et son épouse seraient de retour dans la Manche.

Attentat en Arabie Saoudite (Djeddah) - 30 décembre 2021

Le 30 décembre 2021, une voiture d'assistance de l'équipe française du Paris-Dakar a subi une explosion survenue sous le véhicule, alors que la voiture se rendait aux vérifications techniques d'avant-course. Six victimes ont été blessées dont une gravement.

Le Parquet National Antiterroriste s'est saisi et a annoncé lundi 4 janvier avoir ouvert une enquête du chef de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste.

Le SADJAV, en lien avec le MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères), a mobilisé France Victimes pour la prise en charge des victimes. Le Parquet National Antiterroriste a également réquisitionné la Fédération.

La Fédération a mobilisé 5 associations d'aide aux victimes locales (AVEMA-France Victimes 01, Vict'Aid 33, ADAVIP-France Victimes 92, AVL 45, France Victimes 41) pour la prise en charge des victimes et de leurs proches.



Les associations ont également été réquisitionnées directement par le Parquet National Antiterroriste pour intervenir et accompagner les victimes.

Les associations ont procédé immédiatement à une mise à disposition à l'égard des victimes, et ont mis en place des suivis juridiques et psychologiques dès le retour de celles-ci en France.

Accidents collectifs

17 associations France Victimes, appuyées par la Fédération, sont intervenues courant 2021 pour 8 accidents collectifs en France ou à l'étranger, suite auxquels 21 victimes sont décédées, 51 au moins ont été blessées et de nombreuses autres ont été impliquées.

Aide et soutien ont systématiquement été proposés aux victimes et à leurs proches, selon des modalités et des dispositifs qui ont à chaque fois différé, pour s'adapter toujours au mieux au contexte de l'accident et aux besoins des victimes.

*Pour mémoire, AAV signifie Association d'Aide aux Victimes de France Victimes.

Accident d'hélicoptère à Courchevel - 9 février 2021

Un hélicoptère s'est écrasé à Courchevel en Savoie le 9 février 2021. Sur les 5 personnes présentes à bord, 2 sont décédées et 3 ont été blessées.

8 associations ont été mobilisées : l'AVIJ des Savoie, qui a été réquisitionnée par son Parquet suite à cet accident, ainsi que 7 autres AAV par la suite (**ACJM 14, ACJM 50, CIDFF des Vosges 88, PAV 75, AVAD 13, Vict'Aid 33, FV 54**).

AVIJ DES SAVOIE

AVAD Association d'Aide aux Victimes d'Actes de Délinquance

ACJM

FRANCE VICTIMES 54 MEURTHE-ET-MOSELLE

CIDFF Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Vosges

PAV Paris Aide aux Victimes

VICT'AID Aide aux victimes INSTITUT DON BOSCO

L'AVIJ des Savoie a contacté toutes les victimes et leurs proches dès le 12 février 2021 par téléphone et leur a envoyé un courrier ou un mail les informant de ses coordonnées.

Un second courrier ou mail a été envoyé le 26 février 2021 à l'ensemble des victimes, afin de leur communiquer les coordonnées de l'association territorialement compétente suivant leur lieu de résidence.

Il a été demandé aux différentes associations de prendre attache avec ces personnes impactées d'ici la fin du mois de mars, si elles n'avaient pas été elles-mêmes sollicitées par les personnes impactées résidant sur leur territoire en amont, et qui ont déjà eu les coordonnées de leur association locale par l'AVIJ, ce afin de ne pas les « sur-solliciter ».

Incendie d'un immeuble boulevard Voltaire - 11 février 2021

Un incendie s'est déclaré dans un immeuble du boulevard Voltaire (11^{ème} arrondissement de Paris),

dans la nuit du 10 au 11 février 2021.

2 personnes sont décédées et 4 ont été blessées. 32 personnes ont été évacuées de l'immeuble.

L'association **Paris Aide aux Victimes 75** a été réquisitionnée par son Parquet le 11 février 2021.

L'EIA a contacté **38 victimes**, ainsi que **3 familles endeuillées**, afin de leur proposer une prise en charge.

Des entretiens juridiques (information sur les droits, accompagnement pour le dépôt de plainte, démarches avec les assureurs) et psychologiques ont été mis en place.

Accident de plongée à Cavalière - 7 juin 2021

16 personnes ont été impliquées dans un accident de plongée survenu à Cavalière (83) : une personne est décédée dans cet accident, et une autre a été hospitalisée.

Les victimes appartenant à un club de plongée lillois, la CUMP de Lille a pris en charge le groupe de 16 personnes.

L'AAV **AIAVM 59** a été mobilisée pour la prise en charge des victimes résidant dans le 59.

La fédération France Victimes a mis en relation AIAVM 59 et **AAVIV 83**, association mobilisée au local dans le Var pour cet événement, afin que les associations puissent coordonner leurs actions. AAVIV 83 a notamment fait le relais sur place avec le parquet, avec la gendarmerie ainsi que les victimes reçues par la suite par AIAVM 59.

AAVIV Association d'Aide aux Victimes d'Infractions du Var

AIAVM Association Intercommunale l'Aide aux Victimes et de Médiation

Effondrement d'immeubles à Bordeaux - Dans la nuit du 20 au 21 juin 2021

Deux immeubles se sont effondrés à Bordeaux dans la nuit du 20 au 21 juin 2021. 3 victimes ont été blessés, dont une grièvement.

Dès le 21 juin, l'AAV **Vict'Aid 33** a été saisie par son parquet et a rencontré 9 personnes, pour lesquelles des rendez-vous juridiques ont été proposés et acceptés.

VICT'AID Aide aux victimes INSTITUT DON BOSCO

2 victimes ont immédiatement accepté un soutien psychologique. L'AAV est restée en contact avec les autres pour qui le soutien psychologique intervenait trop tôt.

L'AAV s'est rapprochée d'un maximum d'acteurs pour obtenir des informations sur la situation, notamment sur le logement des victimes.

Accident de bus en Turquie - 8 août 2021

Un accident de bus est survenu en Turquie le 8 août 2021. Parmi les victimes, on recense 3 victimes françaises dont 2 sont décédées.

La fédération France Victimes a été sollicitée par le SADJAV puis par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour la prise en charge des victimes et proches des victimes résidant en France.

L'AAV **MÉDIAVIPP 91** a été mobilisée et a pris en charge les 2 familles (soutien psychologique et juridique).

Médiavipp91

Accident d'avion en Italie - 3 octobre 2021

Un avion s'est écrasé le 3 octobre 2021 près de Milan, entraînant la mort des 8 personnes présentes dans l'appareil (dont 6 victimes de nationalité française).

France Victimes a été saisie par le Centre De Crise et de Soutien du MEAE pour intervenir auprès de la famille des victimes.

La Fédération a ainsi mobilisé 2 associations d'aide aux victimes locales (**France Victimes 78-SOS Victimes 78, ADAVIP-France Victimes 92**), qui se sont mises à disposition des victimes et assurent leur accompagnement dans la proximité.

FRANCE VICTIMES 78

contact@francevictimes78.fr
01 30 21 51 89
38 rue des États Généraux
78000 Versailles

ADAVIP-92 Association d'aide aux victimes des Hauts de Seine (France Victimes 92)

Le Pôle Accidents Collectifs à Paris a ouvert une « enquête miroir » en France. Le recueil des dépôts de plainte des victimes souhaitant effectuer une telle démarche a été en place, en lien avec le réseau France Victimes.



Les associations ont mis en place un suivi dans la durée : elles demeurent les points de contact des victimes et échangent régulièrement avec elles.

Effondrement d'un immeuble à Sanary-sur-Mer - 7 décembre 2021

3 personnes sont décédées et au moins 4 autres ont été blessées.

L'AAV **AAVIV 83** n'a pas été réquisitionnée dans l'immédiat par les autorités judiciaires, mais elle s'est rapprochée immédiatement du CCAS de Sanary et a mis en place une permanence juridique pour traiter notamment des questions assurantielles auxquelles les victimes seraient confrontées.

Incendie à La Réunion - 13 décembre 2021

5 personnes sont décédées dans cet incendie et 21 ont été blessées ; il a de plus impacté au total près de 100 familles.

L'AAV réunionnaise **ARAJUFA** a immédiatement été réquisitionnée par son Parquet afin de porter aide et assistance aux victimes à l'hôpital, et dans un gymnase ouvert pour l'accueil des victimes.

ARAJUFA FRANCE VICTIMES RÉUNION

Par la suite, le lieu d'accueil dédié dans la durée des victimes a été situé au siège de l'AAV à Saint-Denis ; une communication par voie de presse a été réalisée en ce sens.

L'AAV a contacté de manière proactive les familles endeuillées et toutes les victimes, pour répondre au plus près à leurs besoins et leur proposer aide et soutien.

Catastrophe naturelle

Avalanches en Savoie - 8 mai 2021

L'AVIJ des Savoie a été mobilisée pour la prise en charge des 7 victimes décédées suite aux avalanches survenues à Valoir et Bourg Saint-Maurice.

AVIJ DES SAVOIE

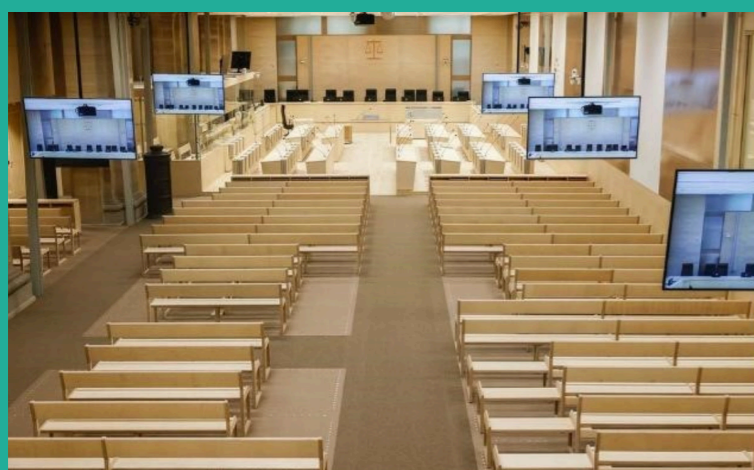
FOCUS

Actions grands procès

La mobilisation du réseau France Victimes pour l'accompagnement des victimes s'inscrit dans la durée, et concerne aussi le temps plus particulier du procès.

Systématiquement, plusieurs mois avant un procès labellisé « exceptionnel » par le ministère de la Justice, ce dernier sollicite la Fédération pour s'assurer que l'association locale concernée a bien été mobilisée par son Parquet afin de mettre en place un dispositif d'aide et de soutien pour les victimes durant toute la durée du procès.

L'année 2021 est incontestablement marquée par l'ouverture du procès d'ampleur V13, concernant les attentats survenus à Paris et Saint-Denis le 13 novembre 2015.



Quelques chiffres concernant la mobilisation du Réseau FV depuis 2015 (à date de l'ouverture du procès en septembre 2021) :

102 associations du réseau France Victimes sont intervenues partout sur le territoire français pour accompagner des victimes de ces attentats et leurs proches ;

Plus de 3 050 victimes et proches de victimes de ces attentats ont été en relation avec ces associations d'aide aux victimes ;

Plus de 30 000 entretiens ont été réalisés par ces associations depuis l'attentat, dont :

- 50 % d'ordre psychologique ;
- 40 % d'ordre juridique ;
- 10 % entretiens d'écoute ou à dominante sociale.

Paris Aide aux Victimes (PAV) avait été mobilisée depuis 2 ans par les autorités judiciaires pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des parties civiles au procès.

Dans ce cadre, l'AAV avait adressé bien en amont 2 courriers-questionnaires aux parties civiles en vue de la préparation du procès, et d'un recensement de leurs premières intentions par rapport à leur souhait d'assister aux audiences.

Un groupe de travail « Parties civiles » a ensuite été mis en place en début d'année 2021 par la Cour d'appel de Paris, auquel Paris Aide aux Victimes et la Fédération France Victimes ont été associées : ces réunions étaient dédiées aux parties civiles et à la préparation du procès.

Au début de l'été 2021, en lien avec l'action de PAV, France Victimes a remobilisé les 102 associations locales, pour reprendre attache avec les victimes pour lesquelles elles avaient été réquisitionnées dès 2015 : il s'agissait de faire un point actualisé en amont des audiences, les aider sur des problématiques persistantes auxquelles elles se trouveraient confrontées si nécessaire, aborder avec elles et les informer si besoin au sujet du futur procès, et leur proposer de nouveau un soutien dans cette perspective.

Eu égard au caractère exceptionnel de ce procès, divers dispositifs, outils et mesures adaptés ont été pensés et mis en place :

- Une salle d'audience dédiée a été construite dans la salle des pas perdus, à la Cour d'appel de Paris. Elle compte 550 places environ pour les parties civiles et les avocats. Il y a aussi plus d'une dizaine d'autres salles de retransmission dans la juridiction, à disposition des parties civiles en priorité, et de toute personne souhaitant suivre le procès, l'audience étant par principe publique.

- Les nombreux mois durant lesquels vont durer les audiences ne sont pas sans incidence sur le droit des victimes d'avoir accès à la justice et à un procès, sur une durée si longue, ce alors que de nombreuses parties civiles sont domiciliées loin de Paris, qu'elles travaillent...

Dès lors, en plus de la possibilité de présence aux audiences à Paris, un dispositif de Webradio a été

créé, permettant aux parties civiles qui ont demandé un code personnel de connexion, d'écouter le procès à distance, via une retransmission audio non interactive des débats.

Cette modalité, consacrée par la loi du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée est véritablement apparue comme une solution de « compromis » ; une vigilance à l'égard des parties civiles s'impose néanmoins, sur le retentissement que ce suivi « passif » peut avoir pour certaines, hors enceinte judiciaire et parfois dans l'isolement le plus complet.

Il s'avère néanmoins au fil des mois que ce dispositif remporte un franc succès, plusieurs centaines de parties civiles suivant les débats par ce biais chaque semaine.

- L'équipe de Paris Aide aux Victimes est présente tous les jours au procès, avec une équipe de 15 professionnels environ, accueillants et psychologues.

Paris Aide aux Victimes a d'ailleurs participé, avec la Cour d'appel de Paris, à la rédaction d'un [vademecum général](#) lequel détaille l'organisation globale du procès et donne des conseils pratiques aux parties civiles (aide juridictionnelle, accès au tribunal, frais de justice etc.).

Outre son numéro de téléphone et son mail dédiés, opérationnels depuis de nombreux mois et à disposition aussi pendant toute la durée du procès pour répondre aux questions des victimes et de leurs proches, en lien avec les audiences, l'association locale a également ouvert pour le procès une ligne téléphonique spécifique d'assistance psychologique pour le dispositif de Webradio, gérée par des psychologues de l'association ; des liens sont établis avec des relais locaux en cas de besoin, avec les associations France Victimes et les centres de psychotrauma (CRP) notamment.

S'agissant des parties civiles de nationalité étrangère, la fédération France Victimes s'est rapprochée du réseau Victim Support Europe afin de fournir à PAV une liste recensant les contacts d'associations d'aide aux victimes européennes et internationales, pour que PAV puisse orienter les victimes étrangères vers une structure locale au besoin.

La Fédération a également mis en place, avec Paris Aide aux Victimes, un processus d'orientation pour la prise en charge de victimes étrangères pour lesquelles aucune coordonnée d'organisation locale étrangère n'a pu être indiquée dans cette liste (notamment pour les victimes belges et américaines) : la Fédération disposant de points de contact permettant de faciliter la prise en charge de ces victimes, il a été convenu qu'elle centraliserait les demandes de ces victimes pour un contact proactif par l'organisation étrangère locale.

Une matrice de saisine a ainsi été réalisée, afin de faciliter un relais à l'étranger mais également avec une AAV locale membre du Réseau (en cas de besoin de soutien psychologique au local, notamment).

Dans l'optique de préparer au mieux les équipes à la réponse téléphonique en cas de crise majeure, la Fédération a poursuivi la formation du vivier du ministère de la Justice en animant 3 sensibilisations d'Info Public. Afin de mettre en pratique les acquis de cette première sensibilisation, une formation complémentaire a été construite en partenariat avec le ministère de la Justice. Celle-ci a pour principal objectif de s'exercer sur la conduite d'un entretien téléphonique tout en se perfectionnant sur les réponses techniques autour de l'aide victime.

En 2021, ce sont 4 ateliers qui ont été coanimés et dispensés par le SADJAV et le Psychologue Référent, autour de deux mises en situations (un acte de terrorisme et un accident collectif).

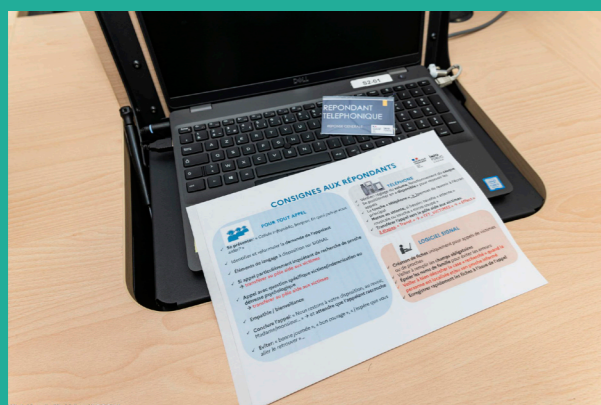


Crédit : Ministère de l'Intérieur/J.ROCHA

Le procès des attentats a débuté le 8 septembre 2021, pour une durée prévisionnelle initiale d'environ 9 mois.

2250 victimes étaient alors constituées parties civiles, de nombreuses autres étant intervenues par la suite.

France Victimes a assisté à l'ouverture du procès, et, régulièrement l'équipe s'est rendue en salle de retransmission pour assister à certains temps du procès (dépositions des parties civiles notamment).



Crédit : Ministère de l'Intérieur/J.ROCHA

3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme

SUIVI DE L'ACTION ET SOUTIEN DES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LEURS DÉMARCHES DE SOUTIEN AU LONG COURS DES VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

L'aide et le soutien dans la durée des victimes d'événements collectifs sont assurés au premier plan par les AAV locales.

Néanmoins, la Fédération peut être amenée à participer à cet accompagnement au long cours, sur un plan davantage institutionnel, qui se manifeste sous différentes formes : suivi des actions, participation à des comités de suivi d'accidents collectifs, appui technique pour les associations locales dans leurs démarches envers les victimes.

Cette assistance est assurée par la transmission de toutes nouvelles informations importantes pour cet accompagnement, et la demande de proactivité dans la durée (ainsi en est-il pour les attentats de manière générale, de nombreux événements survenus en 2019 et 2020 - *illustration manifeste : l'accident de motoneige survenu au Québec en janvier 2020, pour lequel une action d'aide soutenue et continue a perduré au cours de 2020 de la part des AAV locales, en lien avec la Fédération*).

De surcroît, le **ministère de la Justice sollicite la Fédération à toutes les dates anniversaires des événements collectifs afin d'obtenir un bilan actualisé sur la prise en charge des victimes par le Réseau**. Ces demandes peuvent parfois initier de nouveaux appels aux victimes, afin de faire un point sur leurs situations, et renouveler une proposition d'aide le cas échéant.

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS DE SUIVIS EN 2021

Attentat à l'aéroport d'Orly - 18 mars 2017

La Fédération a sollicité les 5 AAV mobilisées sur cet événement (**APCARS-SAJIR 94, MÉDIAVIPP 91, SOS Victimes 93, France Victimes 37 et France Victimes 52**) afin de les informer de la clôture de l'information judiciaire des faits par le PNAT, une ordonnance de non-lieu ayant été rendue relativement aux faits commis par l'auteur principal décédé, et du renvoi devant une juridiction de droit commun des faits reprochés aux proches de l'auteur décédé.

Les 5 AAV ont alors été re-sollicitées pour adopter une démarche proactive, 4 ans après les faits, et prendre attache de nouveau avec les victimes de cet acte de terrorisme qu'elles avaient accompagnées, pour leur expliquer le non-lieu et le renvoi des autres mis en examen devant une juridiction de droit commun.



Attentats en Catalogne - 16, 17 et 18 août 2017

Instituée par Pour rappel, ces attentats ont causé 16 décès et 140 blessés dont 39 Français. 78 AAV du Réseau avaient alors été mobilisées pour cet événement.

Le 11 mai 2021, la fédération France Victimes a participé à une réunion d'information des parties civiles organisée par les juges d'instruction.

La première partie de cette réunion, « administrative », s'est déroulée sous l'égide de la DIAV en présence de France Victimes, du FGTI, de la magistrate de liaison française en Espagne, du PNAT et du SADJAV (ministère de la Justice).

L'assistance était composée essentiellement d'avocats et de quelques parties civiles (dont FENVAC, AfVT, la Présidente de l'association de victimes de cet attentat et son conseil).

3 psychologues (Psychologue Référent de la Fédération et 2 psychologues de PAV) étaient présents pour les parties civiles qui auraient ressenti le besoin de se retirer avec eux.

Cette rencontre a été l'occasion pour la Fédération, appelée en tribune, de présenter ses missions aux parties civiles, de rappeler l'intervention immédiate des associations France Victimes après les événements pour proposer aide et soutien aux victimes et de réitérer sa présence et disponibilité pour les parties civiles.

La Fédération n'a pas participé à la seconde partie de la réunion, « audition » dédiée aux parties civiles et leurs conseils et aux juges d'instruction, couverte par le secret de l'instruction.

Le procès, qui s'était ouvert le 10 novembre 2020, a été marqué par le manque d'informations communiquées en temps réels aux parties civiles françaises : **ces dernières n'ont pas été avisées de la tenue du procès et n'ont pas pu suivre les débats**, aucune retransmission du procès depuis la France n'ayant été organisée.

De la même manière, le procès a été filmé et est disponible en ligne, toutefois aucune traduction française n'a été envisagée pour comprendre ce qui s'est dit à l'audience.

La DIAV et le ministère de la Justice ont également été prévenus très tardivement de la tenue du procès en Espagne : une réflexion a été entamée sur le processus d'anticipation des procès, en lien avec les institutions concernées.

Une note de liaison reprenant ces éléments a été envoyée au Réseau par la Fédération.

À la suite de la décision rendue par le tribunal espagnol le 28 mai 2021, la fédération France Victimes a transmis au Réseau la retranscription en français d'une conférence de presse organisée par le parquet espagnol, analysant la décision.

Les victimes françaises n'ont donc pas pu participer à la procédure, par manque d'informations, et ont très mal vécu ce moment.



4. Les autres formes d'aide de la Fédération sur les événements collectifs

ACCOMPAGNEMENT AUX PROCÈS

D'autres procès pour des actes de terrorisme se sont également tenus à Paris, eu égard à la compétence de la Cour d'Assises spécialement composée ; la préparation et l'anticipation du soutien aux parties civiles a nécessité un travail de concert entre la Fédération et l'association Paris Aide aux Victimes.

Procès des attaques sur les Champs Élysées - 20 avril 2017 et au musée du Louvre du 3 février 2017

Les procès des attaques sur les Champs Élysées et au musée du Louvre ont eu lieu respectivement du 7 au 18 juin 2021 et du 21 au 24 juin 2021.

La fédération France Victimes a mobilisé les associations locales concernées (**France Victimes 41 et France Victimes 77 AVIMEJ**) afin qu'elles reprennent attache avec les victimes de ces événements résidant sur leur territoire, pour vérifier leur bonne information au sujet de ces audiences, qu'elles étaient bien constituées parties civiles, etc.



AVIMEJ
Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires



PAV était également mobilisée sur place dans le cadre du dispositif d'accompagnement des parties civiles aux procès.



Futur procès de l'attentat de Nice - 14 juillet 2016

La fédération France Victimes a échangé à plusieurs reprises avec l'AAV niçoise Montjoye au sujet du futur procès de l'attentat de Nice, survenu le 14 juillet 2016, afin d'anticiper les besoins des victimes et d'évoquer sa préparation.

ASSOCIATION MONTJOYE



Un CLAV s'est tenu en décembre 2021, au cours duquel ont été évoquées les réflexions en cours, en lien avec les différentes autorités.

L'enjeu majeur concerne une salle de retransmission du procès, à Nice, lieu de résidence d'un grand nombre de parties civiles. Cette organisation aura un impact sur le dispositif d'aide aux victimes, avec une mobilisation de 2 AAV : PAV Paris, lieu du procès, et Montjoye Nice, lieu des faits, du suivi d'un nombre important de victimes via en particulier l'EIA (Espace d'Information et d'Accompagnement), et de la retransmission du procès, sans oublier les nombreuses parties civiles de nationalité étrangère.

Il est prévu que le procès se tienne du 5 septembre au 15 novembre 2022, devant la Cour d'assises spécialement composée de Paris. Près de 900 victimes étaient constituées parties civiles fin 2021.

Enfin, d'autres « grands » procès auront lieu en 2022, mais ont déjà nécessité des actions en vue de la préparation.

Procès de l'accident de train Brétigny-sur-Orge - 12 juillet 2013

Le 29 janvier 2021, la Procureure d'Évry a réquisitionné l'AAV MÉDIAVIPP 91 afin de procéder à l'évaluation du nombre de victimes prévoyant d'être présentes physiquement au procès de l'accident de train survenu à Brétigny-sur-Orge le 12 juillet 2013, prévu courant 2022.



Le nombre de victimes et/ou parties civiles assistant au procès conditionnera les aménagements et travaux auxquels la juridiction devra procéder pour pouvoir les accueillir.

MÉDIAVIPP 91 a établi une liste d'environ 400 victimes auxquelles elle a adressé un courrier et un questionnaire par voie postale, afin de relever leur intention d'assister « physiquement » aux audiences, lorsque les dates seront connues.

Elle a également adressé un courrier aux avocats des victimes (lorsqu'ils étaient connus), ainsi qu'une correspondance dédiée aux familles des victimes décédées.

La Fédération France Victimes a fait le lien avec les associations ayant pris en charge des victimes de cet accident, afin de les informer des démarches de MÉDIAVIPP et les inviter à tenir informées les victimes avec lesquelles elles pouvaient encore être en contact des futurs éléments concernant le procès, en les rappelant.

34 associations ont ainsi été de nouveau saisies, en soutien de MÉDIAVIPP 91, pour appeler les victimes de leur ressort dans la perspective du procès.

La plateforme téléphonique 116 006 a elle aussi été mobilisée en soutien de PAV 75, pour rappeler un peu plus de 100 victimes parisiennes.

Procès de l'accident de bus de Rochefort - 2016

En fin d'année, le CIDFF - France Victimes 17 a été saisi par le parquet de La Rochelle en vue de l'accompagnement des parties civiles de cet accident qui s'était produit en 2016 à Rochefort et dans lequel 6 enfants sont décédés et d'autres ont été blessés.



Un point a été fait avec la Fédération s'agissant du dispositif d'accompagnement à envisager, des différents aspects à anticiper afin de faciliter au maximum cette étape importante pour les parties civiles. Le procès se déroulera au printemps 2022.

FOCUS

La Fédération participe à la mémoire collective

La crise sanitaire, qui s'est largement poursuivie en 2021, a considérablement réduit le nombre d'événements mémoriels : en 2021, la Fédération a assisté aux cérémonies commémoratives de l'attentat de S. Paty en octobre 2020, à celle des attentats du 13-Novembre.

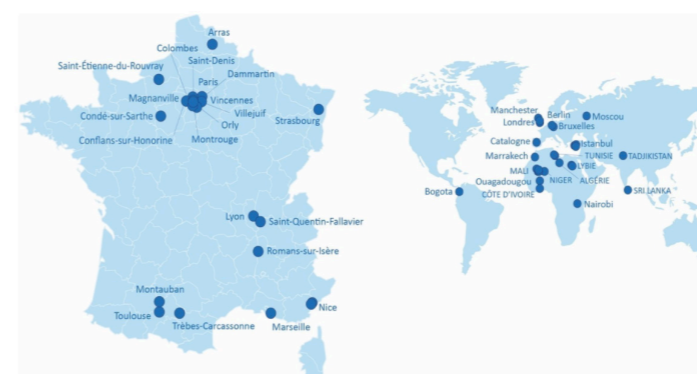
De même, la Présidente et le Directeur Général de France Victimes ont participé à la cérémonie nationale d'hommage aux victimes du terrorisme du 11 mars 2021, présidée par le Président de la République à Paris.

Ils ont notamment évoqué, avec Emmanuel Macron et son épouse en fin de rencontre, les attentes des victimes quant à la préparation et l'organisation des procès d'actes de terrorisme, la prévention de la radicalisation et le rôle fondamental de l'Éducation nationale dans ce domaine.

À l'occasion de la 2^e journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme le 11 mars 2021, la Fédération France Victimes a fait un bilan des 10 dernières années (2011-2021) sur la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme.

Pendant ces 10 ans, la Fédération et le Réseau d'aide aux victimes agréé sont intervenus à la suite de la survenance de 53 attentats, dont 23 en France, auprès de plus de 10 000 personnes concernées par ces actes (familles endeuillées, victimes directes, blessées physiques et psychiques...).

Un article de presse a permis de retracer le travail très concret des associations mobilisées lors d'attentats, comme celui de Remaid-France Victimes 26 pour l'attentat de Romans-sur-Isère, en avril 2020 ; celui des associations France Victimes 67 (Sos Aide aux Habitants et Viaduc) à l'occasion de l'attentat du Marché de Noël en décembre 2018 ; celui de France Victimes 31, "terrain d'expérience" avec les attentats de Merah en 2012, puis auprès de Français de Barcelone en 2017 ou encore le travail de France Victimes 60, jamais touché directement sur son territoire, mais qui est intervenu pour les victimes de Ouagadougou ou d'Istanbul, de Nice ou encore de Paris, avec un accompagnement dans la durée. Paris Aide aux Victimes a pu faire un retour sur la prise en charge des victimes individuellement des Attentats de Paris et collectivement dans le cadre de l'accompagnement des procès dans la Capitale.



Attentats terroristes : mobilisation du Réseau FV de 2011 à 2021

53 actes de terrorismes, dont 23 en France

Plus de 10 000 personnes aidées

PARTICIPATION AUX TRAVAUX CONCERNANT LE MUSÉE MÉMORIEL DES SOCIÉTÉS FACE AU TERRORISME

France Victimes est membre de l'Observatoire d'orientation du GIP du Musée-mémorial du terrorisme, présidé par François Molins, procureur général près la Cour de cassation, en lien avec Elisabeth Pelsez, Directrice Générale du GIP.

La Fédération a poursuivi sa participation à l'instance et suivi l'avancée des réflexions en 2021, et a par ailleurs pu découvrir lors d'une visite, le futur site d'implantation du musée, situé à Suresnes. Il ouvrira ses portes en 2027 ; il a pour vocation de rendre hommage aux victimes du terrorisme à l'échelle de la France et du monde. C'est aussi un musée d'histoire et de société, tourné vers la connaissance et la pédagogie.

Le musée-mémorial du terrorisme

un lieu de reconnaissance et de connaissance

Le [musée-mémorial a lancé son site internet](#) en novembre 2021.

France Victimes attache une grande importance à être associée, aux côtés des victimes et de leurs associations, à ces travaux sur la mémoire collective, sujet fondamental pour bon nombre d'entre elles et qui participe largement à leur résilience.

[Plaquette Institutionnelle - Musée mémorial du terrorisme](#)



RENCONTRES PARTENARIALES

Afin d'optimiser, de dynamiser et d'améliorer la prise en charge des victimes d'événements collectifs, la Fédération a à cœur de rencontrer régulièrement les partenaires et nouvelles entités intervenant sur ces questions : tel fut le cas en 2021 avec le nouveau coordonnateur SNCF de l'assistance aux victimes, l'Observatoire Citoyen des Droits des Victimes, ou encore la JIVAT (Juridiction de l'Indemnisation des Victimes d'Infractions) pour une réunion sur le fonctionnement de cette nouvelle juridiction 2 ans après sa création.

5. L'aide à des publics dédiés

PHILOSOPHIE DU CONVENTIONNEMENT

Si toute victime d'infraction pénale doit pouvoir accéder aux services d'une association d'aide aux victimes, le réseau France Victimes ne peut pas compter que sur sa notoriété.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Fédération s'attèle à développer les conventions de prestations d'aide aux victimes afin de répondre à son objet social, à savoir la prise en charge et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes victimes.

Ces partenariats nationaux permettent à des salariés ou des clients d'une entreprise, à des agents d'un ministère, victimes dans le cadre de leur travail, à des sociétaires d'une assurance, ou encore à des victimes en milieu scolaire, universitaire ou dans le sport, d'avoir un accès facilité, encadré et garanti aux services des associations d'aide aux victimes.

Le réseau France Victimes dont l'expertise et l'expérience sont reconnues, est régulièrement sollicité par des organismes publics et privés qui souhaitent faire appel à une structure extérieure et professionnelle pour proposer un accompagnement et une prise en charge à leurs salariés/agents victimes d'infractions pénales.

Les faits pour lesquels la Fédération est sollicitée sont d'actualité. Le savoir-faire et l'expertise de la Fédération et des associations d'aide aux victimes sont de plus en plus sollicités par des structures publiques et privées désireuses de proposer une prise en charge adaptée à leurs collaborateurs victimes de faits dans le cadre privé.

La multiplication des partenariats résulte aussi de la mise au jour dans les écoles et universités, d'enquêtes, voire de cas, de signalement en lien avec des faits de violences sexuelles et sexistes.

Face à ce déploiement persistant des conventions, la Fédération a structuré ses services et s'appuie sur les compétences de la Plateforme Téléphonique d'Aide aux Victimes (PFTAV), des 130 associations du Réseau et du Psychologue Référent de France Victimes.

Aussi, de nombreuses discussions, échanges et réunions de présentations de l'aide pouvant être apportée par le réseau France Victimes ont eu lieu en 2021 avec de potentiels partenaires (publics comme privés) pour aboutir, espérons-le, à la signature de conventions.

LES CONVENTIONS AVEC LES MINISTÈRES

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

18 ans de partenariat

L'objet de la convention est la mise en œuvre de prestations d'accueil, d'écoute, de soutien psychologique, d'information sur les droits et d'accompagnement social en faveur des ressortissants français victimes d'infractions à l'étranger, qu'il s'agisse de violences individuelles, d'atteintes contre les biens et/ou les personnes, d'accidents, d'attentats ou de catastrophes collectives.

Par ailleurs, face à l'augmentation des victimes françaises résidant à l'étranger, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE a sollicité la Fédération afin de mettre en place un accompagnement psychologique à distance pour les personnes victimes françaises ainsi que leurs proches vivant et restant à l'étranger.

Ainsi, la Fédération s'est mise à disposition pour proposer un soutien psychologique en français à ces victimes résidant à l'étranger.

Le Psychologue Référent de la Fédération peut désormais proposer un accompagnement psychologique en français, en distanciel (visio ou téléphone) aux ressortissants français expatriés en demande, pour lesquels il est plus facile de s'exprimer dans leur langue maternelle plutôt que dans celle du pays où ils résident.

En 2021, le Psychologue Référent a été mobilisé pour 6 saisines dont les deux tiers étaient pour des proches endeuillés. Pour toutes les sollicitations, un premier entretien d'évaluation est réalisé, permettant d'analyser la demande exprimée et définir les modalités d'un possible suivi. Seules 3 demandes ont abouti à une prise en charge psychologique à distance (sous la forme de visioconsultation ou d'entretien téléphonique).

France Victimes travaille toujours en lien étroit avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, et le partenariat entre ces deux entités évolue chaque année. À côté des prises en charge classiques, France Victimes et le MEAE travaillent de concert suite à des événements collectifs impliquant de nombreuses victimes, qu'un dispositif étatique soit activé ou non.

En octobre 2021, la Fédération a rencontré la nouvelle équipe du Centre de crise et de soutien au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour se présenter et évoquer ensemble les axes de travail communs dans le cadre de l'application de la convention liant les 2 entités.



Liberté
Égalité
Fraternité

Pour 2021, le bilan de ce partenariat est le suivant :

- sollicitation pour 28 dossiers (+ 211 % par rapport à 2020) dont 24 pour des situations individuelles et 4 pour des situations collectives ;
- étaient concernées 31 victimes décédées, 8 personnes disparues, 1 victime blessée (physique et psychique) ;
- 19 associations locales mobilisées ;
- 77 interventions locales dans la durée.



L'ALERTE ENLEVEMENT A ÉTÉ DÉCLANCHÉE 3 FOIS EN 2021 :

- Le 13 avril dans les Vosges
- Le 31 juillet dans les Côtes d'Armor
- Le 18 décembre dans le Pas-de-Calais

L'Alerte Enlèvement

Depuis sa création en 2006, France Victimes est partenaire du dispositif Alerte Enlèvement. Ce dispositif permet d'alerter l'ensemble de la population de l'enlèvement criminel d'un mineur afin de recueillir les témoignages nécessaires à sa recherche.

Les partenaires de l'Alerte Enlèvement ont pour mission de diffuser le message d'alerte émis par le procureur de la République lors de l'enlèvement criminel d'un mineur. Pour le déclenchement, un certain nombre d'éléments doivent être réunis, et notamment des indications sur la personne et les modalités de l'enlèvement. France Victimes doit relayer ce message aux associations d'aides aux victimes ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires, qui peuvent à leur tour diffuser l'alerte auprès de leur propre réseau.

LES CONVENTIONS AVEC LES ENTREPRISES

Ne sont recensées ici que les conventions ayant généré des sollicitations du réseau France Victimes courant 2021, mais au final France Victimes est engagée avec 19 partenaires pour la prise en charge de publics spécifiques.

CARREFOUR FRANCE

20 ans de partenariat

Cette convention vise à assurer à l'ensemble des salariés Carrefour, victimes d'infractions pénales survenues dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, une prise en charge globale, notamment la mise en place d'un soutien psychologique. Les directeurs de magasin bénéficient d'une guidance téléphonique appelée « renfort opérationnel et accompagnement téléphonique » et effectuée par la Fédération. Dans des cas exceptionnels, un déplacement sur site dans les 24 heures qui suivent la survenance des faits peut être demandé par le partenaire.



En 2021,

- 10 saisines (- 50 % par rapport à 2020) ;
- 19 salariés pris en charge dans le cadre de 22 interventions ;
- 40 % des faits correspondent à des infractions d'atteintes aux personnes ;
- 6 entretiens de guidance par téléphone menés par la Fédération.

En 2021,

- 1 saisine de France Victimes (2 saisines en 2020) pour des faits de violences volontaires, menaces et injures ;
- 2 interventions menées par 1 association auprès du salarié victime.

CRÉDIT COOPÉRATIF

17 ans de partenariat

Le partenariat a pour objet l'assistance auprès des salariés victimes de violences physiques ou morales, survenues dans le cadre de leurs fonctions.

Par ailleurs, le 24 juin 2021, la Fédération a réalisé une présentation devant le CHSCT du dispositif France Victimes de prise en charge des salariés : elle avait pour but d'exposer le partenariat et mettre en lumière ses actions concrètes, ses objectifs, mais aussi son cadre d'intervention pour l'entreprise.

**MAIF**

19 ans de partenariat



La prestation offerte aux victimes sociétaires de la MAIF se décline en deux niveaux. Un premier niveau sur la Plate-forme téléphonique d'aide aux victimes (jusqu'à trois entretiens avec le même écoutant), puis le cas échéant au second niveau, un ou plusieurs entretiens en face à face avec un psychologue au sein d'une association d'aide aux victimes, ou dans le lieu le plus accessible pour la victime.

Typologies de sinistres en 2021

Accidents de la circulation	419
Agressions par personne	140
Agressions par animal	16
Suicides	13
Responsabilité civile	1
Accidents domestiques	37
Accidents sportifs ou de loisirs	33
Cambriolages	34
Catastrophes naturelles	1
Incendies	38
Autres (du décès d'un proche occasionné par diverses causes à la chute accidentelle)	11

En 2021, 760 nouveaux dossiers pour 640 sinistres et un nombre total de 957 appels, soit une augmentation de 12,5 % du nombre de dossiers.

91,2 % des appels donnent lieu à une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes en face à face et dans la durée.

En 2021,

- 57 saisines de France Victimes (- 14 % par rapport à 2020) ;
- 93 % des faits d'agressions commerciales ;
- 41 collaborateurs pris en charge dans le cadre de 66 interventions ;
- 94 % des interventions de soutien psychologique ;
- 42 % des interventions psychologiques sont des entretiens téléphoniques liés au contexte sanitaire particulier ;
- 58 % des interventions psychologiques sont, malgré le contexte sanitaire particulier, des entretiens individuels physiques.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

11 ans de partenariat

Les salariés de la Société Générale victimes d'agressions commerciales et de vols à main armée sont pris en charge par France Victimes, principalement dans le cadre du soutien psychologique.

Des réflexions ayant trait à l'extension du partenariat ont enfin été mises à l'ordre du jour, en particulier l'ouverture d'une ligne dédiée pour les salariés Société Générale victimes, sur la plateforme téléphonique de France victimes, en plus des possibilités de saisines classiques via les Responsables des Ressources Humaines.

**CARREFOUR PROXIMITÉ**

7 ans de partenariat

Depuis le 16 février 2015, France Victimes se charge de l'accompagnement global des salariés de Carrefour Proximité ou de ses franchisés ayant subi un choc psychologique durant leur travail.

Sur saisine de Carrefour Proximité, la prise en charge des victimes s'effectue en 3 temps :

- Une prise de contact avec chaque victime est effectuée dans les 24h suivant la saisine, permettant un échange avec un professionnel de l'aide aux victimes et un diagnostic de ses besoins.
- Un rappel est systématiquement proposé puis effectué dans un délai fixé avec la victime afin d'assurer son suivi. Entre temps, chaque victime a la possibilité de contacter la plateforme téléphonique d'aide aux victimes autant de fois qu'elle le souhaite suivant ses besoins.
- Selon le souhait de la victime, un rendez-vous en face à face est organisé avec l'association France Victimes proche du domicile de la victime afin d'assurer une prise en charge dans la durée et en proximité.

Entre 2021 France Victimes a été saisie à 27 reprises pour prendre en charge 70 victimes (en 2020, 38 saisines pour prendre en charge 91 victimes).

55,5 % des situations pour lesquelles France Victimes a été saisi concernaient des cas de vols aggravés (87 % en 2020). Parmi ceux-ci, 40 % concernaient des vols à main armée et 60 % des vols à main armée et violences volontaires.



Carrefour Proximité
La réussite nous rapproche

Vols aggravés	15 (55,5 %)
Dont :	
Vols à mains armée	6 (40 %)
Vols à main armée et violences volontaires	9 (60 %)
Violences volontaires (physiques, verbales)	7 (26 %)
Décès naturel	4 (14,8 %)
Autres	1 (3,7 %)

Les appels et entretiens téléphoniques

Sur les 70 victimes :

- 55 % des victimes ont bénéficié d'un entretien dès le 1^{er} appel ;
- 29 % des victimes, n'étant pas disponibles au moment de l'appel, ont bénéficié d'un entretien à une date convenue,
- 16 % des victimes se sont avérées injoignables malgré plusieurs messages laissés sur leur répondeur.

L'accompagnement des victimes

- 33 % des victimes ont souhaité dès le premier appel un rendez-vous en face à face au sein d'une association d'aide aux victimes pour un suivi en proximité ;
- 6 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens téléphoniques et à l'issue, ont été suivies au sein d'une association d'aide aux victimes ;
- 13 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens par téléphone et ont estimé cela suffisant sans souhaiter une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes ;
- 48 % des victimes ont bénéficié d'un premier entretien et ont refusé un deuxième rendez-vous. Le service a été mis à leur disposition en cas de besoin.

GROUPEMENT MOUSQUETAIRES

7 ans de partenariat

Depuis le 16 avril 2015, France Victimes se charge de la prise en charge globale des salariés, adhérents du réseau et clients des enseignes du Groupement des Mousquetaires, victimes d'infractions pénales survenues au sein des établissements du groupe.

Sur saisine du Groupement des Mousquetaires, la prise en charge des victimes s'effectue par le biais de deux dispositifs selon le choix du Groupement

- La mise à disposition de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes, 7j/7, de 9h à 21h, par la diffusion du numéro,
- La transmission des coordonnées des victimes pour une démarche pro-active de l'association d'aide aux victimes localement compétente.

Durant l'année 2021, France Victimes a été saisie à 2 reprises pour prendre en charge 6 victimes,

- **1 transmissions de coordonnées des victimes pour une démarche proactive ;**
- **1 mise à disposition du numéro de la plate-forme téléphonique d'aide aux victimes par voie de transmission individuelle.**

En 2021,

- 41 saisines (+ 41,4 % par rapport à 2020) ;
- 56,25 % des faits sont des atteintes aux personnes (37,5 % en 2020) ;
- 90 % des saisines concernent des victimes directes (62 % en 2020) et parmi elles 62 % sont des hommes ;
- 89 entretiens individuels auprès de 34 agents victimes (Nb : 57 entretiens individuels en 2020 auprès de 21 agents victimes) ;
- 85 % des interventions menées concernent du soutien psychologique.

En 2021,

- 1 saisine de France Victimes (3 saisines en 2020) ;
- Aucune intervention n'a eu lieu, malgré la réactivité de l'association locale ; la victime n'a pas souhaité bénéficier de l'aide proposée.



SNCF AGENTS

14 ans de partenariat

France Victimes propose un soutien psychologique aux agents victimes d'une infraction pénale ou témoins d'accidents de personne (suicide et tentative de suicide) orientés par les psychologues du Pôle de Soutien Psychologique de la SNCF.



NORAUTO

6 ans de partenariat

France Victimes assure la prise en charge globale des salariés, clients et des personnels sous-traitants (agents de sécurité et d'entretien) victimes d'infractions au sein des établissements Norauto.



BANQUE DE FRANCE

4 ans de partenariat

Depuis janvier 2018, un partenariat a été signé entre la Banque de France et France Victimes pour la mise en place d'une cellule d'assistance aux familles de ses personnels en cas de survenance d'un événement grave au sein d'un de ses établissements.

Cette cellule d'assistance a vocation à accueillir, informer et rassurer les familles et proches des salariés concernés par un événement défini comme suit :

- Catastrophe naturelle
- Incendie d'ampleur
- Attentat

En cas de déclenchement, un numéro dédié est immédiatement activé de 9 heures à 21 heures avec une ouverture possible pendant 3 jours. Le traitement de ces appels revient à la plateforme téléphonique de France Victimes.

CONVENTIONS AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

LICRA

6 ans de partenariat

Le protocole de partenariat signé le 21 décembre 2015 par France Victimes et la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), affirme une reconnaissance réciproque et une volonté de travailler ensemble sur tout sujet relatif au droit des victimes d'actes racistes, antisémites ou de discriminations à caractère raciste.

Afin d'améliorer la prise en charge globale des victimes, ce protocole permet à la Licra et à France Victimes de se saisir réciproquement des situations.

En 2021, la LICRA, qui assure une permanence téléphonique juridique, a adressé 71 saisines à France Victimes afin que le Réseau se mette à disposition des personnes victimes et leur propose un soutien psychologique (- 33 % par rapport à 2019). 40 associations sont intervenues et ont pris en charge a minima 42 victimes et ont mené 57 interventions.

En mai 2021, les deux partenaires ont organisé une réunion de travail afin de faire le point sur le partenariat, le bilan 2020 des saisines de la Licra et les perspectives de travail.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1 an de partenariat

Déterminée à lutter contre toute forme de violence et de discrimination et à œuvrer pour que le handball reste porteur de valeurs universelles, la FFHANDBALL a adopté un plan de prévention des violences dans le Handball autour de 5 axes majeurs : une stratégie de contrôle des encadrants, une campagne de sensibilisation et de libération de la parole, une organisation au service de l'écoute et de l'accompagnement, un plan de formation des acteurs clés du Handball et une communication forte « Zéro tolérance ».

Dans ce cadre, la FFHANDBALL s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi qu'une nouvelle convention entre la FFHANDBALL et France Victimes est signée le 20 octobre 2020.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des adhérents victimes dans le cadre de leur pratique du handball.



En 2021, 4 appels ont été traités dans le cadre de ce partenariat.

SciencesPo

En 2021, sur 4 mois, le numéro dédié mis en place dans le cadre de ce partenariat a traité 20 appels dont 17 pour des faits d'agressions sexuelles.



Nouveautés

SCIENCES PO PARIS

Déterminée à lutter contre toute forme de violence sexuelle et sexiste et à œuvrer pour une culture du respect, de la civilité et de l'égalité des personnes, la Fondation nationale des sciences politiques et de l'institut politique de Paris, ensemble désigné sous le terme « Sciences Po Paris », prend toutes les dispositions nécessaires pour créer un environnement sain et propice à l'enseignement et à la recherche. Un groupe de travail interne a émis 60 recommandations, dont une sur l'externalisation d'une cellule d'écoute, en plus de la cellule interne mise en place il y a un an.

Dans ce cadre, Sciences Po Paris s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que Sciences Po Paris et France Victimes ont signé une convention de partenariat.

Cette convention signée le 28 août 2021 prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants, professeurs et collaborateurs de Sciences Po Paris, ainsi que leurs proches, victimes de violences sexuelles et/ou sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de Sciences Po Paris (répartie sur 7 campus ; Paris, Reims, Nancy, le Havre, Dijon, Menton et Poitiers).

CENTRALESUPÉLÉC PARIS SACLAY

Préoccupée depuis toujours par l'égalité femmes-hommes, l'école d'ingénieurs CentraleSupélec Paris Saclay (née de la fusion des écoles Centrale Paris et Supélec en 2015) dispose depuis de nombreuses années d'un plan d'actions consacré à ce sujet. Au sein de ce plan d'actions, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes constitue une forte priorité. Ainsi, dès 2019 un dispositif interne de lutte contre ces violences et d'accompagnement des victimes a été mis en place.

En 2021, les résultats d'une enquête menée par l'École via l'association étudiante ÇAPESE, indiquaient un nombre important d'étudiantes et d'étudiants victimes de ces

violences. En début d'année universitaire, le Procureur de la République de l'Essonne a été saisi et une intervention avec différents partenaires et acteurs de l'accompagnement des victimes a eu lieu sur le principal campus de l'école à Gif-sur-Yvette, en Essonne (les trois autres campus sont à Rennes, Metz et Pomacle (Marne)). L'association de notre réseau, MEDIAVIP 91 a été sollicitée et a pu ainsi intervenir, notamment pour mettre l'accent sur l'importance de l'expression de ces violences, que cela soit par les victimes mais aussi par les témoins, et les possibilités d'accompagnement par des professionnels.

Les enseignements tirés de cette enquête militent pour l'externalisation du dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes, jusqu'alors entièrement interne à CentraleSupélec.

Dans ce cadre, CentraleSupélec Paris Saclay s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que CentraleSupélec Paris Saclay et France Victimes ont signé une convention de partenariat le 26 octobre 2021.

CEF / CORREF

En 2018, la CEF (Conférences des Évêques de France) a décidé de la création de la Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église catholique (CIASE), destinée à faire la lumière sur ces violences. Au cours de sa mission, France Victimes avait été partenaire, durant un an et demi, dans le cadre de la plateforme téléphonique en charge du recueil des témoignages. La CIASE a rendu son rapport le 5 octobre 2021 et a émis 45 recommandations, dont une portant sur une réforme des modalités d'accueil et d'écoute proposées par l'Église en allant vers un système mixte (interne /externe, national/local).

Dans ce cadre, la CORREF (Confédération des religieux et Religieuses de France) et la CEF se sont rapprochées de France Victimes afin d'être accompagnées par une structure spécialisée pour la mise en œuvre d'une cellule déconnectée de l'Église, pour la prise en charge des victimes. C'est ainsi que la CORREF, la CEF et France Victimes ont signé une convention de partenariat.



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE



CORREF
Conférence des religieux
et religieuses de France

En 2021, 245 appels ont été traités sur le numéro dédié.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des victimes de violences sexuelles au sein de l'Église catholique.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants et personnels victimes de violences sexuelles et sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'école.

Les victimes et témoins peuvent ainsi joindre, à partir du 24 novembre 2021, le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.

ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF

1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers

LA FORMATION

Formation e-learning : Sensibilisation – Parcours 1

Afin de compléter l'offre de formation présentée aux psychologues du Réseau, une sensibilisation à « l'intervention immédiate du psychologue en AAV en cas de crise majeure » a été proposée sur Digiforma, plateforme d'e-learning.

Proposée à distance sur 7h30, elle a permis à 72 apprenants d'y participer (venant de 45 AAV) et a mobilisé 24 professionnels du Réseau et personnalités extérieures. La grande majorité des apprenants était des psychologues du Réseau (80 %) mais cette sensibilisation a également intéressé des directions ou des chefs de service (16 %) ainsi que d'autres membres de l'AAV (4 %) tels que juristes ou primo-intervenants.

Ce parcours de formation avait pour objectif :

- d'identifier les dispositifs mis en place et les interlocuteurs mobilisés lors de la survenance d'un événement collectif ;
- d'analyser le rôle des associations et plus spécifiquement celui du psychologue à toutes les étapes de la prise en charge des impliqués ;
- de perfectionner ses connaissances théoriques et cliniques sur la prise en charge psychologique des impliqués directs et indirects ;
- enfin, de s'inspirer des expériences de psychologues du Réseau étant déjà intervenus lors d'un événement collectif pour réfléchir à son propre cadre d'intervention.

La formation d'accueil des nouveaux venus

France Victimes propose gratuitement à ses adhérents, deux formations permettant d'intégrer et de former les nouveaux intervenants salariés et bénévoles du réseau. Ces programmes sont liés aux deux activités principales des associations d'aide aux victimes à savoir l'aide aux victimes et la médiation pénale.

Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes

Ce module est accessible à tous quels que soient la formation, le statut ou le poste. L'objectif est de comprendre le rôle et fonctionnement des associations d'aide aux victimes en lien avec les publics accueillis, l'environnement partenarial et la politique nationale d'aide aux victimes. Elle permet aussi à chacun d'apporter les premières réponses juridiques en matière de procédure pénale et de démarches à faire suite à une infraction et d'en comprendre les répercussions sur la victime.

Deux formules existent pour cette formation, une sur 3 jours pour tous (salariés, bénévoles, élus, directeurs, personnel administratif) et une sur 5 jours pour les intervenants recevant les victimes lors d'entretiens. Cette formation est complétée par un module sur les techniques d'écoute et d'entretien et une sensibilisation à l'approche sociale des victimes.

En 2021, 3 sessions ont été maintenues pour former 37 personnes.

Médiation pénale : principes et déroulement

Cette formation est menée sur 4 jours et, en 2021, avec les conditions sanitaires, cette session a été divisée en 2 temps : les 2 premiers jours à distance permettant d'aborder le cadre et le déroulement d'une médiation pénale. Deux autres jours ont été proposés en présentiel pour permettre les mises en situation.

Ce découpage n'a pas été satisfaisant car sur les 46 personnes présentes en distanciel seules 28 ont participé à la partie en présentiel.

Cette situation interroge sur l'intérêt de développer les sessions à distance car elles permettent de former plus de personnes mais ne sont pas évidentes pour proposer des mises en situation.

LES ENQUÊTES AU SEIN DU RÉSEAU

Synthèse Covid-19

Afin de poursuivre l'analyse de l'impact de la pandémie sur le réseau France Victimes, une nouvelle enquête a été adressée en avril 2021. Celle-ci visait à rendre compte du ressenti des victimes et des évolutions de l'activité professionnelle des psychologues du Réseau face à la succession des mesures sanitaires (confinements, couvre-feux, etc.). 81 psychologues ont adressé leurs retours, ce qui représente 60 AAV du réseau France Victimes.

En vue de maintenir le lien social face à un public fragilisé, l'accompagnement psychologique a été proposé par téléphone ou en visioconsultation. Il a été observé une augmentation massive de prises en charges psychologiques, notamment dans le cadre des violences conjugales et intrafamiliales (ou lors d'interventions qualifiées urgentes). De plus, de nouvelles demandes sont apparues en lien avec la Covid-19 pour les malades (s'estimant victimes), le personnel soignant ainsi que pour les familles endeuillées des conséquences de la Covid-19. Malgré le bénéfice pour de nombreuses personnes, cette nouvelle forme de prise en charge n'a pas convenu à toutes les victimes, empêchant la construction d'une alliance thérapeutique solide et conduisant à l'annulation de rendez-vous pour certaines d'entre elles.

Suite aux contraintes sanitaires renouvelées, l'enquête révèle une fragilisation supplémentaire du psychisme des victimes ; une augmentation massive des troubles anxiodépressifs ; un isolement social important.

L'enquête a permis de révéler que la tendance générale du vécu des victimes concernant cette deuxième vague de confinement et de couvre-feux, serait plutôt négative. Lors des entretiens, les psychologues ont assisté à une fragilisation supplémentaire du psychisme des victimes, alors qu'elles étaient sur le chemin de la reconstruction. Une très large majorité de psychologues a observé une augmentation massive des troubles anxiodépressifs des victimes, qui semblaient s'intensifier au fil des mois. En complément, l'isolement social a été un thème central dans les entretiens cliniques. Cependant, quelques victimes

se sont adaptées et ont mis en place des stratégies d'anticipation. Ainsi, le télétravail ou le confinement ont pu avoir des effets bénéfiques pour la victime comme par exemple, lors de harcèlement au travail, ou bien la peur de la contamination, etc.

Indubitablement, cette crise sanitaire a fait évoluer la pratique professionnelle du psychologue travaillant au sein d'une AAV, tant par la méthode de travail, l'utilisation de nouveaux outils (téléphone, visioconsultation) que via l'application des protocoles sanitaires dans les entretiens. Le cadre interne de ces derniers a pu être malmené, bousculé, accentué par la porosité entre l'espace personnel et professionnel. Face à cette épreuve jugée difficile, certains psychologues ont opéré un remaniement de leur cadre de travail, afin de repenser leur fonction et leurs missions.

Évolution de la pratique, du cadre de travail pour les psychologues en association d'aide aux victimes : intégration de la visio-consultation dans la pratique courante, importance de la rencontre physique pour les victimes traumatisées, remaniement du cadre de travail (perso/pro)

Enfin, l'enquête a montré que les psychologues seraient favorables à 69 % pour inclure la visioconsultation dans une pratique pérenne, mais à certaines conditions. Néanmoins, la plupart des psychologues s'accorde à dire que rien ne peut remplacer le présentiel, d'autant plus pour les personnes traumatisées ayant fait l'expérience d'une rencontre avec le réel de la mort, où la rencontre des corps semble incontournable.

Enquête psychologues Réseau (évolution)

330 psychologues dans le réseau France Victimes, 65% ont plus qu'un mi-temps

Le nombre de psychologues exerçant en association d'aide aux victimes en 2021 s'élevait à plus de 330 professionnels répartis sur tout le territoire. **62 % des psychologues sont salariés** (89 % en CDI et 11 % en CDD), 37 % sont en prestation et le 1 % restant, sont des bénévoles ainsi que la présence d'un psychiatre et d'une pédopsychiatre. On observe une baisse de 6 % du salariat depuis l'année dernière. Sur les 130 AAV du Réseau, 89 travaillent uniquement

avec des psychologues salariés ; 27 travaillent exclusivement avec des psychologues prestataires externes, et enfin 16 collaborent aussi bien avec des psychologues salariés que des psychologues externes. Quant au temps de travail au sein de l'AAV, 34 % des psychologues ont un temps de travail à l'AAV inférieur à un mi-temps (baisse de 2 % par rapport à 2020) ; pour 49 %, ce temps est supérieur à un mi-temps (augmentation de 2 % face à 2020) et 17 % d'entre eux ont un temps plein (taux identique à 2020).



Cette année, l'enquête menée auprès du Réseau a permis de faire un focus sur deux thématiques : l'animation de groupe de parole ainsi que le fonctionnement de l'association d'aide aux victimes afin de bénéficier d'un accompagnement psychologique.

L'enquête a démontré que 51 % des associations d'aide aux victimes ont (re)mis en place un groupe de parole ou envisagent de le faire. Plus de la moitié des groupes animés au sein du Réseau portent sur la thématique des violences conjugales, suivie de près par la problématique des violences sexuelles (notamment pour un jeune public féminin). En complément, les psychologues proposent des groupes de parole pour accompagner les proches impactés (soutien à la parentalité, à la responsabilisation parentale, parents de victimes d'atteintes sexuelles, enfants témoins et enfants exposés), mais également auprès des auteurs (de violences conjugales essentiellement) ainsi que des thèmes autour des familles endeuillées, des souffrances au travail, des personnes vulnérables, des psycho aidants, des migrants en France, de l'estime de soi....

Quant à l'organisation en interne des associations d'aide aux victimes, le délai moyen d'attente des victimes avant le premier entretien psychologique en associations d'aide aux victimes est de 2 semaines et demi en moyenne. Certaines associations d'aide aux victimes proposent une rencontre du jour au lendemain, ou pour certaines, il faut envisager 3 mois d'attente. Pour toutes situations d'urgence, les associations d'aide aux victimes sont en mesure de proposer un entretien très rapidement.

De plus, l'enquête a questionné les pratiques d'organisation en interne concernant la mise en relation de la victime avec le psychologue : il est observé que 54 % des structures proposent un entretien direct avec le psychologue ; 35 % proposent un entretien en amont avec un tiers

(juriste, accueillant victime, autres) avant l'entretien avec le psychologue, sauf en cas de sollicitations de partenaires (locaux, France Victimes) ; enfin, 11 % des associations d'aide aux victimes demandent « obligatoirement » un entretien avec un tiers (juriste, accueillant victime, autres) avant d'obtenir un entretien avec le psychologue.

SE RENCONTRER ET SE PROFESSIONNALISER EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES VICTIMES

Formation Référents Événements collectifs

Le 17 septembre 2021, 70 référents France Victimes "crises majeures" se sont réunis dans l'auditorium du Millénaire (Ministère de la Justice), pour une journée de formation et d'échanges sur leurs missions.

Cette journée, co-organisée par le SADJAV et France Victimes, s'est ouverte par un discours général sur la politique publique d'aide aux victimes ; un point a ensuite été fait sur la cellule interministérielle d'information du public et d'aide aux victimes (Infopublic) activable depuis le 1^{er} juillet 2020 en cas de crise majeure sur le territoire national, complétée par une présentation par la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes du projet SIVAC (Système d'information Interministériel des Victimes d'Attentats et de Catastrophes).

Elle s'est poursuivie par de riches retours d'expériences de magistrats particulièrement concernés par la prise en compte des victimes en situation de crise majeure (attentats de Paris notamment).

L'après-midi, les AAV ont pu échanger sur leurs retours d'expériences de terrain : AAV de Montluçon suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine d'octobre 2020, association REMAID France Victimes 26 suite à l'attentat de Romans-sur-Isère d'avril 2020, et AVIPP 76 dans le cadre de l'accompagnement des familles des victimes de l'incendie du Cuba Libre à Rouen d'août 2016, et ce jusqu'au procès.

Enfin, cette formation, qui a également accueilli comme invitées deux représentantes de Victim Support Europe, a été l'occasion de faire un focus sur les outils opérationnels de coopération internationale au bénéfice des victimes, et aussi les travaux du Centre européen d'expertise pour les victimes de terrorisme, couplés avec une mise en perspective des pratiques françaises en matière de terrorisme avec les normes européennes.



Un groupe Com'Dev au service des associations et de la Fédération

Depuis plusieurs années maintenant, un groupe d'administrateurs de France Victimes se réunit très régulièrement, le plus souvent pour des visio d'une heure, pour partager la vision stratégique de la communication et du développement de la Fédération, pour faire des propositions sur des réflexions éditoriales, et en apportant la voix des associations du Réseau.

Ce groupe Com'Dev est véritablement le recours de la Fédération pour tester les nouveaux supports de communication, pour réfléchir sur les enjeux majeurs de la communication nationale et locale, au service des victimes et des associations adhérentes. En 2021, ce sont 12 réunions à distance et quelques journées de travail en présentiel, qui ont occupé ces administrateurs volontaires. Outre les sujets de communication pures, avec les demandes de la presse, des remontées d'actualité via les Zoom Com', la participation à des événements et partenariats, ou encore la création de nouveaux supports, c'est autour de la réflexion et de la rédaction du projet associatif de la Fédération, que se sont cristallisés plusieurs échanges.

Ce groupe est la caisse de résonance entre le national et le local, et il permet également à la Fédération d'avoir une vision beaucoup plus fine des réalités de terrain, car ces représentants au conseil d'administration participent également à des échanges régionaux.

GRUPE COM'DEV

Ce groupe est composé fin 2021 de :

Nicolas AMADIO
VIADUQ-France Victimes67

Magali BLASCO
AMAV (84 - 04 - 07)

Karine CHAUVET*
France Victimes 66

Anne-Sophie GAVRILOFF*
France Victimes 54

Olga LOUIS-RICHON*
APERS (13)

Xavier THIEBAULD
Le Mars-France Victimes 51

Il est présidé par :

Jérôme MOREAU
Président France Victimes 58-ANDAVI

Et accompagnée par :

Olivia MONS
Directrice communication et développement

*** nouveaux administrateurs intégrés lors du CA de septembre 2021 et Roselyne Leplant Duploux – France Victimes 34 a poursuivi son engagement dans le nouveau groupe sur la Formation.**

2. Animer le Réseau

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS DU TERRAIN

Agrément

En 2021, la Fédération a poursuivi son accompagnement dans le cadre de la procédure d'agrément au profit des associations d'aide aux victimes, mis en place en 2020, dont l'objectif était de permettre la clarification du rôle et de la place de ces associations.

Au 31 décembre 2021, 98 associations France Victimes étaient agréées et 28 non agréées, dont 6 en attente de l'avis MDPAAD. Une seule association n'avait toujours pas commencé ses démarches.

Pour rappel, cet agrément, gage de la reconnaissance du réseau professionnel, spécialiste de l'accompagnement judiciaire de toutes les victimes, marque la singularité des actions et principes d'intervention de France Victimes, dans le paysage de l'aide aux victimes.

Par décret du 23 novembre 2021, le ministère de la Justice a décidé d'ajouter un agrément de compétence spécialisée pour les associations compétentes dans la prise en charge et l'accompagnement des victimes de violences au sein du couple et dans les violences sexuelles et sexistes. Il répondait ainsi à la demande de certains parlementaires et aux difficultés liées à la réalisation des EVVI sur certaines juridictions (ces évaluations ne pouvant être réalisées que par une association agréée).

Regrettant que la réponse à cette difficulté ait été la création d'un agrément spécialisé, à l'encontre des différents rapports et textes rappelant la nécessité pour le ministère de la Justice de s'appuyer sur un réseau généraliste. La Fédération a réuni ses collègues de terrain afin de les en informer et d'envisager une réaction commune à cet événement.

En concertation, ont été alertées les différentes instances politiques, qui n'ont pas souhaité réagir à notre appel.

Contribution citoyenne

La loi du 8 avril 2021 sur la justice de proximité a créé la **contribution citoyenne** : il s'agit d'une mesure alternative aux poursuites qui, si elle est prononcée, est versée par l'auteur des faits à une Association d'Aide aux Victimes agréée par le ministère de la Justice. Son montant est plafonné à 3 000 euros, selon la gravité des faits et les ressources et charges de l'auteur.

Cette disposition est intéressante pour le Réseau France Victimes à plusieurs égards : elle a toute son utilité en termes de responsabilisation de l'auteur et du sens apporté à sa condamnation à une mesure alternative aux poursuites ; de plus, elle peut permettre aux associations, par exemple une participation au financement d'actions dédiées à l'amélioration quotidienne de la prise en charge des victimes.

La Fédération a rapidement diffusé une note d'information sur cette nouvelle disposition et invité ses adhérents à se rapprocher de leurs Parquets.

Tout au long de l'année 2021, de nombreuses AAV ont ainsi signé des conventions concernant la mise en œuvre de cette contribution citoyenne dans le ressort de leur tribunal judiciaire.

Article 41-1, 10° du CPP : Le parquet peut désormais, dans le cadre d'une alternative aux poursuites : « Demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes mentionnée aux articles 10-2 et 41 du présent code du ressort du tribunal judiciaire ou, à défaut, de la cour d'appel. Le montant de cette contribution, qui ne peut excéder le montant prévu au premier alinéa de l'article 131-13 du code pénal, est fixé par le procureur de la République en fonction de la gravité des faits ainsi que des ressources et des charges de l'auteur des faits. »

Partenariat SARVI

Une rencontre avec le Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions (SARVI) au sein des locaux de la Fédération France Victimes le 13 février 2020, a donné lieu à la mise en place d'un partenariat de principe permettant de faciliter les échanges sur des dossiers entre France Victimes et le SARVI.

En effet, en cas de difficultés des associations sur certains dossiers pour lesquels elles ne parviendraient pas à obtenir de réponses de la part du SARVI, il est désormais convenu avec le SARVI que la Fédération France Victimes centralise les demandes écrites de la part des associations et interroge directement les responsables en cas de besoin.

Il est ainsi possible pour les associations d'interpeller la Fédération au sujet de dossiers SARVI constitués depuis un certain temps, pour lesquels les victimes n'arriveraient pas à obtenir de nouvelles ou pour lesquels les associations ne parviendraient pas à joindre le SARVI.

En 2020, 15 associations d'aide aux victimes ont fait appel France Victimes pour son assistance sur 31 dossiers SARVI, concernant 31 victimes (tous les dossiers concernaient des situations individuelles).

France Victimes est par ailleurs intervenue sur 1 dossier d'escroquerie collective concernant plus de 160 parties civiles.

78 dossiers concernaient des situations individuelles et 1 dossier concernait plusieurs victimes.

En 2021, 15 associations d'aide aux victimes ont sollicité la Fédération pour 79 dossiers SARVI, concernant 82 victimes.

Sur les 79 dossiers, 44 émanaient des associations ultramarines (34 dossiers d'APAJ, pour la Polynésie et 10 dossiers d'ARAJUFA-France Victimes Réunion).

France Victimes a également assisté les démarches de l'association APAJ envers le SARVI sur une affaire collective recensant plus d'une trentaine de victimes.

Par ailleurs, la Fédération a facilité les demandes des associations, répondant à leurs questions d'ordre général sur le fonctionnement du SARVI.

Ces modalités de fonctionnement entre le SARVI et la Fédération représentent une réelle avancée en termes d'information des victimes sur l'état d'avancement de leur dossier SARVI, et donc quant à l'effectivité de leur droit à indemnisation.

Annexe 8

Alertée par son Réseau, la Fédération a relayé auprès du ministère de la Justice les difficultés qu'il avait rencontré à formuler sa demande de financement à travers un nouveau format dématérialisé de l'Annexe 8.

Plusieurs associations ont été accompagnées à la réalisation de cet exercice et une note a été envoyée aux AAV, afin de les aider à extraire les éléments d'IPG, le logiciel de gestion d'activités.

Le SADJAV a d'ores et déjà annoncé à la Fédération qu'elle serait sollicitée en 2022 afin de contribuer à l'amélioration de ce document.

Faciliter l'analyse budgétaire : un partenariat avec la société Innovance

À la suite de plusieurs échanges avec le Réseau sur ses difficultés à d'analyse budgétaire, la Fédération a recherché des outils permettant de faciliter cette gestion financière.

Sur les recommandations de certaines des AAV qui utilisaient le même logiciel, à savoir celui de la société Innovance Solutions, la Fédération a envisagé de proposer au réseau France Victimes un achat groupé avec cette entreprise.

Deux temps de présentation en webinar les 20 juillet et 26 août 2021 ont été proposés, qui ont permis d'aboutir à plusieurs contrats à un prix préférentiel.

Travaux du groupe cartographie et Vie des Associations

Dans la dynamique impulsée les années précédentes, le groupe Cartographie a poursuivi ses travaux relatifs aux accords d'entreprise. Il s'est réuni 8 fois en 2021, dont 5 fois sur la rédaction du modèle.



Afin de compléter ces travaux, un partenariat a été engagé avec le Cabinet d'avocats Picard, qui a produit ses conseils sur la méthodologie. Des sessions de Webinaires techniques devraient s'organiser en 2022 avec une proposition d'accompagnement personnalisé pour les associations qui le souhaiteraient, par ce même Cabinet.

Par ailleurs, le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration a étendu les compétences de ce groupe historique, devenu le Groupe « Carto et Vie des Associations ».

Comme son nom l'indique, il sera en charge des sujets relatifs à la structuration du Réseau, au partage des bonnes pratiques, comme des problématiques liées aux activités des associations ou à leur fonction d'employeur, l'objectif étant d'harmoniser les modalités d'intervention du Réseau et de faciliter l'échange entre les associations, notamment par le biais de webinar.

GRUPE CARTOGRAPHIE ET SCHÉMA D'INTERVENTION

Ce groupe est composé de :

Fabrice DELABROY
Remaid-France Victimes 26

Élisabeth LIOTARD
VIFFIL 69

Cécile MOREAU
APAJ 987

Marie-Christine RICOUR
France Victimes 44

Il est présidé par :

Françoise PASSUELLO
Directrice de France Victimes 31 et Vice-Présidente de la Fédération

Et accompagné par :

Michel de Sousa
Chargé d'animation réseau

Isabelle SADOWSKI
Directrice juridique et de la Coordination de l'Aide aux Victimes France Victimes

Un service communication au soutien du Réseau

Afin de mieux accompagner son Réseau, le service Communication se tient disponible pour répondre aux besoins et demandes des associations, notamment pour des supports de communication, la diffusion d'actualités et événements ainsi que d'offres d'emplois via les différents canaux de communication (site internet, newsletter, réseaux sociaux) de la Fédération.

55 % des Associations adhérentes à la Fédération ont intégré l'occurrence de "France Victimes" dans leur nom de structure ou dans le service d'aide aux victimes de l'association qui gère plusieurs services d'aide aux justiciables, d'accompagnement de mineurs etc. Ainsi afin de permettre à de nouvelles associations d'intégrer ce signe d'appartenance, textuel "France Victimes" ou visuel (avec le V de France Victimes, le logo en forme de carte de France...), la chargée de communication est toujours disponible pour adapter des supports.

En 2021, ce sont plus de 170 demandes qui ont été traitées par la communication

RÉUNIONS INTERNES RÉSEAU

Assemblée générale - 26 juin à Paris

En raison de la crise sanitaire, l'AG de la Fédération a été séparée des Assises qui se sont déroulées en novembre à Nancy. Ainsi, une centaine de personnes représentant 76 associations a pris part à l'Assemblée Générale de la Fédération France Victimes à la Cité universitaire internationale à Paris.



Beaucoup de joie de se revoir pour partager des réflexions et des préoccupations pour une aide aux personnes victimes efficace et pérenne sur tout le territoire, dans les associations d'aide aux victimes du Réseau essouffées par trop de missions à effectifs constants, comme au national, en particulier avec l'activité accrue sur la plateforme téléphonique d'aide aux victimes qui gère le 116 006.

Maryse Le Men Régnier, présidente a été reconduite en fin de journée au poste de Présidente de la fédération France Victimes par le tout nouveau Conseil d'administration élu dans la matinée. Elle a prononcé un discours marqué du sceau de la reconnaissance du travail accompli par le Réseau et par l'équipe fédérale pendant toute cette année très difficile, et de l'exigence pour un engagement associatif fort au bénéfice de toutes les personnes victimes, sur l'ensemble du territoire.

La vie démocratique bat son plein à France Victimes, car, après une année 2020 qui n'avait pas vu d'élections, pour cette année 2021, 29 associations ont souhaité intégrer l'instance décisionnelle de la Fédération pour 16 postes à pourvoir.

La Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Frédérique Calandra, a été très soutenante et reconnaissante de la qualité du travail des associations agréées par le ministère de la Justice. Elle a souligné un positionnement adéquat pour une

co-construction de la politique publique d'aide aux victimes. Le Chef du SADJAV, Philippe Caillol, a bien pris en considération le besoin d'un plus grand dialogue entre l'administration et le Réseau, et indiqué que l'aide aux victimes était un enjeu essentiel pour l'institution judiciaire qui se doit d'informer les victimes et de garantir leurs droits.

Réunions régionales pour toute la France

Les traditionnelles réunions régionales avec l'ensemble du réseau France Victimes, permettant d'échanger sur les activités des associations et les questions d'actualité qui gouvernent leur quotidien, se sont tenues du 10 au 24 mars 2021.

Répartis lors de 19 réunions en visioconférence, les échanges ont principalement porté sur les nouveautés au sein des associations (projets, nouveaux dispositifs, actions etc.), l'incidence de la crise Covid 19 sur l'Aide aux victimes, la procédure d'agrément des AAV, les besoins en droits sociaux, un point sur le Budget 2021 et le sujet plus particulier des astreintes. Un focus sur les activités d'Accompagnement social des associations a été abordé, notamment au travers de l'intervention de la Référente accompagnement social à ces réunions.

Réunions régionales thématiques

Des réunions par région pour les psychologues 11 réunions et 73 psychologues

Face aux mesures sanitaires fluctuantes, la Fédération a dû organiser les réunions régionales des psychologues en distanciel en 2021. Dans cette perspective, le Psychologue Référent a programmé des réunions pour la Bourgogne Franche-Comté, le Grand-Est, la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la Corse, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie ainsi que deux réunions pour les psychologues ultramarins de la Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin, Ile de la Réunion, Mayotte et Polynésie Française.

Ces rencontres ont permis d'échanger sur des thématiques autour du cadre des missions du psychologue telles que la présentation des modalités de la prise en charge psychologique, l'évaluation de l'urgence des situations, les tâches administratives incombant aux psychologues, les enjeux de la limitation du nombre d'entretiens, l'orientation des victimes, la prise en charge psychologique face à l'autorité parentale, l'intervention du psychologue dans les classements sans suite, lors des audiences, dans le dispositif EVVI ou dans l'animation de groupes de parole.

De plus, les discussions ont tourné autour de l'adaptation du travail durant cette période sanitaire (avec l'utilisation de nouveaux outils), la contrainte des mesures sanitaires, l'augmentation de demandes de prises en charges psychologiques, l'impact psychologique pour les victimes ainsi que de l'obligation du « pass vaccinal ».

Face à l'engouement toujours intact de ces rencontres, elles se tiendront de nouveau l'année prochaine en présentiel, si les conditions le permettent.

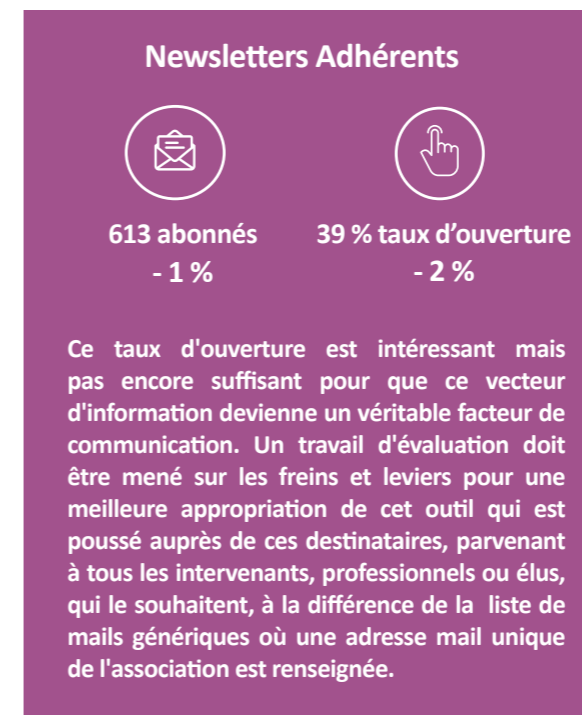
Des réunions par région sur le thème de l'accompagnement social

Afin d'inaugurer une dynamique annuelle de regroupements régionaux, la Fédération a organisé des temps d'échanges en visio au travers de « réunions régionales Accompagnement social » ouvertes aux membres de direction, ainsi qu'à l'ensemble des professionnels de l'action sociale du Réseau (travailleurs sociaux en association, intervenants sociaux en commissariats et gendarmerie, intervenants socio-judiciaire).

Dans ce cadre, nombreux sujets fédéraux et locaux ont pu être abordés afin d'enrichir la réflexion relative à la prise en charge sociale globale des victimes, aux enjeux de l'accès aux droits sociaux des personnes et au développement d'outils adaptés tant aux professionnels du travail social, qu'aux directions.

OUTILS D'INFORMATIONS POUR LE RÉSEAU

Grâce aux différents supports de communication du réseau France Victimes, la Fédération peut informer l'ensemble de ses adhérents via des Lettres aux Associations, ou des fiches techniques, sur une thématique dédiée, via des mails circulaires, via des newsletters, des courriers postaux, des réunions en visio, régulières ou ponctuelles.



Par ailleurs, la Fédération met à disposition à l'ensemble du Réseau les différents supports print et numériques :

1. Affiche A3 - Victimes Plus Jamais Seules
2. Kakémono services aide aux victimes
3. Chaîne Youtube
4. Flyers - Fédération
5. Affiche A3 / A4 - Mémo de Vie
6. Affiche A4 - Prescription Mémo de Vie
7. Carte de Visite - Mémo de Vie
8. Flyers - Mémo de Vie
9. Kakémono - Mémo de Vie
10. Dépliant Mineurs / Dépliant Professionnels pour la protection de l'enfance

Veille juridique

Ainsi France Victimes assure une mission de veille juridique via différents canaux.

La diffusion de fiches techniques sur tout texte d'actualité ayant un impact en droit des victimes : en 2021, ces nouvelles dispositions ont concerné pour l'essentiel les victimes de violences, avec un focus sur l'intrafamiliale :

- Décret du 31 mars 2021 et consécration d'un droit général à toute victime de violences : celui de se voir remettre le certificat d'examen médical constatant son état de santé, établi sur réquisition ;
- Décrets du 23 novembre et du 24 décembre 2021 relatifs aux violences conjugales, consacrant, pour le premier, la reconnaissance de l'enfant témoin de ces violences comme victime, et non témoin des faits, et, pour le second, systématisant un droit à l'information de la victime avant toute libération de l'agresseur ;
- La loi du 21 avril 2021, qui a introduit des dispositions importantes s'agissant des infractions sexuelles et incestes commis sur mineurs (nouvelles infractions, nouvelles règles de prescriptions).

D'autres notes ont par ailleurs concerné le fonctionnement plus global des associations France Victimes, en lien avec la crise sanitaire ou encore d'autres thèmes d'actualité tels que la justice de proximité, le déploiement des BAR, etc.

La veille juridique en lien avec le FGTI : depuis septembre 2020, France Victimes assure ainsi une mission de veille juridique en collaboration avec le FGTI. Un condensé d'arrêts récents est regroupé par thématiques dans l'espace Adhérents du site internet de France Victimes, alimenté mensuellement à l'occasion de l'édition de la Newsletter Adhérents.

Depuis sa création, 48 arrêts ont été analysés et compilés dans la Newsletter Adhérents, ainsi que dans un document de synthèse de juillet 2021 accessible dans l'espace Adhérents du site France Victimes.

Veille sociale

Adressées au Réseau, a minima tous les trimestres, les veilles sociales visent à partager l'actualité des droits et des dispositifs sociaux, ainsi que la documentation institutionnelle et associative associée aux champs de compétences du travail social. En 2021, les thématiques associées à la protection de l'enfance, ainsi qu'aux violences de genre ont été particulièrement abordées.

3. Accompagner les associations

ALERTES, ADHÉSION ET SORTIE

Concernant les alertes, le groupe Cartographie et Vie des associations a accompagné 6 de ses adhérents, dont 3 des alertes dataient de 2020.

Ces accompagnements ont fait l'objet d'échanges à distance et ont aussi amené à des déplacements sur site du Chargé d'Animation Réseau à la Fédération, parfois accompagné par un administrateur du groupe Cartographie. Lorsqu'il était demandé, un rapport de situation a été rédigé.

Cette année, aucune demande n'émanait de la Justice (classiquement des Magistrats délégués à la Politique associative et à l'accès au droit via le Service de l'accès au droit, à la justice et à l'aide aux victimes au sein du ministère de la Justice), mandatant la Fédération pour intervenir. En majorité, ce sont des Présidents d'associations ou encore de salariés qui ont émis une alerte. Pour l'essentiel, les difficultés sont liées à la gouvernance ou à l'organisation de ces associations. À la marge, des difficultés financières étaient présentes.

En dehors de ces alertes, la Fédération est restée à l'écoute de ses collègues de terrain par des échanges réguliers, qui ont fait part d'un sentiment d'isolement et de difficultés concrètes à exercer leurs missions. Sans être en mesure d'y répondre pleinement directement, ce soutien fédéral est totalement intégré dans les valeurs de France Victimes et fera l'objet d'un travail dans le cadre du groupe Cartographie et Vie des associations en 2022.

De plus, la Fédération a reçu **2 demandes d'avance de trésorerie** durant le premier trimestre 2021, toutes accordées et remboursées en cours d'année. Ce besoin de trésorerie n'était pas de nature à émettre une alerte.

Concernant les adhésions, la Fédération n'a reçu aucune demande concrète en 2021. 6 associations ont exprimé leur souhait de rejoindre le Réseau, mais ne répondant pas au cadre minimum d'intervention (lié notamment au caractère généraliste de l'association), elles ont été invitées à établir un partenariat, soit au local, soit au national (116 006).

Enfin, la Fédération a appris les difficultés rencontrées par l'association d'aide aux victimes de Saint-Pierre-et-Miquelon. L'année ayant été très instable pour l'association, la nouvelle gouvernance de l'État (Préfecture, Administration) ainsi que la nouvelle organisation judiciaire ont eu raison de son activité sociale en faveur de la protection des personnes vulnérables et des victimes. Elle a dû procéder à deux licenciements économiques majeurs dans la vie de l'association. Le Pôle social (Unité Victimes et CHRS) a été pour sa part réduit à son minimum avant sa fermeture. Se dirigeant vers la fin de l'association, la Fédération a été avisée en fin d'année que l'association ne renouvellerait pas sa demande d'adhésion pour 2022.

ACCOMPAGNEMENT À LA COMMUNICATION ET PAR LA COMMUNICATION

Dans les relations presse : les actions de l'agence Influence & Stratégie

Avec l'agence de communication presse Influence & Stratégie, la Fédération a initié **des rendez-vous mensuels, des Zoom Com'**, avec les associations du réseau France Victimes, car l'ambition que la Fédération porte est de permettre sur des sujets d'actualité comme l'inceste ou les violences familiales, et toutes les violences, de parler tous ensemble, d'une seule voix, pour que la parole des uns renforce et crédite la parole de l'autre. Ainsi ces Zoom Com' permettent non seulement de donner les sujets d'actualité médiatique de la Fédération aux associations qui se connectent et aussi de recueillir les thèmes de préoccupation du Réseau, les questions et difficultés dans la relation médiatique.

Pour que chaque association puisse s'en saisir, un enregistrement est fait et mis à disposition du Réseau de manière privée sur [la chaîne Youtube](#).



L'agence de communication met ses compétences au service des associations porteuses d'actions locales de communication. Ainsi, les associations du Réseau peuvent faire appel à une ressource professionnelle,

pour rédiger et envoyer les communiqués de presse aux bons journalistes, les relancer, et organiser les interviews avec les professionnels de terrain.

Plusieurs actions associatives ont été mises en exergue pour France Victimes 16, 54 et les associations du 67.

Prix France Victimes 2021

Pour valoriser les initiatives des associations, tous les 2 ans, la Fédération organise un appel à contribution dans le cadre du Grand Prix France Victimes.

5 candidats ont postulé au Grand Prix France Victimes. Chaque dossier anonymisé a été soumis au Jury qui s'est réuni en présence et à distance le mardi 12 octobre.

Pour cette 4^e édition, parmi les 6 membres du jury (3 femmes/3hommes), deux personnalités étaient extérieures à la Fédération : Isabelle Rome, haute-fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes au ministère de la Justice et Capucine Maillard, autrice et metteuse en scène de la pièce *Quelque Chose sur l'inceste*. Directrice de la Compagnie Aziadé, elle a travaillé notamment à la libération de la parole d'adolescents, prévention et protection de l'enfance, en lien avec les professionnels de l'éducation, de la santé et du droit.

Chaque projet a été n°1 pour un des membres, et après beaucoup de discussions, le projet de France Victimes 31 a été élu à une large majorité pour le Grand Prix France Victimes, et celui de ADAVI Nouvelles Calédonie, à l'unanimité, pour le Prix Coup de Coeur.

Les résultats du Prix France Victimes 2021 ont proclamés lors des Assises nationales à Nancy par la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Mme Frédérique Calandra.

[Pour retrouver tous les projets c'est ici.](#) 

Lancement d'une e-Boutique

Les expériences de commandes de chasubles, de kits d'urgence, et les résultats de l'enquête communication de 2020, ont incité la Fédération à proposer un site Internet dédié aux associations France Victimes pour qu'elles puissent commander des articles via une boutique en ligne avec des produits dérivés « France Victimes » lancée fin août 2021.

Une quinzaine de produits y est disponible (stylos, mugs, carnets, chasubles, roll up, gel hydroalcoolique, kakémono ...) sont à disposition, estampillés France Victimes pour l'usage des associations ou pour des présents « partenaires ».

Pour aider les associations à avoir de meilleurs tarifs sur certains objets courants, des commandes groupées sont proposées au Réseau avec, pour ces premières, un succès relatif.

La sélection des produits a été réalisée dans le sens de développement durable avec des matériaux les plus responsables possibles.

LES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

En 2021, 72 % des participants aux sessions de formation proposées par France Victimes font partie du réseau (683 sur 956). France Victimes a mis en place 64 sessions de formation et 47 d'entre elles ont accueillies ou ont été spécialement conçues pour les personnels des associations adhérentes.

Cette année, à nouveau, France Victimes a choisi de proposer des programmes de formation en distanciel. 24 sessions se sont déroulées en distanciel. Cette modalité a très bien fonctionné pour les formations « Actualités du droit des victimes », « Evaluation des besoins des victimes – EVVI », les formations pour les responsables des AAV, une partie de la formation à la « Médiation pénale » et quelques sessions en justice restaurative.

France Victimes a proposé en 2021 des sessions sur des thématiques récurrentes comme la mission d'« Administrateur ad hoc », la formation des psychologues aux « Techniques de debriefing », les formations à l'« Accueil téléphonique des victimes », à la « Procédure pénale » et aux « Statistiques sur IPG ».

Concernant la justice restaurative, France Victimes propose toujours un parcours de formation en partenariat avec l'IFJR (Institut Français pour la Justice Restaurative) découpé en 3 modules : le module 1 de 30 heures sur « La mise en place de projets » et deux programmes de module 2 à choisir sur « L'animation des rencontres détenus ou condamnés-victimes (RDV-RCV) » et « L'animation de médiations restauratives » qui font chacun 30 heures.

Le suivi des 2 modules permet, après entretien sur les acquis durant la formation, d'obtenir un certificat d'animateur ou d'animatrice délivré par l'ENAP – Ecole nationale d'administration pénitentiaire.

En 2021, 6 sessions de module 1 se sont déroulées regroupant 92 stagiaires, 2 sessions sur les RDV-RCV ont eu lieu pour 13 personnes et 3 sessions sur les médiations restauratives pour 33 personnes.

En plus de ces programmes, France Victimes a organisé 3 sessions pour former des professionnels ou des citoyens engagés à « Devenir membre de la communauté en justice restaurative ». 30 nouvelles personnes ont reçu cette formation de 3 jours animée par le professeur Robert Cario.

France Victimes a de plus développé plusieurs axes de formation :

- A l'attention des responsables des associations d'aide aux victimes nouvellement en poste, suite au séminaire des directions qui a eu lieu en 2018, France Victimes a proposé au catalogue 2 programmes intitulés « **Etablir son budget** » (2 sessions pour 20 personnes) et « **S'approprier les fonctions du management** » (4 sessions pour 34 personnes).

France Victimes a de plus développé plusieurs axes de formation

- Sur la justice restaurative, 2 nouveaux programmes ont été mis au point afin de permettre aux intervenants des AAV de mieux parler de la justice restaurative même si aucun programme n'est encore lancé. Il s'agit de deux ateliers : un « **Atelier Découverte de la justice restaurative** » et un « **Atelier Information sur la justice restaurative** » faits en distanciel sur 3 heures. 2 ateliers découverte ont eu lieu en 2021 et 3 ateliers information. 74 personnes ont suivi ces ateliers (40 pour la découverte et 34 sur l'information).

- France Victimes a proposé une formation sur les « Cyberviolences conjugales » et sur les « Echanges de pratiques juridiques ».

- Afin de compléter l'offre de formation présentée aux psychologues du Réseau, une sensibilisation à « l'intervention immédiate du psychologue en association d'aide aux victimes en cas de crise majeure » a été proposée sur Digiforma.

Plusieurs psychologues intervenants dans les CUMP et donc spécialisés dans l'accompagnement des personnes choquées et traumatisées sont intervenus et les psychologues du Réseau ont fait part de leur expérience dans l'organisation et la prise en charge des victimes d'événements collectifs (PAV, SOS Aide aux habitants - FV67, Viaduc France Victimes 67 ; France Victimes 66, France Victimes 11 Carcassonne, Trait d'union France Victimes Saint-Martin, Montjoye à Nice).

Accompagnement sur le logiciel IPG de gestion d'activité et de statistiques

Pour répondre aux besoins du Réseau, la Fédération a proposé une intervention auprès de 8 associations qui avaient indiqué un besoin de formation de leurs nouveaux salariés à l'utilisation d'IPG, y compris pour les collègues ultramarins.

Ces temps, le plus souvent à distance via zoom, ont permis de répondre aux différentes interrogations des associations d'aide aux victimes de terrain et d'aider à leur appropriation du logiciel.

De plus, en 2021, une enquête a été réalisée auprès du Réseau afin de comprendre l'utilisation faite par les collègues de terrain de l'outil IPG et les attentes quant à son amélioration. Les 245 réponses ont permis d'orienter les travaux qui se poursuivront en 2022 vers une nouvelle version.

BILAN FINANCIER

BILAN 2021

ACTIF	2021			2020
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	125 932	125 932	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	500 000	-	500 000	500 000
Constructions	950 000	179 800	770 200	788 200
Installation techn.mat et out	2 232	1 380	852	1 298
Agencement installation	42 357	40 906	1 451	1 979
Huisseries	70 446	21 060	49 386	58 191
Aménagement interieur	77 538	62 429	15 108	14 727
Matériel de bureau & informatique	111 386	89 852	21 535	33 747
Mobilier de bureau	44 509	44 094	415	2 937
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Crédit Mutuel	33 028	-	33 028	33 028
Prêt	533	-	533	533
Autres immobilisations financières	5 800	-	5 800	5 800
ACTIF IMMOBILISE	1 963 760	565 454	1 398 306	1 440 440
ACTIF CIRCULANT				
Créances	-	-	-	-
Créances redevables & comptes rattachés	196 653	-	196 653	199 125
Autres créances	100 967	-	100 967	130 372
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Produits à recevoir divers	-	-	-	-
Disponibilités	740 690	-	740 690	923 185
Charges constatées d'avance	10 767	-	10 767	10 300
ACTIF CIRCULANT	1 049 077	-	1 049 077	1 262 982
TOTAL ACTIF	3 012 837	565 454	2 447 383	2 703 422

PASSIF	2021			2020
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
FONDS PROPRES				
Fonds de réserve			217 165	167 165
Fonds d'avance de trésorerie AAV			100 000	100 000
Report à nouveau			445 747	418 400
RESULTAT DE L'EXERCICE			35 635	77 347
FONDS PROPRES			727 277	762 912
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques et charges			287 988	296 602
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			287 988	296 602
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions			147 912	158 981
FONDS DÉDIÉS			147 912	158 981
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établissement crédit			884 565	1 006 435
Emprunts et dettes financières diverses			-	-
Redevable créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			83 222	67 231
Dettes fiscales et sociales			180 074	173 070
Autres dettes			81 593	113 400
Produits constatés d'avance			54 750	124 791
TOTAL DETTES			1 284 205	1 484 927
TOTAL PASSIF			2 447 383	2 703 422

RÉSULTAT 2021

	2021	2020	Variation (Mts)
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	693 709	893 635	- 199 925
Divers	-	1 039	- 1 039
Subvention de fonctionnement :	1 130 792	957 063	173 729
Transfert de charges	70 786	43 366	27 420
Cotisations	39 090	39 360	- 270
Autres produits gestion courante	1 726	22	1 704
Total des produits de fonctionnement	1 936 103	1 934 485	1 619
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Charges des activités	61 166	62 187	- 1 021
Achats	12 597	16 574	- 3 977
Services extérieurs	92 458	73 651	18 808
Autres services extérieurs	361 773	307 542	54 231
Impôts et taxes	82 793	84 714	- 1 921
Salaires et traitements	875 383	838 405	36 978
Charges sociales	386 904	389 338	- 2 434
Autres charges de gestion	3 413	15 799	- 12 386
Dotations aux amortissements	50 757	43 784	6 973
Dotations aux provisions	25 000	7 722	17 278
Report en fonds dédiés	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	1 952 244	1 839 715	112 528
1. Résultat de fonctionnement	- 16 140	94 769	- 110 910
Produits financiers	611	856	- 245
Charges financières	21 802	22 454	- 652
2. Résultat financier	- 21 191	- 21 598	407
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	- 37 331	73 171	- 110 502
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
S/opération de gestion	4 152	5 420	- 1 268
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 152	5 420	- 1 268
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur exercice antérieur	2 319	1 170	1 149
Valeurs Compte.Its d'Actif Cé	-	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 319	1 170	1 149
Résultat exceptionnel	1 833	4 250	- 2 417
Impôts (OSBL)	136	74	62
Report ressources non utilisées	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 940 866	1 940 760	106
TOTAL DES CHARGES	1 976 501	1 863 413	113 087
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 35 635	77 347	- 112 981

GLOSSAIRE

AAV : Association d'Aide aux Victimes	EVVI : Evaluation des Victimes
ACYMA : Actions contre la CYberMALveillance	FDF : Fondation de France
AFA : Association Française de l'Assurance	FFA : Fédération Française de l'Assurance
AJ : Aide Juridictionnelle	FGTI : Fonds de Garantie des victimes de Terrorisme et autres Infractions
ANM : Association Nationale des Médiateurs	FNUJA : Fédération NAtionale de l'Union des Jeunes Avocats
APF : Association des Paralysés de France - APF France Handicap	IFJR : Institut Français pour la Justice Restaurative
BAR : Bracelet Anti-Rapprochement	INED : Institut National d'Études Démographiques
C2IPAV : Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes	IPG : Inavem Pro Gest
CAF : Centre d'Accueil des Familles	IPP : Incapacité Permanente Partielle
CAI : Centre d'Accueil des Impliqués	ITT : Incapacité temporaire totale
CDCS : Centre De Crise et de Soutien	JE : Juge des Enfants
CI : Comparution Immédiate	JProx : Juge de Proximité
CIC : Cellule Interministérielle de Crise	JR : Justice Restaurative
CIVI : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction	LICRA : Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme
CLAV : Comité Local d'Aide aux Victimes	MAP : Mesure Alternative aux Poursuites
CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie	MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
CLSV : Comité Local de Suivi des Victimes	ONACVG : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
CMI : Cadre Minimum d'Intervention	PFJR : Plateforme Française pour la Justice Restaurative
CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés	PJ : Protection Juridique
CPC : Constitution de Partie Civile	Plan ORSEC NOVI : ORganisation des SECours NOMbreuses VICtimes
CPOM : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens	PFTAV : PlateForme Téléphonique d'Aide aux Victimes
CPH : Conseil des Prud'Hommes	RCV : Rencontres Condamnés Victimes
CPVCJ : Convocation par Procès-Verbal et placement sous Contrôle Judiciaire	RDV : Rencontres Détenus Victimes
CSS : Classement Sans Suite	RETEX : RETour d'EXpérience
CUMP : Cellules d'Urgences Médico-Psychologique	SADJAV : Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (ministère de la Justice)
DACS : Direction des Affaires Civiles et du Sceaux au ministère de la justice	SARVI : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions
DI : Dommages et Intérêts	TASS : Tribunal aux Affaires de Sécurité Sociale
DIAV : Déléguée (ou Délégation) Interministérielle à l'Aide aux Victimes	Tcom : Tribunal de commerce
DSJ : Direction des Services Judiciaires au ministère de la justice	TE : Tribunal pour enfants
EIA : Espace d'Information et d'Accompagnement	TESS : TELéphonie Sociale et en Santé
EMDR : Eye Movement Desensitization and Reprocessing (désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires)	TGD : Téléphone Grave Danger
ENAP : Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire	TI : Tribunal d'Instance
ENVR : European Network on Victims' Rights (Réseau européen des droits des victimes)	TJ : Tribunal Judiciaire
	TPBR : Tribunal Paritaire des Baux Ruraux
	VSE : Victim Support Europe